

RÉGIE DE L'ÉNERGIE

DEMANDE RELATIVE À DES PROJETS D'INVESTISSEMENT
VISANT L'AMÉLIORATION ET LE RENFORCEMENT
DES RÉSEAUX DE TRANSMISSION
DE L'ESTRIE ET DU SAGUENAY

DOSSIER : R-3919-2015

RÉGISSEUR : Mme FRANÇOISE GAGNON, présidente

AUDIENCE DU 10 JUILLET 2015

VOLUME 1

JEAN LAROSE
Sténographe officiel

COMPARUTIONS

Me ALEXANDRE DE REPENTIGNY
procureur de la Régie;

REQUÉRANTE :

Me HUGO SIGOUIN-PLASSE
procureur de Société en commandite Gaz Métro (Gaz
Métro);

INTERVENANTS :

Me GUY SARAULT
procureur de Association des consommateurs
industriels de gaz (ACIG);

Me DOMINIQUE NEUMAN
procureur de Stratégies énergétiques et Association
québécoise de lutte contre la pollution
atmosphérique (SÉ-AQLPA).

TABLE DES MATIERES

	PAGE
LISTE DES ENGAGEMENTS	4
LISTE DES PIÈCES	5
PRÉLIMINAIRES	6
PREUVE DE GAZ MÉTRO	8
SIMON GARNEAU DAVE RHÉAUME	
INTERROGÉS PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE	12
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GUY SARAULT	34
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	47
INTERROGÉS PAR Me ALEXANDRE de REPENTIGNY	66
PREUVE ACIG	82
LUCIE GERVAIS INTERROGÉE PAR Me GUY SARAULT	82 93
PREUVE SÉ/AQLPA	95
JACQUES FONTAINE BRIGITTE BLAIS	
INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	95
COMPLÉMENT DE PREUVE GAZ MÉTRO	106
SIMON GARNEAU DAVE RHÉAUME	
INTERROGÉS PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE	107
CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	112
PLAIDOIRIE PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE	114
PLAIDOIRIE PAR Me GUY SARAULT	160
PLAIDOIRIE PAR Me DOMINIQUE NEUMAN	164
RÉPLIQUE PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE	184

LISTE DES ENGAGEMENTS

PAGE

E-1 (GM) :	Fournir les chiffres de KPMG-SECOR quant au volume de conversion en mètre cube vers le gaz naturel pour chacun des secteurs du Saguenay, résidentiel, commercial, transport et industriel, ainsi que les sources de ces chiffres	64
------------	-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	----

R-3919-2015
10 juillet 2015

- 5 -

LISTE DES PIÈCES

PAGE

B-0052 :	(GM-3, Doc.3) Présentation PowerPoint	15
C-ACIG-0014 :	Affidavit au soutien des documents	83

1 L'AN DEUX MILLE QUINZE (2015), ce dixième (10e)
2 jour du mois de juillet :

3

4 PRÉLIMINAIRES

5

6 LA GREFFIÈRE :

7 Protocole d'ouverture. Audience du dix (10) juillet
8 deux mille quinze (2015), dossier R-3919-2015,
9 demande relative à des projets d'investissement
10 visant l'amélioration et le renforcement des
11 réseaux de transmission de l'Estrie et du Saguenay.
12 Le régisseur désigné dans ce dossier est madame
13 Françoise Gagnon.

14 Le procureur de la Régie est maître Alexandre de
15 Repentigny.

16 La requérante est Société en commandite Gaz Métro,
17 représentée par maître Hugo Sigouin-Plasse.

18 Les intervenants sont :

19 Association des consommateurs industriels de gaz,
20 représentée par maître Guy Sarault;
21 Stratégies énergétiques et Association québécoise
22 de lutte contre la pollution atmosphérique,
23 représentées par maître Dominique Neuman.

24 Y a-t-il d'autres personnes dans la salle
25 qui désirent présenter une demande ou faire des

1 représentations au sujet de ce dossier? Je
2 demanderais par ailleurs aux parties de bien
3 s'identifier à chacune de leurs interventions pour
4 les fins de l'enregistrement. Aussi, auriez-vous
5 l'obligeance de vous assurer que votre cellulaire
6 est fermé durant la tenue de l'audience. Merci.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Alors bon début d'audience à tous. Et on s'excuse
9 pour le petit problème technique. Ça n'a pas l'air
10 de changer tellement ici. Alors on s'habitue.
11 Alors, avant de débiter, j'aimerais souligner que,
12 outre maître Alexandre de Repentigny qui agit à
13 titre d'avocat, les autres membres de l'équipe au
14 présent dossier sont : madame Odette Allary, comme
15 chargée de projet; monsieur Pierre Renaud, en tant
16 que spécialiste; et notre greffière, madame Johanne
17 Lebuis.

18 Alors, dans sa lettre datée du dix-neuf
19 (19) mai dernier, la Régie a indiqué qu'elle ne
20 remettait pas en question le scénario raisonnable
21 ayant permis d'établir le débit horaire de
22 référence à cent cinquante-deux mille quatre cent
23 quatre-vingt-sept mètres cubes (152 487 m³) à
24 l'horizon deux mille vingt-quatre (2024).
25 Cependant, la Régie est préoccupée notamment par

1 les coûts et l'excédent de capacité de la solution
2 recommandée par rapport à la solution alternative.

3 Alors, l'audience d'aujourd'hui va donc
4 permettre au distributeur de répondre à ces
5 préoccupations. Nous avons également établi un
6 calendrier d'audience qui reflète le temps que vous
7 avez annoncé. Je vous demanderais s'il vous plaît
8 de respecter le plus possible le temps alloué si
9 nous ne voulons pas terminer trop tard. Parce que
10 selon l'horaire, on devrait terminer vers quinze
11 heures trente (15 h 30).

12 Donc, avant de débiter l'audience, est-ce
13 que vous avez des questions préliminaires? Maître
14 Sigouin-Plasse.

15 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

16 Pas en ce qui nous concerne, Madame le Régisseur.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Non. Parfait. Alors on est prêt, Maître Sigouin-
19 Plasse, pour vos témoins.

20 PREUVE DE GAZ MÉTRO

21 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

22 Enfin quelques secondes, je vous dirais, ce n'est
23 pas une question préliminaire, mais plutôt une
24 remarque préliminaire, sinon, Madame le Régisseur,
25 que, en termes de préparation et de présentation de

1 preuve, vous venez d'en faire état, vous avez
2 référé à la lettre du dix-neuf (19) mai, la pièce
3 A-15. Alors, on a préparé la journée d'audience en
4 fonction de ce qui était contenu à cette lettre-là.
5 Donc, on a deux témoins. Puisque, évidemment, vous
6 avez une preuve abondante au dossier, l'objectif,
7 comme on l'indiquait dans notre lettre de
8 planification, l'audience, ce n'est pas de couvrir,
9 on ne s'est pas attelé à couvrir l'ensemble des
10 questions.

11 Évidemment, les témoins sont là pour
12 répondre au meilleur de leurs connaissances s'il y
13 avait des questions qui devaient porter sur
14 d'autres questions que celles identifiées dans la
15 lettre du dix-neuf (19) mai. Mais essentiellement,
16 monsieur Garneau et monsieur Rhéaume seront là pour
17 tenter de revenir sur les préoccupations que vous
18 avez ciblées dans votre lettre, dans la lettre du
19 dix-neuf (19) mai.

20 Et j'annonçais dans ma lettre de
21 planification d'audience, j'invitais la Régie à
22 officiellement verser au dossier les pièces qui ont
23 été rédigées par des auteurs qui ne sont pas
24 présents aujourd'hui. Vous avez la pièce B-12 qui a
25 été confectionnée par la firme Artelys; la pièce

1 B-13 par KPMG-SECOR; la pièce B-14 par DNV GL; la
2 pièce B-15 par NERA; et les présentations qui ont
3 été faites, donc présentation PowerPoint présentée
4 dans le cadre de la séance de travail qui a eu lieu
5 le vingt-six (26), de mémoire, vingt-six (26)
6 février dernier, préparées par KPMG-SECOR, c'est la
7 pièce B-24; et B-25, la présentation par Artelys.
8 Donc, ces témoins-là ne sont pas ici aujourd'hui.
9 Et sans autre formalité, nous les verserions
10 officiellement au dossier évidemment avec votre
11 autorisation.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Parfait. Mais vous savez que ces pièces-là sont
14 déjà au dossier. Alors, on ne les cotera pas.

15 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

16 Non, effectivement, elles sont déjà cotées. Mais il
17 n'y a pas de témoins qui sont ici pour attester de
18 la véracité ou de l'exactitude des pièces. À moins
19 qu'il y ait une objection, on les laisse au dossier
20 telles quelles, elles valent pour la preuve en tant
21 que telle qu'elles sont. Et elles sont versées
22 officiellement au dossier.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Parfait.

25

1 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
2 Par contre, nous avons, comme je l'indique, deux
3 témoins qui sont prêts, Madame la Greffière, à être
4 assermentés : monsieur Garneau et monsieur Rhéaume.
5 J'inviterais à procéder à l'assermentation.

6

1 L'AN DEUX MILLE QUINZE (2015), ce dixième (10e)
2 jour du mois de juillet, ONT COMPARU :
3
4 SIMON GARNEAU, directeur Ingénierie, Gaz Métro,
5 ayant une place d'affaires au 1717, rue du Havre,
6 Montréal (Québec);
7
8 DAVE RHÉAUME, économiste, ayant une place
9 d'affaires au 1717, rue du Havre, Montréal
10 (Québec);
11
12 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
13 solennelle, déposent et disent :
14
15 INTERROGÉS PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
16 Et, là, Madame le Régisseur, je m'apprêterais à
17 faire état des pièces qui ont été supervisées par
18 les témoins en question pour les verser
19 officiellement au dossier, comme on le faisait à
20 une certaine époque à la Régie. Donc,
21 essentiellement, je les énumère, je demande aux
22 témoins de les adopter comme valant pour leur
23 témoignage écrit dans le cadre de la présente
24 audience. Ça va prendre deux minutes. Alors, sans
25 plus tarder, c'est ce que je ferai.

1 Q. **[1]** Tout d'abord, messieurs Garneau et Rhéaume, vos
2 curriculum vitae, pièce B-51, ça a été versé au
3 dossier. Pour monsieur Garneau, la pièce B-51 (Gaz
4 Métro-3, Document 2 à la page 2); monsieur Rhéaume
5 à la page 3 de la même pièce. Est-ce que vous avez
6 des modifications à apporter à ces curriculum
7 vitae? Monsieur Garneau?

8 M. SIMON GARNEAU :

9 R. Non.

10 Q. **[2]** Monsieur Rhéaume?

11 M. DAVE RHÉAUME :

12 R. Non.

13 Q. **[3]** Quant aux pièces sur lesquelles vous pouvez
14 témoigner personnellement, c'est les pièces B-6
15 (Gaz Métro-1, Document 1); B-7 (Gaz Métro-1,
16 Document 2). Et c'est la pièce, Madame le
17 Régisseur, concernant l'Estrie, évidemment il n'y a
18 plus de conclusion spécifique concernant l'Estrie,
19 mais on maintient au dossier à titre informatif la
20 pièce B-8 qui est le tableau 6 de la pièce Gaz
21 Métro-1, Document 2, qui est la ventilation des
22 coûts pour le projet de l'Estrie et qui est déposé
23 sous pli confidentiel; la pièce B-9 (Gaz Métro-1,
24 Document 3) qui est la preuve, évidemment qui peut-
25 être nous concerne davantage dans le dossier-ci, la

1 preuve sur le Saguenay, qui a été révisée plus
2 tard, on verra la cote; la pièce B-10 (Gaz Métro-1,
3 Document 3), il s'agit du tableau 6, la version
4 donc, la ventilation des coûts, encore une fois
5 pour le Saguenay cette fois-ci, c'est une pièce qui
6 est confidentielle; B-11 (Gaz Métro-1, Document 4),
7 les autres mesures envisagées; B-23 (Gaz Métro-1,
8 Document 10), la présentation qui a été effectuée
9 par Gaz Métro lors de la séance de travail; la
10 pièce B-29 (Gaz Métro-2, Document 1), les réponses
11 de Gaz Métro à la demande de renseignements numéro
12 1 de la Régie; la pièce B-30 (Gaz Métro-2, Document
13 2), les réponses à la demande de renseignements
14 numéro 1 de l'ACIG; B-31 (Gaz Métro-2, Document 3,
15 les réponses de Gaz Métro à la demande de
16 renseignements numéro 1 de SÉ-AQLPA; la pièce B-35,
17 qui est la pièce Gaz Métro-1, Document 5, relative
18 aux critères de conception et d'opération du
19 réseau; la pièce B-40 (Gaz Métro-2, Document 4),
20 les réponses de Gaz Métro à la demande de
21 renseignements numéro 2 de la Régie; la pièce B-49
22 (Gaz Métro-2, Document 5), les réponses de Gaz
23 Métro à la demande de renseignements numéro 3 de la
24 Régie. Et finalement la pièce B-52 que nous venons
25 de déposer, Madame le Régisseur, qui consiste à la

1 présentation PowerPoint sur laquelle nous allons
2 passer quelques instants, quelques minutes. Alors
3 B-52 (Gaz Métro-3, Document 3).

4

5 B-0052 : (GM-3, Doc.3) Présentation PowerPoint

6

7 Q. **[4]** Alors, messieurs, est-ce que vous avez procédé
8 à la rédaction ou à la supervision de rédaction de
9 ces différentes pièces dont je viens de faire état?
10 Monsieur Garneau?

11 M. SIMON GARNEAU :

12 R. Oui.

13 Q. **[5]** Monsieur Rhéaume?

14 M. DAVE RHÉAUME :

15 R. Oui.

16 Q. **[6]** Est-ce que vous avez des modifications à
17 apporter à ces pièces?

18 M. SIMON GARNEAU :

19 R. Non.

20 M. DAVE RHÉAUME :

21 R. Non.

22 Q. **[7]** Alors, est-ce que vous les adoptez comme valant
23 pour votre témoignage écrit dans le cadre de la
24 présente audience? Monsieur Garneau?

25

1 M. SIMON GARNEAU :

2 R. Oui.

3 Q. **[8]** Monsieur Rhéaume?

4 M. DAVE RHÉAUME :

5 R. Oui.

6 Q. **[9]** Parfait. Alors je vous remercie. Les pièces
7 sont donc officiellement au dossier, bien qu'elles
8 étaient cotées comme vous l'avez souligné. Et je
9 laisse donc monsieur Garneau faire la présentation.
10 Nous avons annoncé une vingtaine de minutes. Je
11 crois qu'on devrait respecter ce délai. Merci.

12 (9 h 44)

13 M. SIMON GARNEAU :

14 R. Merci. Madame la Régisseuse, avant de commencer, je
15 voulais me présenter un petit peu. Donc, Simon
16 Garneau, je suis ingénieur mécanique, je suis à Gaz
17 Métro depuis trente-deux (32) ans et je dirige,
18 chez Gaz Métro, les équipes d'ingénierie de
19 conception et d'analyse hydraulique du réseau, les
20 équipes de gestion des actifs et d'intégrité du
21 réseau, les équipes qui s'occupent de la conception
22 des programmes d'entretien et d'investissements
23 pour le réseau, de même que tous les standards et
24 les projets d'investissements spéciaux pour Gaz
25 Métro.

1 Je siége aussi au sein de l'Association
2 canadienne du gaz sur deux comités importants, le
3 Groupe de travail sur la gestion de l'intégrité du
4 réseau et le Standing Committee on Operation. Je
5 siége aussi sur le comité de l'Association
6 américaine du gaz, qui regroupe l'ensemble des
7 entreprises gazières d'Amérique du Nord; le comité,
8 c'est Distribution, Construction, Maintenance and
9 Operation.

10 Suite au dépôt et à la rencontre
11 d'information avec le personnel technique, il y a
12 plusieurs questions tout à fait légitimes qui ont
13 été soulevées, des questions qu'on s'est nous-mêmes
14 posées, et Gaz Métro a amendé sa preuve par la
15 suite pour clarifier sa position. Et Gaz Métro
16 aujourd'hui demeure convaincue que la seule
17 solution envisageable pour solutionner les enjeux
18 de capacité du réseau de transmission du Saguenay,
19 c'est la mise à niveau de la station de Saint-
20 Maurice et une nouvelle station de compression à
21 La Tuque. Et on a jugé utile de préparer une courte
22 présentation pour clarifier et vulgariser pourquoi
23 on a cette opinion-là, et en même temps répondre
24 aux questions.

25 Tout d'abord, un visuel pour présenter les

1 réseaux, les réseaux de transport de TCPL et les
2 réseaux de transmission de Gaz Métro au Québec.
3 Alors, plusieurs sont familiers sans doute mais un
4 petit rappel, le réseau de TCPL arrive et il y a
5 une première connexion à Les Cèdres, où TCPL a une
6 station de compression pour alimenter trois
7 segments du réseau TQM au Québec.

8 Le premier segment part de Les Cèdres
9 jusqu'à Lachenaie; à Lachenaie, il y a une station
10 de compression, qui pousse le gaz vers le segment
11 3, vers Québec, et un autre segment, qui est appelé
12 le segment 2, jusqu'à East Hereford, où il y a une
13 autre station de compression, qui pousse le gaz
14 vers les États-Unis.

15 TCPL aussi prolonge son réseau vers le sud,
16 vers le Vermont et New York, et il y a une première
17 interconnexion à Sabrevois avec le réseau de
18 transmission de l'Estrie. Gaz Métro a sept réseaux
19 de transmission au Québec. Le premier, c'est le
20 réseau de l'Estrie, qui est le réseau en rouge,
21 pour lequel on avait un dossier. Le deuxième réseau
22 prend son origine à Saint-Mathieu, où TCPL a aussi
23 une station de compression, Saint-Mathieu jusqu'à
24 Contrecoeur, le réseau de la Montérégie.

25 Ensuite, il y a un petit réseau dans l'est

1 de Montréal entre TQM et le poste de livraison de
2 Montréal-Est. Il y a un autre réseau, qui est celui
3 de Bécancour, donc qui dessert le parc industriel
4 de Bécancour. Il y a un réseau, qu'on appelle
5 Saint-Nicolas/Saint-Flavien, qui est à l'extrémité
6 du réseau TQM qui raccorde les installations
7 d'entreposage de Saint-Flavien.

8 Il y a le réseau de Champion Pipeline, qui
9 prend son origine à Earlton, en Ontario, jusqu'à
10 Rouyn-Noranda. Et le dernier réseau, qui est le
11 plus important, c'est le réseau du Saguenay, qui
12 prend son origine à Saint-Maurice et qui dessert
13 toute la région du Saguenay, sur environ quatre
14 cents kilomètres (400 km).

15 Sans que ça soit un cours d'ingénierie, je
16 pense que pour vulgariser les concepts techniques
17 dont on parle quand on parle de capacité, il y a
18 quelques grands principes qui peuvent être utiles
19 pour illustrer la suite des solutions qu'on
20 propose.

21 Tout d'abord, le rôle de Gaz Métro, c'est
22 d'assurer l'approvisionnement fiable et sécuritaire
23 à l'ensemble de sa clientèle, avec un réseau de dix
24 mille kilomètres (10 000 km) puis au-delà de cent
25 soixante mille (160 000) branchements. Et pour

1 assurer de manière fiable l'approvisionnement, on
2 doit s'assurer de fournir la pression requise et le
3 débit requis à chacun de nos clients. Donc ça,
4 c'est une préoccupation constante qu'on a, on a des
5 équipes qui s'occupent de gérer et d'analyser le
6 réseau puis de proposer des solutions techniques
7 pour s'assurer qu'on rencontre notre mission.

8 Un principe aussi qu'il est important de
9 comprendre puis d'illustrer, c'est que, à l'entrée
10 d'un réseau de transmission, plus la pression est
11 élevée, plus le débit possible est élevé, débit ou
12 la capacité. Pour illustrer ça, comme je
13 mentionnais, dans la science technique, c'est comme
14 un pneu de vélo, quand on gonfle le pneu à trente
15 livres (30 lb) puis qu'on pèse sur la petite valve,
16 on entend un bruit; quand on le gonfle à cent
17 livres (100 lb) puis qu'on pèse sur la petite
18 valve, le bruit est plus fort, c'est parce que le
19 débit est plus élevé, la pression est plus élevée.
20 Ça, c'est le premier principe.

21 À l'entrée de Saint-Maurice, au Saguenay,
22 si on veut augmenter la capacité du réseau, donc on
23 augmente la pression. C'est pour ça qu'on a mis un
24 poste de compression à Saint-Maurice.

25 (9 h 50)

1 Maintenant, la deuxième question qui est
2 soulevée, c'est : pour augmenter la capacité d'un
3 réseau, on a juste à augmenter la pression, est-ce
4 qu'il y a une limite? Oui, il y a une limite, c'est
5 la classe de pression d'un réseau. Or, les réseaux
6 de TQM au Québec, c'est des réseaux de classe 7000,
7 ça veut dire qu'ils ont été conçus pour permettre
8 une pression maximale de sept mille kPa (7000 kPa)
9 ou mille livres (1000 lbs), on divise par sept.
10 C'est le même exemple avec mon pneu de vélo, c'est
11 marqué la pression maximale qu'on peut gonfler un
12 pneu. Au-delà de ça, il va peut-être exploser.

13 Le troisième, en fait, un autre principe :
14 quel est le lien entre la pression et le débit? À
15 partir du moment où j'ai mis la pression maximale à
16 l'entrée d'un réseau, s'il n'y a aucun client au
17 Saguenay, au bout du quatre cents kilomètres
18 (400 km), je vais avoir la même pression qu'au
19 début. Au fur et à mesure que je rajoute des
20 clients, le débit augmente et la pression chute en
21 bout de réseau. Alors, je peux ajouter des clients
22 jusqu'à la... jusqu'au point où la pression sera
23 rendue au minimum possible à l'extrémité du réseau.
24 C'est la situation qui existe actuellement.

25 Alors, un réseau est dit « saturé » quand

1 l'ajout d'un client fait en sorte que je ne peux
2 plus maintenir la pression minimale en bout de
3 réseau pour desservir mes clients principaux.
4 Alors, ça ce sont les principes pour illustrer
5 comment ça fonctionne la conception et l'opération
6 d'un réseau.

7 Maintenant, si on prend l'exemple du réseau
8 du Saguenay, bon, comme je l'illustrais sur la
9 carte précédente, la source d'approvisionnement,
10 c'est à Saint-Maurice où on a la connexion avec
11 TQM. Il y a une station de compression qui a été
12 installée lors de la construction initiale au début
13 des années quatre-vingt (80). Il a été jugé
14 nécessaire de mettre à ce moment-là une station de
15 compression pour monter la pression et avoir une
16 capacité plus grande.

17 Tout le long du réseau, il y a treize (13)
18 postes de livraison. Ce sont des postes pour
19 détendre la pression et, à partir de là, desservir
20 des villes avec un réseau de distribution. La
21 pression qui est garantie par TCPL, c'est quatre
22 mille kPa (4000 kPa) à l'entrée de nos postes... du
23 poste de Saint-Maurice. Alors, même si c'est une
24 classe sept mille (7000), TCPL ne nous garantit pas
25 plus que quatre mille kPa (4000 kPa).

1 Comme on a dépassé la capacité du réseau,
2 on a négocié puis on a présenté l'an dernier des
3 mesures temporaires que Gaz Métro a mises en place
4 dont une pression plus élevée que contractuellement
5 à quatre mille six cent cinquante kPa (4650 kPa) et
6 les conduites peuvent aller jusqu'à sept mille
7 soixante-dix kPa (7070 kPa).

8 Alors, que fait l'industrie quand elle doit
9 concevoir un ajout de capacité de réseaux? Mais, la
10 norme dans l'industrie, quand on parle à TCPL,
11 quand on parle à l'ensemble des compagnies gazières
12 qui ont des réseaux de transmission, il y a deux
13 options qui sont regardées, soit faire des
14 doublages ou installer des postes de compression.

15 On discute avec TCPL actuellement, ils nous
16 ont reconfirmé que c'est leur position et, pour
17 eux, la solution de GNL, elle ne fait pas de sens
18 et ils ne la considèrent pas, tant d'un point de
19 vue technique qu'économique. En général, quand il y
20 a un réseau de transmission, c'est la solution de
21 compression qui est privilégiée, la raison étant
22 que ça coûte moins cher que de faire des doublages.

23 On a mis dans le dossier l'équivalent du
24 poste de compression de La Tuque. L'équivalent en
25 doublage, c'est cent soixante kilomètres (169 km)

1 puis ça coûterait environ deux cent soixante-quinze
2 millions (275 M\$). Alors, ce n'est pas une solution
3 qui est économiquement viable par rapport à un
4 poste de compression.

5 La deuxième étape quand on procède à un
6 ajout de capacité, c'est de déterminer
7 l'emplacement idéal pour mettre cette station de
8 compression-là. Alors, ça, ce sont des spécialistes
9 de l'ingénierie qui s'occupent de l'analyse
10 hydraulique du réseau qui déterminent, par analyse,
11 quel est l'emplacement idéal. Dans ce cas-ci,
12 l'emplacement idéal, c'est à La Tuque.

13 Maintenant, comment on détermine la
14 puissance de la station de compression? Bien, ça
15 aussi c'est une norme de l'industrie. On installe
16 la puissance que le tuyau est capable de prendre.
17 Le tuyau est capable de prendre sept mille kPa
18 (7000 kPa) quand on installe la puissance des
19 compresseurs pour pouvoir fournir cette pression-
20 là.

21 Est-ce qu'on aurait pu mettre... puis ça,
22 ça donne cent soixante-quatorze mille mètres cubes
23 par heure (174 000 m³/h), ça fait qu'on n'est pas
24 parti de la réponse, on est parti des pratiques de
25 l'industrie quand on fait la conception. Et la

1 conception donne ce débit horaire-là.

2 (9 h 55)

3 Est-ce qu'on aurait pu mettre plus petit?

4 On a fait l'exercice. Quand je réduis de vingt pour
5 cent (20 %) la capacité des compresseurs, ça donne
6 une réduction d'environ à peine un pour cent (1 %)
7 du coût. C'est parce que la puissance du
8 compresseur c'est un des éléments dans une station
9 de compression qui comporte des bâtiments, des
10 instruments de contrôle, des terrains, de
11 l'électronique.

12 Donc, le coût du moteur, si on veut, c'est
13 comme le coût du moteur dans une auto, ça ne vaut
14 pas la peine, c'est des économies de bouts de
15 chandelles de dire on va réduire la capacité, ça ne
16 réduit pas le coût.

17 Maintenant pour illustrer cette solution-
18 là, la carte qui suit c'est le réseau de TCPL au
19 Canada. TCPL c'est un des plus gros transporteurs
20 en Amérique du Nord. Ils ont soixante mille
21 (60 000) kilomètres de réseau transmission.

22 Quand on observe leur réseau pancanadien,
23 on voit qu'il y a plusieurs lignes dans l'Ouest
24 puis qu'il y en a moins dans l'Est. Toutes les
25 petites barres bleues c'est des stations de

1 compression.

2 Or, TCPL, puis on était avec eux encore il
3 y a deux semaines, parce qu'on regarde quelle
4 serait la meilleure solution intégrée en Estrie.
5 Alors ils nous ont reconfirmé que c'est ça leur
6 approche. Ils privilégient normalement la
7 compression, mais quand on ne peut pas en rajouter
8 de compression, bien là, c'est des doublages par la
9 suite qui doivent être réalisés.

10 D'ailleurs, en deux mille cinq (2005), TCPL
11 a procédé à des investissements à Lachenaie pour
12 rajouter deux stations de compression. Gaz Métro,
13 en deux mille onze (2011), a procédé aussi à
14 l'ajout d'une station de compression en Abitibi à
15 Earlton. Cet investissement-là a été présenté à
16 l'Office national d'énergie qui a approuvé
17 l'investissement de Gaz Métro.

18 Maintenant ça nous amène aux solutions qui
19 ont été analysées et recommandées. Alors,
20 simplement pour expliquer un petit peu comment
21 interprète ce graphique-là. Il y a deux axes. L'axe
22 vertical c'est l'axe des débits horaires ou de la
23 capacité en mètres cubes par heure. L'axe
24 horizontal c'est l'axe du temps.

25 Il y a deux séries de courbes sur le

1 graphique. Il y a une courbe qui représente la
2 demande ou le débit horaire de la clientèle qui
3 évolue avec le temps. C'est la courbe en mauve.
4 Alors le débit horaire de référence évalué par
5 Artelys avec Secor en deux mille quatorze (2014),
6 c'est cent vingt-neuf mille cinq cents mètres cubes
7 (129 500 m³) par heure.

8 Cette courbe-là montre une progression
9 jusqu'à l'horizon deux mille vingt-quatre (2024) où
10 le débit horaire de référence projeté en deux mille
11 vingt-quatre (2024) est de cent cinquante-deux
12 mille quatre cent quatre-vingt-sept (152 487 m³).

13 Maintenant les autres courbes c'est les
14 courbes de la capacité du réseau. Quand on regarde
15 la capacité du réseau à la pression contractuelle
16 de TCPL, c'est cent quinze mille mètres cubes
17 (115 000 m³) par heure.

18 Évidemment, on veut que la capacité
19 dépasse ce que la demande prévoit. Dans ce cas-là
20 c'était inférieur. C'est pour ça que Gaz Métro a
21 mis en place des mesures temporaires pour augmenter
22 temporairement la capacité du réseau à cent trente-
23 sept mille cinq cents mètres cubes/heure
24 (137 500 m³/h).

25 Donc, c'est des mesures temporaires de

1 pression contractuelle court terme avec TCPL à
2 quatre mille six cent cinquante mètres cubes
3 (4650 m³/h) par heure.

4 Si on suite l'évolution de la demande, à
5 partir de l'hiver deux mille dix-sept (2017), il
6 faut procéder à d'autres ajustements pour augmenter
7 la capacité du réseau.

8 Et à partir de l'hiver deux mille dix-huit
9 (2018), il faut procéder à la mise à niveau
10 complète du poste de compression de Saint-Maurice
11 qui ne suffira plus. Ça va prendre aussi une
12 station de compression à La Tuque pour répondre à
13 la demande en continu.

14 Alors pourquoi on recommande une station de
15 compression à La Tuque? Tout d'abord, quand on
16 regarde la demande prévue en deux mille vingt-
17 quatre (2024) et la capacité avec les options de
18 GNL, on se trouve à être rendus à quatre-vingt-dix-
19 neuf virgule trois pour cent (99,3 %) de taux de
20 saturation.

21 Comme les investissements sur un réseau
22 transmission c'est des investissements majeurs, qui
23 demandent une vision long terme, qui mettent du
24 temps, ça prend du temps les mettre en place. On
25 parle d'un délai minimum de trois ans, plus une

1 année de préparation, de présentations,
2 d'approbations. On parle d'un délai d'environ
3 quatre ans.

4 (10 h 00)

5 Alors, l'option, dans ce contexte-là, Gaz
6 Métro va devoir proposer un investissement
7 additionnel si c'était la solution GNL qui était
8 retenue. L'investissement additionnel pourrait être
9 mis en service à partir de deux mille vingt-cinq
10 (2025). Ça va être aux environs de deux mille vingt
11 (2020) pour une nouvelle station de GNL qui
12 coûterait de l'ordre de vingt millions (20 M\$), qui
13 amènerait cette solution-là à un coût total
14 d'environ soixante millions (60 M\$), par rapport à
15 cinquante millions (50 M\$) pour la compression.

16 Donc, l'option de compression c'est
17 l'option la moins dispendieuse quand on la compare
18 aux autres options envisagées. C'est celle qui
19 offre le plus de capacités additionnelles, puis
20 c'est aussi la norme, puis la pratique éprouvée par
21 l'industrie. C'est une solution qui est fiable et
22 éprouvée, qu'on retrouve partout en Amérique du
23 Nord puis en Europe.

24 Comme il est mentionné aussi à GMI-1, Doc
25 3, à la page 28, il y a possibilité de faire, comme

1 sur le réseau de TCPL, d'ajouter de façon
2 séquentielle d'autres stations de compression. On
3 ne peut pas faire ça avec le GNL. On est rendu à la
4 limite de ce qu'il peut faire. Alors, si jamais il
5 y avait un autre gros client, ça prendrait de toute
6 façon une station de compression, puis à ce moment-
7 là ce qu'on aurait investi dans le GNL, qui coûte
8 plus cher, ne servirait plus à rien. C'est pour ça
9 que c'est pas logique, puis c'est pour ça que
10 personne fait ça.

11 Alors, si on compare maintenant les deux
12 solutions, à gauche c'est la solution qui est
13 recommandée, d'une station de compression; à
14 droite, c'est la solution non recommandée de
15 station de GNL. Les axes, l'axe de gauche c'est
16 l'axe des capacités en mètres cubes par heure. Puis
17 c'est le même axe dans les deux cas. Alors, cent
18 soixante-quatorze mille mètres cubes/heure (174 000
19 m³/h) c'est la même échelle à gauche et à droite.
20 Par contre, l'axe des immobilisations c'est pas la
21 même échelle parce qu'on ne pouvait pas faire
22 « fitter » les deux échelles.

23 Alors, ce qu'on voit dans ça, je pense que
24 c'est... c'est cette « slide-là » qui parle le
25 plus. La station de compression de La Tuque ajoute

1 trente-quatre mille mètres cubes/heure (34 000
2 m3/h) pour un coût de cinquante millions (50 M\$).
3 Les stations de GNL ajoutent à peine vingt mille
4 mètres cubes/heure (20 000 m3/h) pour soixante
5 millions (60 M\$).

6 La conclusion à laquelle Gaz Métro arrive,
7 c'est qu'après deux mille vingt-quatre (2024) le
8 débit horaire de référence va excéder
9 vraisemblablement la capacité offerte par la
10 solution non recommandée du GNL. Puis ça, c'est
11 aussi appuyé par l'avis qui a été donné au ministre
12 concernant la croissance, qui a été calculé avec
13 KPMG, qui prévoit une croissance en deux mille
14 vingt-cinq (2025) entre deux mille trente (2030) de
15 cinq pour cent (5 %) par année, ce qui va nous
16 amener un taux de saturation de cent pour cent (100
17 %) à partir de deux mille... en haut de cent pour
18 cent (100 %) à partir de deux mille vingt-cinq
19 (2025).

20 Donc, le nouvel investissement va être
21 requis pour répondre à la demande avec la solution
22 non recommandée de GNL. Dès deux mille vingt
23 (2020), il y aura une nouvelle demande à la Régie
24 pour un poste de GNL additionnel estimé à vingt
25 millions (20 M\$). D'ici deux mille vingt-quatre

1 (2024), les coûts totaux estimés seraient de
2 soixante millions (60 M\$) pour la solution GNL,
3 c'est-à-dire trois stations, comparativement à
4 cinquante millions (50 M\$) pour la solution
5 recommandée de compression à La Tuque.

6 La capacité ajoutée avec la compression à
7 La Tuque, comme je mentionnais, est de trente-
8 quatre mille mètres cube/heure (34 000 m³/h), alors
9 qu'elle n'est que d'à peine vingt mille mètres
10 cubes/heure (20 000 m³/h) avec le GNL. Puis la
11 solution GNL est plus coûteuse que la solution
12 compression à La Tuque, puis en offrant moins de
13 capacités de servir la clientèle.

14 Alors c'est pour cette raison que la seule
15 solution jugée envisageable pour Gaz Métro, c'est
16 un poste de compression à La Tuque. Puis c'est ce
17 qui correspond à la pratique répandue et reconnue
18 par l'industrie.

19 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

20 Q. **[10]** Merci. Alors, je comprends, Monsieur Garneau,
21 que ça complète la présentation que vous aviez à
22 faire. Si vous permettez, peut-être tout de suite
23 faire préciser des éléments à monsieur... à
24 monsieur Garneau...

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Oui.

3 Q. **[11]** ... en pseudo réinterrogatoire. En fait, il
4 s'agit essentiellement simplement de préciser des
5 pièces dont vous avez fait état. Monsieur Garneau,
6 vous avez fait état de la pièce Gaz Métro, vous
7 avez dit GMI-1, Document 1, à la page 28 durant
8 votre présentation, mais pour fins de... pour les
9 notes sténographiques, je vais donner... je vais
10 préciser la cote Régie, il s'agit de la pièce B-46.
11 Et ensuite de ça, peut-être une question plus
12 dirigée à ce moment-là, Monsieur Garneau, vous avez
13 fait état du dossier du ministre, donc l'avis au
14 ministre. Est-ce que vous faisiez référence au
15 dossier R-3900-2014, qui a été discuté devant la
16 Régie au cours de l'année deux mille quatorze
17 (2014)? Ou monsieur... je dis monsieur Garneau,
18 mais ça peut être monsieur Rhéaume également, là.

19 M. DAVE RHÉAUME :

20 R. En effet, c'est le bon dossier, c'est le R-3900-
21 2014.

22 Q. **[12]** Je vous remercie. Alors c'est tout, Madame la
23 Régisseuse.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Parfait, merci. Maître Sarault pour l'ACIG est-ce

1 que vous avez des questions? Alors, vous aviez
2 annoncé à peu près vingt minutes, est-ce que...

3 Me GUY SARAULT :

4 C'est vraiment un gros maximum, ça ne dépassera
5 pas.

6 (10 h 06)

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Parfait, on vous écoute.

9 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me GUY SARAULT :

10 Q. **[13]** J'ai essentiellement deux lignes de questions.

11 La première, et on pourra le déposer au besoin, je
12 lisais le Plan économique du Québec - Budget 2015-
13 2016, qui a été déposé ce printemps et dans ce Plan
14 économique, je ne sais pas si vous êtes familier
15 avec, il y a des passages relatifs à l'extension du
16 réseau de distribution de gaz naturel et on annonce
17 là-dedans qu'il y a une enveloppe de trente-huit
18 millions (38 M\$) qui a été réservée pour des
19 projets d'extension du réseau de distribution de
20 gaz naturel au Québec, donc des subventions
21 gouvernementales.

22 Et à la page 300 de 624 dans la version
23 PDF, voulez-vous que je la dépose au dossier pour
24 référence?

25

1 LA PRÉSIDENTE :
2 Bien, si vous en faites référence et vous en
3 parlez...
4 Me GUY SARAULT :
5 Oui.
6 LA PRÉSIDENTE :
7 ... peut-être que ça vaudrait la peine de déposer
8 juste la page.
9 Me GUY SARAULT :
10 Je l'ai en format électronique, oui.
11 LA PRÉSIDENTE :
12 Juste la page.
13 Me GUY SARAULT :
14 Bien, je peux déposer tout le document, il est en
15 PDF, c'est sur mon ordinateur.
16 LA PRÉSIDENTE :
17 Non, je pense que...
18 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
19 Je veux juste m'assurer, par contre, évidemment, il
20 y a des questions qui vont être dirigées vers les
21 témoins, je comprends que peut-être vous avez accès
22 à l'internet en question, si vous avez besoin d'y
23 référer, ce n'est pas nécessaire.
24 M. DAVE RHÉAUME :
25 R. Mais je n'ai pas accès à l'internet mais je ne

1 Puis parfois, la demande dans cette ville-
2 là n'est pas suffisante pour atteindre un TRI, un
3 taux de rendement interne, qui répond aux critères
4 de la Régie. Donc il faudrait demander à la Ville
5 ou à la plus grosse usine du coin de faire une
6 contribution; dans certains cas, ils disent :
7 « Bien, avec le niveau de contribution que vous me
8 demandez, c'est juste pas économique, je vais
9 continuer de consommer du mazout. »

10 Et c'est là que le gouvernement arrive et
11 dit : « Bon, bien, moi, si je veux que le parc
12 industriel de Dolbeau, il consomme du gaz naturel
13 plutôt que du mazout, si je demande juste à ces
14 gens-là de payer, ça ne fonctionne pas, je vais
15 aider un peu la conversion du mazout vers le gaz
16 naturel en donnant une contribution. »

17 (10 h 12)

18 Et c'est ce qu'ils font à Bellechasse,
19 Bellechasse n'est actuellement pas desservie puis
20 le gouvernement dit : « Je suis prêt à mettre un
21 montant d'argent » puis la Municipalité de
22 Bellechasse ou le parc de Bellechasse va en mettre
23 un peu, puis le fédéral va en mettre, puis avec ça,
24 Gaz Métro est capable de présenter un projet, je ne
25 connais pas les chiffres, mais on se donne des

1 idées de grandeur, qui est par exemple un projet
2 d'investissement de quarante millions (40 M\$), la
3 rentabilité n'est pas là du tout avec les volumes
4 anticipés, mais avec les différentes contributions
5 qu'on va chercher du milieu, le quarante millions
6 (40 M\$) par exemple, il y a vingt-cinq millions
7 (25 M\$) en contribution, donc ça fait quinze
8 millions (15 M\$) d'effets nets sur la base de
9 tarification. Et à quinze millions (15 M\$) d'effets
10 nets, les volumes à Bellechasse sont suffisants
11 pour rendre ce projet-là rentable, qu'il ne cause
12 pas de hausse tarifaire pour le reste de la
13 clientèle. C'est ce qui est arrivé à Thetford-Mines
14 il y a quelques années qui a été approuvé par la
15 Régie de l'énergie, subvention qui rendait le
16 projet rentable.

17 De notre point de vue, lorsqu'on lit
18 justement ces mots-là qui sont utilisés par le
19 gouvernement quand il crée son programme, c'est la
20 démonstration même que ce programme-là ne vise
21 justement pas des régions comme le Saguenay parce
22 que le gouvernement a déjà fait sa part pour le
23 Saguenay. Le gouvernement a déjà, puis c'est dans
24 notre preuve, fait des subventions, dans le cas du
25 Saguenay, de centaines de millions de dollars pour

1 dire « je veux qu'on se rende au Saguenay parce
2 qu'il y a un bassin de productions industrielles
3 qui est intéressant et qui doit avoir accès à
4 l'énergie... l'énergie industrielle la plus propre
5 et la moins cher puis c'est le gaz naturel. » Donc,
6 le gouvernement a déjà fait la contribution pour
7 donner l'accès.

8 Et c'est pour ça que nous on dit, bien,
9 lorsque notre rôle c'est de desservir la clientèle,
10 le gouvernement, il donne accès à Bellechasse, il y
11 a trente (30) ans de cela, il a donné accès au
12 Saguenay. Il n'a pas donné accès juste à Alcan et
13 pas à Fibrek qui peut être de l'autre bord de la
14 rue. Il donne accès à une région et après ça c'est
15 Gaz Métro et la clientèle qui doivent assumer les
16 coûts de continuer de desservir cette région-là.

17 Donc, de notre point de vue, les paramètres
18 du programme font en sorte... Et c'est pour ça que
19 lorsque... un des termes qui sont utilisés, c'est
20 « les distances à parcourir. » Ce n'est pas un
21 enjeu de distances à parcourir dont on parle.

22 S'il y a une usine qui veut se bâtir dix
23 kilomètres (10 km) plus loin que Saint-Félicien,
24 bien la distance à parcourir et le réseau qui va
25 devoir être placé va devoir être rentabilisé par le

1 projet de ce client-là ou d'une aide
2 gouvernementale.

3 Bon. Gaz Métro est très à l'aise à dire que
4 les raccordements de clients, ce n'est pas à un
5 client qui est déjà au Saguenay à payer pour le
6 raccordement d'un autre client ailleurs.

7 Par contre, le réseau de transmission qui
8 est utilisé par les, je n'ai aucune idée il y a
9 combien de clients au Saguenay, mais dix mille
10 (10 000) clients quand on compte les résidentiels,
11 les commerciaux, les usines, les institutionnels.
12 Ce réseau-là, l'entretien de ce réseau-là,
13 l'amélioration et le renforcement pour s'assurer
14 que globalement ce réseau-là est suffisant pour
15 répondre à la demande de l'ensemble du Saguenay,
16 ça, c'est le projet de renforcement dont on a...
17 qu'on a devant nous et ce n'est pas l'idée derrière
18 le programme que fait le gouvernement parce qu'il
19 ne s'agit pas de donner accès à des nouvelles
20 régions ou à parcourir des distances. C'est de
21 simplement continuer de desservir la région qui est
22 déjà desservir en gaz naturel.

23 Q. [20] Je vous remercie. Alors, ça, ça complète ma
24 question 1. J'ai une deuxième question.

25 R. Une longue répondre, désolé.

1 Q. **[21]** Alors, je voudrais maintenant aller à la pièce
2 Gaz Métro-1, Document 3, révisée en date du vingt-
3 sept (27) mai deux mille quinze (2015), aux pages
4 14 et suivantes, sur la récupération des coûts
5 associés à l'investissement de Saguenay. Alors,
6 ici...

7 R. Vous avez dit pages 14 et 15 vous avez dit?

8 Q. **[22]** 14 de 31 et suivantes.

9 R. Parfait.

10 Q. **[23]** O.K. Alors, à la page 14, aux lignes 1 et 2,
11 vous dites et je cite :

12 Le Projet visé par la présente demande
13 s'inscrit dans les catégories
14 d'investissement « amélioration » et
15 « renforcement ». Pour supporter la
16 récupération des coûts, Gaz Métro a
17 retenu les services de M. Jeff D.
18 Makhholm, de la firme [...] (NERA). Le
19 rapport de la firme NERA est présenté
20 à la pièce Gaz Métro 1, Document 9.

21 C'est également la pièce Régie B-0016. Et :

22 Les prochains paragraphes résument
23 comment les coûts des différentes
24 catégories d'investissement seront
25 récupérées.

1 Alors, à la page 15, vous faites quelques
2 paragraphe pour la récupération des
3 investissements en amélioration du réseau pour
4 conclure que ce type de coûts est supporté par
5 l'ensemble de la clientèle.

6 Et pour ce qui est des investissements en
7 renforcement qui couvrent à la fois l'amélioration
8 du réseau et les projets de développement, encore
9 une fois on apprend que ces coûts sont assumés par
10 l'ensemble de la clientèle. Alors, est-ce que je
11 vous cite correctement?

12 R. Oui.

13 Q. **[24]** Alors, je suis allé consulter la pièce Gaz
14 Métro 1, Document 9, donc l'expertise de NERA. Je
15 vous amène à la question 18, à la page 12 de 40 en
16 PDF. Je pense que ça correspond aux mêmes pages
17 format papier. Ça va?

18 R. Oui, on est là.

19 Q. **[25]** Alors, à la réponse 18, votre expert donne
20 trois catégories d'investissements, en anglais il
21 l'appelle « Improvements » ce qui correspondrait à
22 « améliorations »...

23 R. C'est exact.

24 Q. **[26]** ... en français. Et les catégories 2 et 3 sont
25 appelées « Reinforcements and Developments » ce que

1 vous catégorisez en commun, je pense, dans la
2 deuxième catégorie qui est appelée « renforcement »
3 qui inclut les projets de développement. Si je
4 comprends bien la page 15 de votre preuve.

5 (10 h 18)

6 R. Donnez-moi un instant, je crois qu'on se comprend
7 mal. C'est peut-être juste une question de termes,
8 là. Nous, dans notre preuve, on dit il y a trois
9 catégories d'investissements : Amélioration,
10 renforcement, développement.

11 Mais dans ce projet-ci, donc le 3919 je
12 pense que ça s'appelle, il n'y a pas de
13 développement qui est présenté. Donc, si on fait un
14 renforcement de réseau, ce qui correspondrait par
15 rapport à la Gaz Métro-1, Doc. 9 de NERA au mot
16 « reinforcements ». Donc, c'est l'investissement
17 sur le réseau de transmission, la colonne
18 vertébrale du Saguenay.

19 Q. **[27]** Oui.

20 R. Si, par la suite, un client pas trop loin du réseau
21 décide de vouloir passer au gaz naturel et qu'il
22 doit y avoir un raccordement, ça pour nous c'est la
23 catégorie développement.

24 Q. **[28]** O.K.

25 R. Et ce développement-là serait assujetti aux

1 critères de rentabilité traditionnels qu'il y a
2 devant la Régie, le coût du capital prospectif au
3 moins qui doit être attendu.

4 Donc, ça, ce n'est pas des coûts qui sont
5 récupérés de l'ensemble des clients, mais c'est des
6 coûts qu'on s'assure en branchant ce client-là que
7 ce coût de développement-là il est récupéré au
8 moins par... ce client-là paye au moins les coûts
9 associés à son raccordement.

10 Q. **[29]** Donc, ce que vous me dites essentiellement
11 c'est que le projet qui est sur la table, là, qui a
12 été décrit par monsieur Garneau, il n'y a pas de
13 développement là-dedans, ce n'est que du
14 renforcement?

15 R. Bien, il y a une composante amélioration.

16 Q. **[30]** Il y a amélioration aussi.

17 R. Et renforcement.

18 Q. **[31]** Mais il n'y a pas de développement?

19 R. La portion développement serait présentée
20 séparément de cet investissement-là.

21 Q. **[32]** Ce qui explique le pourquoi de la récupération
22 de l'ensemble de la clientèle plutôt que de la
23 nouvelle clientèle potentielle concernée, par
24 exemple s'il y avait des raccordements à faire, et
25 caetera?

- 1 R. C'est exact.
- 2 Q. **[33]** Alors ça répond à ma question...
- 3 R. Merci.
- 4 Q. **[34]** ... numéro 2. Et il n'y a pas de question
5 numéro 3. Alors ça conclut. Merci.
- 6 LA PRÉSIDENTE :
- 7 Merci, Maître Sarault. Maître Neuman. Maître
8 Neuman, vous aviez annoncé trente (30) minutes.
9 Est-ce que c'est toujours le cas?
- 10 Me DOMINIQUE NEUMAN :
- 11 Ça sera un peu moins.
- 12 LA PRÉSIDENTE :
- 13 Un peu moins. Parfait.
- 14 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :
- 15 Alors rebonjour, Madame la Présidente.
- 16 Q. **[35]** Dominique Neuman pour Stratégies énergétiques
17 et l'AQLPA. Bonjour, Messieurs.
- 18 M. SIMON GARNEAU :
- 19 R. Bonjour.
- 20 M. DAVE RHÉAUME :
- 21 R. Bonjour.
- 22 Q. **[36]** Mes questions portent sur la source de
23 certaines données que nous avons certaines
24 difficultés à retracer. Je vais d'abord vous
25 amener, en fait je vais vous demander d'ouvrir deux

1 pièces. D'une part, le rapport Secor qui est la
2 pièce B-13, Gaz Métro-1, Document 6.

3 R. C'est fait.

4 Q. **[37]** Vous l'avez. Oui. Et on pourrait, juste pour
5 ouvrir la page, je ne vais pas vous poser la
6 question avant d'avoir fini les références. Donc,
7 on peut l'ouvrir à la page numéro 21 qui est la
8 page Adobe 26.

9 L'autre document que je vous inviterais à
10 regarder c'est les réponses que vous avez fournies
11 à nos questions à la pièce B-31, Gaz Métro-2,
12 Document 3. Et je vous inviterais à regarder la
13 page 26 qui se trouve à être la réponse à notre
14 question 1.18 a).

15 R. Oui.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Excusez, Maître Neuman, la page dans votre DDR?

18 Me DOMINIQUE NEUMAN :

19 Oui, la réponse à la DDR, page 26.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 26. Merci.

22 R. Oui, on est là.

23 (10 h 23)

24 Me DOMINIQUE NEUMAN :

25 Q. **[38]** Donc, nous vous avons posé certaines

1 questions pour certaines estimations de gaz à effet
2 de serre évitées pour le secteur industriel. Bien,
3 dans les différents... nous posions la question sur
4 l'Estrie, mais dans votre réponse vous avez parlé
5 aussi du Saguenay. Donc, au dernier paragraphe de
6 cette page 26 vous indiquez :

7 Néanmoins, en complément d'information
8 le tableau suivant présente le calcul
9 des GES évités pour le secteur
10 industriel sur la base des estimations
11 de conversion industrielles utilisées
12 par [...]

13 Alors... donc « sur la base des estimations de
14 conversion industrielles utilisées par KPMG-
15 SECOR ». Et donc... et dans le tableau qui suit,
16 qui se trouve à la page 27 de ce même document,
17 pour le Saguenay vous avez une estimation de
18 conversion du marché industriel de... provenant de
19 SECOR au cours des dix (10) prochaines années pour
20 le Saguenay, dix-sept millions (17 M), en fait dix-
21 sept virgule sept millions de mètre cubes (17,7
22 Mm3). Vous voyez bien ce chiffre-là?

23 R. Oui.

24 Q. **[39]** Oui, d'accord. O.K. Si... si on va voir le
25 rapport de SECOR à la page que je vous ai indiquée

1 tout à l'heure, c'est dix-neuf millions point trois
2 (19,3 M). Attendez un instant, je vais trouver
3 la... C'est à peu... c'est à la... à ligne 22. À la
4 ligne 22, à la ligne 22. On ne voit pas les lignes,
5 mais c'est à peu près au centre de la page, en fait
6 juste avant de changer de section, juste avant la
7 section 2.4.5, la dernière ligne.

8 LA PRÉSIDENTE :

9 Excusez, Maître Neuman, moi, je ne vous suis pas,
10 là.

11 Me DOMINIQUE NEUMAN :

12 O.K.

13 LA PRÉSIDENTE :

14 J'aimerais bien vous suivre.

15 Me DOMINIQUE NEUMAN :

16 O.K. Alors on va...

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Alors, on est à quelle page?

19 Me DOMINIQUE NEUMAN :

20 Dans le document de SECOR, à la page... la page qui
21 porte le numéro 21, mais qui est ADOBE 26, quand on
22 regarde sur...

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Parfait, j'y suis.

25

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 O.K.

3 Q. [40] Donc, au centre de la page la dernière ligne
4 avant de changer de section, donc avant la section
5 2.4.5, la dernière ligne indique « pour les dix
6 (10) prochaines années » - c'est indiqué jusqu'en
7 deux mille vingt-quatre (2024) - c'est quinze
8 virgule trois millions (15,3 Mm3) de mètres cubes
9 relatifs aux conversions de client vers le gaz
10 naturel. Donc, c'est le même objet que ce qui est
11 décrit dans l'autre document qu'on vient... qui
12 était notre réponse, comme étant... Attendez. Oui,
13 excusez, oui. Oui. Qui était comme... qui était
14 dix-sept virgule sept (17,7), oui.

15 Donc, en tout cas je vous pose maintenant
16 cette question pour le secteur industriel. En tout
17 cas, on constate qu'il y a eu... qu'il y a une
18 différence. Peut-être que vous avez toutes sortes
19 de bonnes raisons d'avoir ajusté à la hausse le
20 nombre de conversions, mais je voudrais simplement
21 voir un petit peu l'explication que vous fournissez
22 là-dessus. Puisque SECOR l'avait estimé à un niveau
23 inférieur, mais peut-être qu'il y a lieu de le
24 réajuster à la hausse. D'ailleurs, nous nous
25 sommes... nous-mêmes, nous nous exprimons en ce

1 sens-là dans notre rapport.

2 R. Je vais vous donner une réponse sujet à
3 vérification, là. Le rapport de SECOR présentait
4 séparément les volumes associés au transport et au
5 GNC des volumes industriels. Donc, c'étaient des
6 sections séparées. Le rapport SECOR avait
7 résidentiel, commercial, puis industriel. Puis tout
8 ce qui était un peu carburant, GNC, GNL était
9 présenté séparément.

10 Q. **[41]** Mais là j'ai oublié de le spécifier, la section
11 où on se trouve, qui est 2.4, c'est une section
12 industrielle.

13 R. Exact, absolument.

14 Q. **[42]** Oui, O.K.

15 R. Par contre, dans votre réponse... dans votre
16 question vous nous avez demandé, la 18 a), c'est :
17 « Veuillez expliquer les raisons pour lesquelles
18 vous n'incluez pas le GES évité pour le secteur
19 industriel de ces nouveaux réseaux-là ». Je pense
20 que ce qu'on... notre réponse c'était... Ce que
21 SECOR a essayé de faire, à la base l'objectif
22 premier ce n'était pas de quantifier la conversion
23 de GES, c'était d'identifier la demande. La demande
24 dans le résidentiel-commercial, c'est souvent de
25 la... c'est de la conversion. C'est dire : bien,

1 actuellement, le magasin... le commerce il chauffe
2 au mazout. S'il chauffe au gaz naturel, bien il y a
3 une économie de GES de la conversion. Dans le cas
4 des projets industriels, dans certains cas c'est :
5 bien, l'usine elle n'est pas là actuellement.

6 Donc, de dire que c'est une économie de GES
7 quand une nouvelle usine s'implante, ça présuppose
8 qu'on pense qu'elle s'implanterait quand même au
9 mazout et que parce que, là, le gaz naturel est là,
10 il y a l'économie de conversion. Et je pense que
11 c'est peut-être la - là c'est une hypothèse sujet à
12 vérification, là, donc je présume qu'on vous
13 reviendra si ma réponse est à corriger, puis
14 rapidement - et je présume que c'est peut-être
15 parce que le calcul, là, qui est fait dans la...
16 dans la réponse avec la question, compare au
17 résidentiel et au commercial. Mon hypothèse c'est
18 peut-être que ça... c'est plus gros parce que ça
19 inclut les volumes de GNC et de carburant, qui
20 n'étaient pas inclus et de carburant. Qui n'était
21 pas inclus dans la section de son rapport, qui est
22 très exhaustif, qui est spécifiquement industriel.
23 (10 h 30)

24 Q. **[43]** Oui, mais les deux documents, le document...
25 les deux documents qu'on vient de voir il y a un

1 instant, notre réponse et le texte SECOR, réfèrent
2 tous les deux au même secteur industriel, à moins
3 que j'ai mal compris, là, on parle du secteur
4 industriel dans les deux cas, on parle des dix (10)
5 prochaines années, jusqu'en deux mille vingt-quatre
6 (2024) dans les deux cas, puis on parle des
7 conversions vers le gaz naturel dans les deux cas.

8 R. Vous avez raison. Ce que je vous dis c'est... Votre
9 question, si je la comprends bien, c'est :
10 « Pourquoi est-ce que vous aviez mis quinze
11 millions (15 M) dans le rapport au mois de... », au
12 mois de... pardon... je ne me souviens plus, le
13 rapport. Au mois de janvier, environ?

14 Q. **[44]** Oui. Entre janvier et...

15 R. Au mois de janvier. « ... et que c'est rendu dix-
16 sept millions (17 M), dans une réponse au mois de
17 mars? » Ce que je comprends de votre question c'est
18 pourquoi le quinze (15) est devenu dix-sept (17)?

19 Q. **[45]** C'est pourquoi le dix-sept (17) est devenu
20 quinze (15) puisque, dans votre réponse vous
21 dites : « Nous vous avons écrit ce que SECOR a
22 écrit », c'est ça que vous dites. Vous ne dites
23 pas : « On a changé ce que SECOR dit, on n'a pas
24 adapté. » On a dit : « On vous dit ce que SECOR a
25 dit. » Et vous dites : « Ce que SECOR a dit c'est

1 dix-sept point sept millions (17,7 M). » Alors, on
2 est allés voir, nous, ce que SECOR a dit puis SECOR
3 a dit : « Quinze point trois millions (15,3 M). »

4 R. Exact.

5 Q. **[46]** Puis il y a eu un changement, là, entre les
6 deux et...

7 R. Et l'hypothèse que je vous donne...

8 Q. **[47]** ... je veux juste voir pourquoi ça a changé
9 entre les deux.

10 R. Vous avez raison. L'hypothèse que je vous donne
11 est, donc ça a augmenté. Parce que la source...

12 Q. **[48]** Oui, c'est ça, excusez, quinze (15) est devenu
13 un dix-sept (17).

14 R. Le quinze (15) est devenu dix-sept (17). Ce que je
15 vous dis c'est que je crois que, probablement, le
16 dix-sept (17) inclus des volumes... des conversions
17 autres que simplement industrielles. Donc, qu'on
18 n'a pas identifiées dans la ligne. Et je vais
19 m'assurer que ce soit... on va s'assurer que ce
20 soit valider puis vous revenir...

21 Q. **[49]** Avant de prendre un engagement, je vais vous
22 poser une autre question qui, peut-être, fera
23 l'objet d'un engagement global, là, parce que...

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Oui, Maître Sigouin-Plasse?

1 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

2 Oui, pour éviter qu'il y ait un engagement, parce
3 qu'il y a quand même des éléments de réponse que
4 monsieur Rhéaume a donnés. Je présume qu'on va
5 prendre une pause à un moment donné au cours des
6 prochaines minutes, alors plutôt que...

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Vous lisez dans mes pensées. On pourra, juste
9 oralement...

10 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

11 On pourra consulter, donner un coup de fil,
12 vérifier. Parce qu'on est... on est écouté, hein.
13 Puis vérifier si les réponses qui sont données sont
14 les bonnes et, s'il y a une correction à apporter,
15 monsieur Rhéaume sera ici, alors on pourra faire un
16 complément de réponse et maître Neuman aura
17 l'information pour sa preuve, éventuellement, et
18 son argumentation.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Tout à fait d'accord avec vous.

21 Me DOMINIQUE NEUMAN :

22 Oui, absolument d'accord.

23 Q. **[50]** Mais ce que... je ne suis pas en train de vous
24 inciter à descendre à quinze millions (15 M), mais
25 surtout qu'on essaie de voir quel est le processus

1 qui a amené... qui a amené à passer à dix-sept
2 millions (17 M). Il y a peut-être une très bonne
3 explication, peut-être que vous avez cru que...

4 R. Je vais être honnête avec vous...

5 Q. **[51]** ... que SECOR avait sous-estimé puis peut-être
6 que c'est...

7 R. Ce n'est pas les sujets, honnêtement, qu'hier,
8 quand on refait les dernières validations, ce n'est
9 pas quelque chose qu'on a re-regardé. Donc, peut-
10 être que juste de parler à la personne qui s'occupe
11 de ce calcul-là va me remémorer puis il va me
12 dire : « Bien, oui, tu devrais t'en souvenir. » Ce
13 n'est malheureusement pas le cas.

14 Q. **[52]** Et pour ce qui est des autres secteurs où il y
15 a des tableaux similaires... puis, là encore, ce
16 qui nous intéresse par mes questions c'est
17 l'estimation du volume de conversion, je ne suis
18 pas en train de parler des GES, même si ce chiffre
19 sert à calculer les GES, mais ce n'est pas des GES
20 que je vous parle en ce moment. Donc, c'est le
21 volume des conversions. Dans les autres secteurs,
22 résidentiel, commercial, transport, là-dedans la
23 source à nos tableaux, que nous avons reproduits...
24 à des tableaux similaires que celui qui se trouve
25 dans la réponse à la question de SÉ/AQLPA, il y a

1 des tableaux similaires qui se trouvent déjà en
2 annexe... oui, c'est ça, attendez, je vous donne
3 les références, c'est pièces B-9 et B-46, c'est...
4 il n'y a pas eu de changement entre les deux, Gaz
5 Métro 1, document 3, Annexe 2, page 2.

6 Donc, il y a ces tableaux, que nous avons
7 reproduits nous-mêmes dans notre propre preuve, qui
8 indiquent le volume de conversion dans chacun des
9 secteurs : commercial, résidentiel et transport.
10 Et, à chaque fois, vous dites que votre source
11 c'est le rapport SECOR. Et alors là, pour ces
12 autres secteurs, on ne trouve aucun chiffre qui
13 indique le taux... le volume de conversion au gaz
14 dans les autres secteurs. Industriel, c'était
15 l'exception dont on vient de parler il y a quelques
16 instants. Les autres secteurs, à un endroit
17 quelconque du rapport c'est écrit que la conversion
18 est élevée, dans le secteur commercial c'est le...
19 mais il n'y a pas de chiffre. Et, dans les autres
20 secteurs, je n'en ai pas plus non plus.

21 Donc, est-ce qu'il serait possible de nous
22 fournir les volumes de conversion que SECOR a
23 estimés, puisque vous vous fiez là-dessus, donc
24 c'est peut-être dans, je ne sais pas, une annexe au
25 rapport que nous n'avons pas ou quelque part.

1 Bien...

2 R. Quand vous dites de fournir le chiffres, en fait,
3 l'annexe qui donne le chiffre, mais vous voulez
4 voir la source.

5 Q. **[53]** La source de SECOR qui... puisque vous dites :
6 « Nous avons pris ce que SECOR a dit », mais là
7 dans ce que nous avons, nous, de SECOR, il n'y a
8 aucun de ces chiffres-là.

9 R. Si c'est possible, après la pause, je pense qu'on
10 va parler à la personne durant la pause puis...

11 Q. **[54]** O.K. Alors, l'engagement c'est de parler à la
12 personne?

13 LA PRÉSIDENTE :

14 Non, mais on va prendre un engagement oral, si Gaz
15 Métro est capable de vous répondre, on va peut-être
16 éviter d'avoir un engagement puis que ça dure la
17 semaine prochaine et tout ça. Alors... parfait.

18 Me DOMINIQUE NEUMAN :

19 Q. **[55]** O.K. Alors, ça termine cette ligne de
20 questions. Bien, en fait, c'est tout. J'avais
21 simplement une petite demande à vous faire. Ce
22 serait très utile... bien, peut-être pour le plus
23 long terme.

24 Dans la présentation d'aujourd'hui, à
25 l'acétate 2, il y a une très belle carte et, à

1 l'acétate 5, il y a aussi l'autre très belle carte.
2 Nous avons déjà des versions de ces très belles
3 cartes dans la preuve, dans différents documents,
4 et qui sont à peu près illisibles parce qu'elles
5 sont tellement petites qu'on ne voit absolument
6 rien. D'ailleurs, j'ai appris des choses en voyant
7 la projection sur écran tout à l'heure, que je
8 n'avais jamais vues dans les versions qu'on a déjà.
9 Est-ce que peut-être ce serait possible de déposer
10 sur le SDE une version plus claire, pas juste une
11 photo, parce que c'est ça que, nous, on a.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Maître Neuman, c'est un peu ce style de carte-là
14 que vous recherchez?

15 Me DOMINIQUE NEUMAN :

16 Oui. Oui.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Cette grandeur-là?

19 Me DOMINIQUE NEUMAN :

20 Oui, nous, on ne l'a pas.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 On pourra peut-être nous le mettre sur le... Je ne
23 sais pas si on a la dernière version.

24 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

25 Ça sera déposé au courant des prochaines heures,

1 là, monsieur... Madame la Commissaire, donc ce
2 n'est pas un problème pour nous.

3 Me DOMINIQUE NEUMAN :

4 Oui. C'est ça.

5 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

6 Ça peut aider tout le monde.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Parfait. Merci.

9 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

10 En version papier, je ne pense pas, hein?

11 Me DOMINIQUE NEUMAN :

12 Non, pas en version papier, je ne veux pas de
13 papier, ça va être quelque chose en version
14 électronique, qu'on puisse lire et... qu'on puisse
15 voir le nom des villes et des choses comme ça.

16 Q. [56] Ça fait que je vous remercie beaucoup.

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Merci, Maître Neuman. Alors, la Régie prendra un
19 quinze (15) minutes de pause, juste pour s'assurer,
20 voir... on va repasser nos questions, il y a peut-
21 être des questions qui ont été répondues suite à la
22 présentation de Gaz Métro. Alors, à moins cinq, on
23 revient.

24 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

25 REPRISE DE L'AUDIENCE

1 (10 h 58)

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Alors, notre petite pause a été bénéfique parce
4 qu'on a beaucoup moins de questions qu'on en avait.
5 Les témoins ont été très claires dans leur
6 présentation.

7 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

8 Madame la Régisseuse, donc si vous me permettez
9 juste avant de poursuivre puisqu'on a fait des
10 vérifications durant la pause, peut-être sur deux
11 choses sur lesquelles je veux revenir.

12 La première question qui a été posée par
13 maître Neuman où on se posait la question si ce que
14 monsieur Rhéaume a formulé comme réponse était
15 suffisant ou pas, je veux dire, on a des contacts
16 avec les gens qui s'occupaient de cette pièce-là ou
17 de cette preuve-là de façon spécifique. On va être
18 peut-être en mesure de vous revenir au retour du
19 lunch avec une réponse là-dessus là. Donc, on parle
20 bien des références ou, en fait, le quinze mille...
21 le quinze millions (15 M\$) versus le dix-sept
22 millions (17 M\$) qui apparaît sur deux pièces
23 distinctes et qui faisaient l'objet du contre-
24 interrogatoire de mon confrère. Donc, on vous
25 reviendra au retour du lunch avec ça.

1 Donc, à l'issue du contre-interrogatoire,
2 je vous propose de ne pas libérer les témoins pour
3 nous permettre de vous revenir le cas échéant avec
4 une confirmation ou une modification de la réponse.

5 Ensuite de ça, on va pouvoir, là on va
6 devoir souscrire à un engagement écrit qu'on pourra
7 verser et qu'on pourra constater aux notes
8 sténographiques concernant les sources de SECOR,
9 utilisées par SECOR pour les fins de la confection
10 des données apparaissant à l'annexe 2, la pièce Gaz
11 Métro 1, Document 3 qui est la cote Régie B-0046,
12 donc les données qui apparaissent à cette annexe 2-
13 là qui proviennent de KPMG-SECOR, bien, on vous
14 fournira un document qui énonce les sources. Le
15 document, on va le déposer au courant de la
16 journée, l'objectif étant de permettre à mon
17 confrère d'avoir ces sources-là pour les fins de
18 l'audience aujourd'hui et ne pas retarder
19 l'audience indûment.

20 Me DOMINIQUE NEUMAN :

21 Je peux ajouter que ce serait aussi sur le secteur
22 industriel parce que, si je me souviens bien, dans
23 l'annexe en question, il n'y avait pas le secteur
24 industriel et c'est pour ça qu'on avait posé une
25 question, une question en DDR, mais, je me trompe

1 peut-être là, mais... Enfin, s'assurer qu'on inclut
2 aussi l'industriel.

3 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

4 Écoutez, on va vous donner les choses de KPMG-
5 SECOR. Ça vous va?

6 Me DOMINIQUE NEUMAN :

7 Oui. Oui. Les chiffres de... ce n'est pas seulement
8 les sources, mais les chiffres de KPMG, quels
9 sont... quels ont été les chiffres.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Pouvez-vous formuler ce que vous voulez exactement,
12 Maître Neuman.

13 Me DOMINIQUE NEUMAN :

14 O.K. Pouvez-vous fournir les... Attendez. Attendez.
15 Les chiffres de KPMG-SECOR quant au volume de
16 conversion en mètre cube vers le gaz naturel pour
17 chacun des secteurs du Saguenay, résidentiel,
18 commercial, transport et industriel, ainsi que les
19 sources de ces chiffres. O.K. Je vous remercie.

20

21 E-1 (GM) : Fournir les chiffres de KPMG-SECOR
22 quant au volume de conversion en mètre
23 cube vers le gaz naturel pour chacun
24 des secteurs du Saguenay, résidentiel,
25 commercial, transport et industriel,

1 ainsi que les sources de ces chiffres

2

3 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

4 Très bien. On verra à répondre à l'engagement,

5 Madame la Régisseure, le plus tôt possible.

6 Et quant à l'invitation, je pense que c'est comme

7 ça qu'il l'a qualifiée, l'invitation d'avoir des

8 cartes plus lisibles, la solution qu'on a retenue,

9 Madame la Régisseure, c'est de déposer le même

10 document de présentation, mais plutôt que de les

11 avoir sur deux pages électroniquement, on va les

12 avoir sur une page, donc mon confrère pourra

13 constater électroniquement le détail de ces cartes

14 qui ont été confectionnées avec attention.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Parfait.

17 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

18 Ça va?

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Merci beaucoup, Maître Sigouin-Plasse.

21 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

22 Alors, c'est tout, c'est tout pour moi. Merci.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Merci. Alors, Maître De Repentigny pour la Régie.

25

1 INTERROGÉS PAR Me ALEXANDRE de REPENTIGNY :

2 Q. [57] Bonjour, Messieurs. Alexandre de Repentigny
3 pour la Régie. Alors, je vais avoir essentiellement
4 une question à vous poser qui va porter sur la
5 solution GNL, l'alternative que vous présentez au
6 dossier. Pour les fins de ma question, je vais
7 d'abord vous référer à la pièce B-0040, page 11,
8 soit la pièce Gaz Métro 2, Document 4, page 4.
9 C'est la réponse à la question 5.1 de la demande de
10 renseignements numéro 2 de la Régie.

11 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

12 Pouvez-vous me répéter la page, Maître de
13 Repentigny? Je ne suis pas certain de...

14 Me ALEXANDRE de REPENTIGNY :

15 Page 4.

16 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

17 Page 4, c'est bien ça. C'est bon. 4.

18 Me ALEXANDRE de REPENTIGNY :

19 On peut voir sur le tableau...

20 M. SIMON GARNEAU :

21 R. Excusez-moi, vous dites « page 4 », mais ça, ce
22 n'est pas la 5.1 pour nous là. Nous, la 5.1, c'est
23 à la page 10.

24 Me ALEXANDRE de REPENTIGNY :

25 Gaz Métro 2, document 4.

1 R. Oui. Et c'est la réponse...

2 Me ALEXANDRE de REPENTIGNY :

3 Page 11. Excusez-moi.

4 R. O.K. Page 11, c'est ça. Parfait.

5 Q. **[58]** On peut voir que pour le réseau du Saguenay,
6 que le débit horaire est de cent quarante-deux
7 mille six cents mètres cubes/heure (142 600 m³/h)
8 ne sera dépassé que quatre heures par an. Je vais
9 maintenant vous référer toujours à la même pièce, à
10 la page 4, par contre, maintenant. En réponse à la
11 question 2.1 de la Régie, Gaz Métro indique que :

12 La mise à niveau de la station de
13 compression de St-Maurice, alimentée
14 par une pression contractuelle de
15 4 000 kPa permet d'obtenir une
16 capacité de 140 000 m³/h.

17 Donc, on est assez près ici là du débit de cent
18 quarante-deux mille six cents (142 600 m³/h) qui ne
19 sera pas dépassé plus de quatre heures par an.

20 Je vous réfère maintenant à la pièce B-0029
21 aux pages 24 et 25, soit Gaz Métro 2 Document 1.

22 Vous indiquez à cette référence que pour les
23 stations de vaporisation d'Alma et de Jonquière, le
24 nombre d'heures d'utilisation serait de quatre cent
25 soixante-dix-sept (477) heures pour la station

1 d'Alma et de cent quatre-vingts (180) heures pour
2 la station de Jonquière. On comprend également de
3 la preuve que la solution GNL implique de la
4 vaporisation au cours des mois de novembre, mars et
5 avril.

6 Alors, maintenant ma question, c'est pour
7 comprendre comment l'option GNL présentée par Gaz
8 Métro, qui implique d'une part l'utilisation des
9 stations de vaporisation plusieurs centaines
10 d'heures et, d'autre part, de la vaporisation au
11 cours des mois de novembre, mars et avril, peut
12 être considérée comme adéquate pour combler des
13 besoins de pointe qui devraient se manifester en
14 hiver et quelques heures par année?

15 On veut comprendre en quoi c'est nécessaire
16 d'avoir autant d'heures d'utilisation pour répondre
17 à un besoin de pointe qui devrait se manifester
18 quelques heures et en quoi c'est nécessaire de
19 vaporiser au cours des mois au cours desquels on
20 n'observe pas des températures extrêmes, mais pour
21 répondre à un besoin de pointe qui devrait se
22 manifester essentiellement au cours des mois les
23 plus froids de l'année.

24 (11 h 05)

25 M. SIMON GARNEAU :

1 R. Si je comprends bien votre question, vous cherchez
2 à comprendre le nombre d'heures de fonctionnement
3 qu'on a présumé dans nos calculs pour les stations
4 de vaporisation?

5 Q. **[59]** Le nombre d'heures que vous avez, ce que je
6 comprends du nombre d'heures d'utilisation des deux
7 stations, ça serait, selon la référence, la pièce
8 B-0029 aux pages 24 et 25, vous nous parlez
9 d'utilisation de quatre cent soixante-dix-sept
10 (477) heures et de cent quatre-vingts (180) heures
11 par an. Est-ce que c'est exact?

12 R. Oui.

13 Q. **[60]** Ce qu'on veut comprendre c'est en quoi un
14 nombre d'heures aussi important d'utilisation des
15 stations est nécessaire pour combler un besoin qui,
16 selon notre compréhension, devrait se manifester
17 quelques heures par année, si la mise à niveau de
18 la station de Saint-Maurice permet d'atteindre
19 environ, là, je crois c'est cent quarante mille
20 mètres cubes/heure (140 000 m⁽³⁾/h).

21 R. Oui.

22 Q. **[61]** Puis qu'on dit que le débit horaire de cent
23 quarante-deux mille six cents mètres cubes/heure
24 (142 600 m⁽³⁾/h) ne devrait pas être dépassé plus
25 de quatre heures par an. Donc, on comprend qu'on a

1 un besoin de combler un besoin de pointe qui va se
2 manifester quelques heures. Pourquoi une
3 utilisation des stations de plus d'une centaine
4 d'heures?

5 R. Premièrement, le chiffre qu'il faut utiliser pour
6 comparer le nombre d'heures, c'est pas cent
7 quarante-deux mille six cents (142 600), parce que
8 ça c'est une mesure temporaire, exceptionnelle,
9 pour l'hiver deux mille dix-sept (2017) qui ne peut
10 pas être soutenue une année de plus. Alors il faut
11 comparer par rapport à cent quarante mille mètres
12 cubes/heure (140 000 m³/h).

13 Q. **[62]** D'accord.

14 R. Cent quarante mille mètres cubes/heure
15 (140 000 m³/h), on n'a pas la donnée dans le
16 tableau, mais ça va être plus que quatre heures.

17 Q. **[63]** Mais si je vous réfère à la pièce B-0029, à la
18 page 23.

19 R. C'est GMI quoi ça? GMI-2, Document 1?

20 Q. **[64]** C'est Gaz Métro-2, Document 1, page 23. Le
21 graphique 3 qui présente les débits horaires en
22 fonction du nombre d'heures d'utilisation pour le
23 tronçon du Saguenay.

24 R. Oui.

25 Q. **[65]** Si on va au débit de cent quarante mille

1 (140 000), est-ce que vous êtes d'accord avec moi
2 qu'on pourrait considérer que ce débit-là ne
3 devrait pas se manifester plus d'une dizaine
4 d'heures ou, dans le pire des cas, soixante-sept
5 (67) heures?

6 R. Oui. De mémoire, sous réserve, il me semble que
7 c'était de l'ordre d'une soixantaine d'heures,
8 effectivement.

9 Q. **[66]** Une soixantaine d'heures. Donc, ma question
10 demeure, en quoi l'utilisation des stations pour un
11 nombre d'heures de quatre cent soixante-dix-sept
12 (477) heures pour la station d'Alma et cent quatre-
13 vingts (180) heures pour Jonquière est nécessaire
14 pour combler un besoin de pointe qui devrait se
15 manifester, bon, une soixantaine d'heures par
16 année?

17 R. Écoutez, la réponse que je peux vous donner sur le
18 nombre d'heures de chaque station, si on prend
19 GMI-2, Doc. 5, à la page 7 de 8.

20 M. DAVE RHÉAUME :

21 R. Qui est la B-0049.

22 M. SIMON GARNEAU :

23 R. Est-ce que c'est correct?

24 Q. **[67]** Oui.

25 R. C'est ce graphique-là, Madame la Régisseure.

1 Q. **[68]** Oui.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 Q. **[69]** Oui.

4 R. De la manière qu'on a procédé pour évaluer la
5 pointe qu'on peut couper, on a pris les quatre
6 dernières années, on a regardé le profil de
7 consommation et on est allés par itération pour
8 déterminer une pointe qui peut être enlevée. Et la
9 pointe qui peut être enlevée au poste de Jonquière,
10 c'est sept mille mètres cubes/heure (7000 m³/h).

11 Alors on a pris la demande maximale qui
12 était un peu supérieure à, je ne vois pas bien les
13 chiffres, cinquante-six mille mètres cubes/heure
14 (56 000 m³/h) moins sept mille (7000) qui donne
15 quarante-neuf mille mètres cubes/heure
16 (49 000 m³/h). Ça c'est le sept mille mètres
17 cubes/heure (7000 m³/h) de pointe qu'on coupe au
18 poste de Jonquière.

19 (11 h 11)

20 On a pris l'année deux mille treize-deux
21 mille quatorze (2013-2014) puis on a pris le profil
22 de l'année deux mille treize-deux mille quatorze
23 (2013-2014) puis on a regardé combien de fois,
24 combien d'heures on pouvait couper cette pointe-là
25 puis de combien de mètres cubes/heure puis ça

1 donnait un volume sur la saison, puis ça donnait un
2 nombre d'heures. Alors, on a fait ça pour le poste
3 de Jonquière et pour le poste d'Alma, puis c'est
4 comme ça qu'on a déterminé qu'on pouvait couper ces
5 pointes-là de sept mille (7000 m³/h) et de six
6 mille cinq cents mètres cubes/heure (6500 m³/h).

7 M. DAVE RHÉAUME :

8 R. Je vais faire un ajout... bien, est-ce que répond à
9 votre question? Et sinon, au pire on prendra une
10 pause, puis il y a des gens qui sont ceux qui font
11 le calcul détaillé, puis si vous avez besoin
12 d'informations supplémentaires on va aller les
13 chercher, mais il y a un élément que j'aimerais
14 clarifier.

15 C'est qu'on ne peut pas comparer
16 l'utilisation, le nombre d'heures d'utilisation
17 d'une station de compression qui dessert l'ensemble
18 du réseau du Saguenay avec le ratio d'utilisation
19 d'une station de vaporisation de GNL, comme par
20 exemple, celle de Jonquière, parce qu'elle est
21 spécifique à la consommation qui se fait au poste
22 de Jonquière. Je... je pense que ça vaut la peine
23 que... je vais l'expliquer en non ingénieur, des
24 fois ça... « For dummies », disons ça ainsi, et je
25 vais m'inclure là-dedans.

1 Le... le travail qui a été fait, monsieur
2 Garneau tout à l'heure disait, il y a treize (13)
3 stations de... treize (13) postes de livraison.
4 Donc, finalement, la consommation entre cent
5 quarante (140 000 m⁽³⁾/h), cent cinquante mille
6 mètres cubes/heure (150 000 m⁽³⁾/h) au Saguenay,
7 c'est réparti, si on veut simplifier ça, en treize
8 (13) petites villes, treize (13) endroits où il y a
9 de la consommation. Il y a... il y a des longs
10 bouts sur ce chemin-là, pour ceux qui sont déjà
11 allés à Chicoutimi, où il n'y a rien, il n'y a pas
12 de consommation.

13 Et donc, il y a treize (13) endroits où il
14 y a du gaz qui se consomme. Si je mets une station
15 de GNL qui pousse trente mille mètres cubes/heure
16 (30 000 m⁽³⁾/h) à Saint-Félicien, mais qu'à Saint-
17 Félicien, il y a juste dix mille mètres cubes/heure
18 (10 000 m⁽³⁾/h) de consommation, ça ne marche pas.
19 Je pousse plus que la consommation qu'il y a à
20 Saint-Félicien. Avec un compresseur, j'ai pas ce
21 problème-là parce qu'à La Tuque, lorsque ça pousse,
22 bien c'est les treize (13) petites villes... bien,
23 à La Tuque c'est déjà... c'est déjà commencé, donc
24 il en reste peut-être huit, mais c'est les huit
25 petites villes qui suivent La Tuque qui vont

1 consommer cette consommation-là.

2 Donc, le travail qui a été fait avec
3 Artelys, avec les coupes de Monte Carlo, c'est...
4 c'est de constater que la consommation de pointe,
5 l'usine qui est à La Baie ne consomme pas
6 nécessairement sa pointe exactement au même moment
7 que l'usine qui est à Jonquière, qui ne consomme
8 pas non plus sa pointe exactement au même moment
9 que l'usine qui est à Saint-Félicien.

10 Lorsqu'on met en place un compresseur
11 lorsqu'on parle des avantages opérationnels, c'est
12 que le compresseur il est à La Tuque, il pousse du
13 gaz, puis que l'ensemble de la consommation qui est
14 en aval de La Tuque bénéficie de cet accès-là.
15 Lorsqu'on met en place une station de vaporisation
16 GNL à Alma, il faut regarder précisément la
17 consommation précise d'Alma pour voir l'utilisation
18 qui va être faite de cette station-là, puis ça,
19 c'est le travail qui a été fait.

20 Donc, le travail, puis on l'a mis, les deux
21 meilleurs endroits où mettre une station de GNL,
22 c'est Alma et Jonquière parce que, finalement,
23 c'est les deux endroits où il y a une pointe. Si,
24 au poste de Saint-Félicien, la consommation est
25 « flat », ça ne sert à rien de mettre du GNL parce

1 que vous allez vaporiser... si la consommation
2 était tous les jours de mille mètres cubes/heure
3 (1000 m³/h), bien il y a une journée où vous
4 envoyez cent (100) GNL, bien vous avez donc juste
5 une consommation de neuf cents (900), mais le
6 lendemain vous avez quand même besoin tout d'un
7 coup du tuyau, puis là votre « tank » de GNL, elle
8 est vide.

9 Donc, ce qui a été fait, c'est d'identifier
10 les postes - c'est Alma et Jonquière - où il y a
11 vraiment une demande de pointe, puis on se dit :
12 bien dans le fond, comme on fait avec l'usine LSR,
13 au lieu d'approvisionner cette pointe-là avec un
14 outil trois cent soixante-cinq (365) jours par
15 année, comme un compresseur, ou en transport des...
16 du transport avec TransCanada, on va envoyer le GNL
17 juste quand on en a besoin, puis ça va, c'est pour
18 ça qu'on appelle ça du « peak shaving », ça va
19 comme raser la pointe. Puis ça va... dans notre
20 pointe de consommation, on va enlever le « peak »
21 du début.

22 Par contre, il est possible que la
23 consommation... on a un outil qui nous permet
24 d'enlever la pointe à Jonquière, qui est spécifique
25 pour le besoin de Jonquière. Puis peut-être qu'il

1 va se produire au même moment qu'à La Baie,
2 finalement, la consommation est un peu plus basse.
3 Donc, le compresseur, lui, qui nourrit en même
4 temps La Baie et Jonquière, bien, lui, il dit :
5 bien, regarde, cette journée-là quand on fait le
6 calcul théorique, le compresseur, en théorie, il ne
7 serait pas requis, mais la personne qui opère le
8 poste de Jonquière, elle, elle voit une pointe à
9 Jonquière, puis elle dit : bien, là, il faut
10 vaporiser Jonquière.

11 Donc, c'est pour ça que de comparer le
12 nombre d'heures d'utilisation d'une station comme
13 Jonquière et Alma, au nombre d'heures d'un outil
14 qui dessert l'ensemble du Saguenay, on ne peut pas
15 faire une comparaison un pour un, parce que les
16 outils ne fonctionnent pas de la même façon.
17 L'outil du... l'outil de la compression, le fait
18 qu'il dessert l'ensemble du Saguenay, lorsqu'on
19 fait le calcul théorique du nombre d'heures où il
20 serait, en théorie, requis, bien on est capable de
21 dire : bon, bien si en une heure il y a une
22 consommation élevée à Alma, mais qu'elle est
23 compensée en même temps par une compensation faible
24 à Jonquière, on dit que le compresseur est, en
25 théorie, pas requis. Mais ça, quand vous opérez le

1 poste d'Alma, puis que vous voyez une pointe, bien
2 vous devez avoir du GNL pour répondre à cette
3 pointe-là.

4 Donc, je ne sais pas si ça... En complément
5 de ce que monsieur Garneau dit, la comparaison d'un
6 poste spécifique à celui de l'ensemble d'une
7 franchise ne se fait pas et c'est d'ailleurs pour
8 ça que... c'est la même chose lorsqu'on compare les
9 besoins en débit horaire au Saguenay avec ce qui se
10 passe sur l'ensemble de notre franchise dans le
11 plan d'appro. Lorsqu'on travaille en journalier
12 pour l'ensemble de la franchise, bien il y a des
13 journées où la pointe au Saguenay est très, très
14 élevée, mais qu'en même temps en Estrie, qui a un
15 profil de consommation différent, tout d'un coup,
16 il y a une baisse. Et pour l'ensemble de la
17 franchise, je vous dirais en termes simples : c'est
18 plus facile de gérer, les gens des
19 approvisionnements gaziers n'aimeraient pas ma
20 phrase, mais plus t'es gros, plus il y a des choses
21 qui se lissent les uns entre les autres. Plus on
22 regarde quelque chose de précis, plus il faut être
23 spécifiquement dans le détail des besoins
24 spécifiques de cette consommation.

25 (11 h 18)

1 Q. [70] Peut-être une petite question de précision.

2 Pourquoi vaporiser en mars, avril, novembre?

3 M. SIMON GARNEAU :

4 R. Bien, en fait, on vaporise selon la température
5 qu'il fait. L'hiver commence en novembre. Des fois,
6 il fait froid en mars. On interrompt des clients
7 parfois en mars. Alors, on utilise les outils.
8 C'est selon le profil de température puis de
9 consommation de ces mois-là.

10 M. DAVE RHÉAUME :

11 R. Et dans les dernières années, on a eu... En tout
12 cas, je sais qu'en novembre, on a des journées
13 d'interruption en novembre. Donc, vers la fin
14 novembre, on frappe des journées de grands froids
15 qui requièrent des interruptions de notre
16 clientèle. Donc, je n'ai pas le profil exact, mais
17 on peut imaginer que, dans un poste précis, en
18 novembre, puis c'est un peu ça que le tableau
19 auquel monsieur Garneau faisait référence, là,
20 qu'en novembre, il y a des journées où on dépasse,
21 on rentre dans le dernier sept mille (7000) de
22 consommation que le vaporisateur de GNL est capable
23 de couvrir.

24 M. SIMON GARNEAU :

25 R. Mais il faut préciser aussi que le réseau du

1 Saguenay, ce n'est pas un profil purement
2 chauffage, il y a beaucoup de gros clients
3 industriels, qu'il peut y avoir des pointes de
4 production. Est-ce qu'ils consomment en même temps?
5 Est-ce qu'ils partent des procédés? Alors, ce n'est
6 pas expliqué uniquement par la température.

7 Q. [71] Ça va être beau. Ça va mettre fin à mes
8 questions. Merci.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Merci, Maître De Repentigny. Je n'aurai pas de
11 questions pour les témoins. Vous avez été clairs.
12 On ne libérera pas les témoins pour cet après-midi.

13 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

14 Effectivement, Madame la Régisseuse, pour éviter
15 une réassermentation, on pourra les garder sur le
16 « back burner » si je peux me permettre
17 l'expression, pour qu'on puisse refournir une
18 confirmation de certains engagements en réponse aux
19 questions de SÉ-AQLPA. Merci.

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Parfait. Alors, on va aller avec la preuve de
22 l'ACIG. Maître Sarault, vous aviez annoncé environ
23 vingt (20) minutes.

24 Me GUY SARAULT :

25 Oui.

1 LA PRÉSIDENTE :
2 Est-ce que c'est toujours?
3 Me GUY SARAULT :
4 C'est toujours valable.
5 LA PRÉSIDENTE :
6 Parfait. J'aime ça comme ça.
7 Me GUY SARAULT :
8 Alors on peut assermenter madame Gervais.
9 _____

1 L'AN DEUX MILLE QUINZE (2015), ce dixième (10e)
2 jour du mois de juillet, A COMPARU :
3
4 PREUVE ACIG
5
6 LUCIE GERVAIS, consultante pour l'ACIG (Association
7 des consommateurs industriels) et analyste au
8 dossier, ayant une place d'affaires au 225, rue
9 Roy-Audy, Varennes (Québec);
10
11 LAQUELLE, après avoir fait une affirmation
12 solennelle, dépose et dit :
13
14 INTERROGÉE PAR Me GUY SARAULT :
15 Alors, la première chose que je voudrais faire,
16 c'est de produire l'affidavit de documents de
17 madame Gervais, que j'avais envoyé en blanc avec ma
18 lettre de planification de l'audience, et
19 l'affidavit avait été coté en blanc, séparément
20 comme pièce C-ACIG-0013. Je ne sais pas à quel
21 numéro je suis rendu. Ça doit être 14. Bien, il y a
22 eu... J'ai déposé le plan économique du Québec de
23 six cents (600) pages. Il n'a pas encore été coté.
24 Ça n'a pas été approuvé. Trop gros. Alors ce serait
25 le 14 pour l'affidavit. Alors, c'est le même

1 affidavit que vous avez déjà vu. Il n'y a pas de
2 différence.

3

4 C-ACIG-0014 : Affidavit au soutien des
5 documents

6

7 Évidemment, on a comme preuve au dossier le
8 témoignage initial qui a été coté comme pièce
9 C-ACIG-007, sauf erreur de ma part. Et il y avait
10 des réponses aux demandes de renseignements de Gaz
11 Métro et de la Régie.

12 Q. **[72]** Alors, je pense que, suite au dépôt de la
13 preuve amendée de Gaz Métro qui, évidemment, est
14 postérieure à notre preuve principale qui était
15 datée du treize (13) avril deux mille quinze
16 (2015), je pense que vous souhaitez apporter
17 certaines précisions et peut-être même certains
18 amendements à la position de l'ACIG dans le présent
19 dossier, Madame Gervais?

20 (11 h 23)

21 R. Merci, Maître Sarault. Oui, avant tout, j'aimerais
22 apporter une correction, en fait quatre (4)
23 corrections.

24 Q. **[73]** Un petit peu plus fort, s'il vous plaît.

25 R. Quatre (4) corrections mineures. Excusez, ça va

1 mieux quand le micro est ouvert. Alors, j'ai quatre
2 (4) petites corrections mineures, en fait c'est une
3 correction, d'inverser des chiffres, à apporter à
4 la preuve originale, qui était datée du treize (13)
5 avril deux mille quinze (2015), donc la pièce ACIG-
6 0007, et c'est à la page 14 et à la page 15. Alors,
7 la dernière ligne de la page 14, en fait il y a eu
8 une inversion, là, je me suis rendu compte en
9 relisant la preuve qu'il y avait eu une inversion
10 des chiffres, finalement. Alors, à la ligne 41 de
11 la page 14, on parle de la solution alternative du
12 Saguenay mais on a indiqué, par erreur, le chiffre,
13 je crois, de la solution Estrie et, à l'inverse,
14 quand on parle de l'Estrie, on a mis le chiffre de
15 Saguenay.

16 Q. **[74]** Exact.

17 R. Donc, on a, à la ligne 41, une « solution
18 alternative au coût de 33,54 M\$ », ça devrait être
19 le cinquante-neuf millions (59 M), je pense que
20 c'est zéro deux (02).

21 Q. **[75]** Cinquante-neuf virgule zéro deux (59,02).

22 R. Virgule zéro deux (,02).

23 Q. **[76]** Alors, il faut remplacer trente-trois virgule
24 cinquante-quatre (33,54) par cinquante-neuf virgule
25 zéro deux (59,02) à la ligne 41 page 14 de la

1 preuve principale.

2 R. Et à la ligne 1 de la page 15, c'est la même chose,
3 on inverse, on va remplacer le cinquante-neuf zéro
4 deux (59,02) par le trente-trois virgule cinquante-
5 quatre (33,54).

6 Q. [77] Exact.

7 R. Et, comme on a repris cette conclusion-là dans
8 notre conclusion finale, donc à la page 15, aux
9 lignes 29 et 31, il s'agit également de renverser
10 les deux chiffres.

11 Q. [78] Donc, à la ligne 29, on remplace trente-trois
12 virgule cinquante-quatre (33,54) par cinquante-neuf
13 virgule zéro deux (59,02) et, à la ligne 31, on
14 remplace cinquante-neuf virgule zéro deux (59,02)
15 par trente-trois virgule cinquante-quatre (33,54).
16 C'est ça?

17 R. Exact. C'est ça. Merci. Alors, ça c'est la première
18 correction à la preuve. La deuxième,
19 essentiellement, je ne dirais pas que c'est une...
20 bien, on doit réviser notre conclusion et je vais
21 expliquer pourquoi. Essentiellement, l'ACIG ne
22 modifie pas sa position quant au principe de
23 s'assurer de maintenir que tout investissement doit
24 pouvoir répondre à la prévision additionnelle et
25 une prévision raisonnable, mais.... de la demande.

1 Mais lorsqu'on a deux (2) solutions qui permettent
2 toutes deux (2) de rencontrer la demande,
3 finalement, on va... on privilégie la solution qui
4 est la moins coûteuse, ce principe-là demeure. Et
5 c'est en appliquant avec la... lorsqu'on regarde la
6 preuve amendée par Gaz Métro, lorsqu'on applique ce
7 même principe, la conclusion devient différente.

8 Alors, je vais expliquer notre révision sur
9 cet élément-là. Essentiellement, je dirais, la
10 première mouture ou la première partie de la preuve
11 de Gaz Métro ou le premier dépôt, la preuve
12 originale de Gaz Métro comparait la solution au
13 Saguenay, soit la solution du compresseur, là je
14 vais simplifier plutôt que de donner les grandes...
15 bon.

16 On parle d'une solution de compresseur, une
17 solution du GNL, on s'entend qu'il y a
18 l'amélioration au poste de St-Maurice, qu'on ne
19 discute pas, là, on fait juste comparer les deux
20 solutions alternatives et on va focuser sur ces
21 deux éléments-là. Par contre, dans mon cerveau,
22 j'ai encore les chiffres de quatre-vingt-un
23 millions (81 M) et non le cinquante millions (50 M)
24 lorsqu'on fait abstraction de St-Maurice. Donc, je
25 vous dis, les chiffres, ça inclut St-Maurice, mais

1 on parle tous de la même chose.

2 Alors, la preuve originale de Gaz Métro,
3 initiale, comparait une solution qui, selon... dans
4 la preuve, rencontrait la demande en deux mille
5 vingt-quatre (2024), jusqu'en deux mille vingt-
6 quatre (2024), près de cent cinquante-trois mille
7 mètres cubes/heure (153 000 m³/h), là, plus ou
8 moins, décimales et... par la solution de GNL et
9 cette solution-là coûtait cinquante-neuf millions
10 point zéro deux (59,02 M). Alors que la solution
11 privilégiée par Gaz Métro était la solution du
12 compresseur qui, elle, coûtait quatre-vingt-un
13 millions (81 M), donc c'était vingt et un (21),
14 vingt-deux millions (22 M) de plus, finalement, qui
15 donnait une capacité nettement excédentaire. Alors,
16 on se questionnait, est-ce qu'on a effectivement
17 besoin de cette capacité-là, parce qu'elle va au-
18 delà des besoins de deux mille trente (2030).

19 Mais on ne met pas en doute et on est... on
20 a vu les prévisions de consommation par KPMG et on
21 ne les met pas en doute, donc on présume que les
22 prévisions qui sont indiquées pour deux mille
23 vingt-quatre (2024) sont bonnes. Si on arrête là,
24 c'était la preuve qu'on avait au départ. Alors, la
25 preuve indiquait qu'on rencontrait la demande dans

1 les deux cas, et on avait une solution moins
2 dispendieuse qu'on favorisait.

3 Avec la présentation de ce matin, mais avec
4 la nouvelle preuve qui a été déposée au mois de mai
5 par Gaz Métro, la donne a changé, on ne parle plus
6 des mêmes chiffres. Et on nous dit maintenant que,
7 parce que la solution GNL demande d'avoir
8 l'ensemble du gaz... du GNL sur place avant
9 l'hiver, et je ne mets pas ça en doute non plus
10 parce que... je vais faire une petite parenthèse,
11 mais quand j'ai lu dans la DDR, réponse à la Régie,
12 que ça prenait comme cinquante-cinq (55) camions,
13 moi, dans ma tête, on le remplissait, c'était fait,
14 comme on y allait trois fois puis c'était fait.
15 Quand j'ai vu cinquante-cinq (55) aller-retour,
16 pour connaître la route de Trois-Rivières au
17 Saguenay, ça amène d'autres problématiques à mon
18 humble avis, là, je ne suis pas une experte de la
19 route, mais ça peut amener d'autres problèmes
20 opérationnels, qui n'ont pas nécessairement été
21 soulevés mais qui, dans ma tête, c'est le gros bon
22 sens, là. Alors, quand on regarde cette nouvelle
23 donne là, ce qu'on voit c'est que Gaz Métro, la
24 proposition de cinquante-neuf millions (59 M) n'est
25 plus sur la table, c'est maintenant une proposition

1 de soixante et onze millions (71 M). On compare
2 soixante et onze millions (71 M) et quatre-vingt-un
3 millions (81 M) pour rencontrer la demande en deux
4 mille vingt-quatre (2024).

5 La preuve ajoute maintenant, si on regarde
6 un petit peu plus loin, avec les prévisions non
7 contestées non plus, là, même si c'est des
8 prévisions qui sont dans dix (10) ans, de dix (10)
9 à quinze (15) ans, c'est quand même loin, mais
10 elles sont raisonnables, elles sont plausibles,
11 alors on ne les met pas en doute, on ne les
12 requestionne pas. Donc, si on prend ces chiffres-
13 là, la demande jusqu'en deux mil trente (2030), de
14 deux mille vingt-cinq (2025) à deux mil trente
15 (2030), Gaz Métro indique que la demande qu'ils
16 avaient atteinte en deux mille vingt-quatre (2024)
17 augmenterait de cinq pour cent (5 %). Alors, si on
18 prend le cent cinquante-trois millions, cent
19 cinquante-deux millions quatre cent quatre-vingt-
20 sept mètres cubes/heure (153-152,487 Mm³/h) de la
21 demande finalement en deux mille vingt-quatre
22 (2024) et qu'on ajoute cinq pour cent (5 %), ça
23 nous amène à cent soixante mille cent onze mètres
24 cubes/heure (160 111 m³/h).
25 (11 h 30)

1 Donc, si on prend cent soixante mille
2 mètres cubes/heure (160 000 m³/h), c'est au-delà de
3 la capacité courante, donc ça indique déjà qu'en
4 deux mille vingt-quatre (2024) ou pour deux mille
5 vingt-cinq (2025), il faudrait... Gaz Métro devrait
6 ajouter de la capacité. C'est ce qu'ils nous ont
7 indiqué ce matin et c'est ce qu'on voit dans la
8 preuve également, la preuve révisée, où ils
9 indiquent que pour aller chercher le cinq pour cent
10 (5 %) ou un ajout, en ajoutant des réservoirs
11 additionnels pour pouvoir rencontrer cette nouvelle
12 demande augmentée de cinq pour cent (5 %), ce sont
13 des coûts de vingt millions (20 M\$) additionnels.

14 Ça veut dire que là on ne compare plus
15 soixante et onze millions (71 M\$) et quatre-vingts
16 millions (80 M\$), quatre-vingt-un millions (81 M\$),
17 donc on parle de quatre-vingt-un millions (81 M\$)
18 et quatre-vingt-onze millions (91 M\$)
19 essentiellement.

20 Donc, si on reprend la prémisse et le
21 principe sur lequel l'ACIG se base, c'est qu'on ne
22 veut pas empêcher de rencontrer la demande, ça va
23 de soi, donc ça nous prend une solution qui
24 rencontre la demande. Et quand on a deux solutions
25 qui toutes deux rencontrent la demande, on compare

1 les prix et on favorise la moins chère, et dans ce
2 cas-ci, on est rendu qu'on compare quatre-vingt-un
3 millions (81 M\$) et quatre-vingt-onze millions
4 (91 M\$). Et à ce moment-là, on arrive à la
5 conclusion que la solution de compression devient
6 la moins dispendieuse dans le contexte et avec la
7 preuve qu'on a au dossier.

8 Ceci étant dit, bien je l'ai mentionné, les
9 autres... en plus de regarder le prix, il faut
10 regarder que la simplicité du système effectivement
11 d'avoir un compresseur qui va prévoir une demande
12 plus longue ou plus grande finalement, c'est pas
13 mal moins compliqué que d'avoir cinquante-cinq (55)
14 camions sur la route ou cinquante-cinq (55) allers-
15 retours d'un même camion qui peut avoir d'autres et
16 créer d'autres problématiques opérationnelles. On
17 parle de camions, on parle de chauffeurs, on parle
18 de distances, on parle de conditions...
19 températures, tempêtes de neige, et caetera. Alors,
20 ça pourrait... ça ajoute aux risques selon nous.

21 Cela dit, pour conclure, c'est quand même
22 beaucoup d'argent, que ce soit quatre-vingts
23 millions (80 M\$), quatre-vingt-dix millions (90 M\$)
24 ou soixante et onze millions (71 M\$), c'est
25 beaucoup d'argent. Alors, tout ce qu'on souhaite,

1 c'est que la capacité qui va être rendue disponible
2 va permettre d'aller chercher plus de clients puis
3 de faire baisser les tarifs ultimement parce que
4 c'est une préoccupation.

5 On a bien compris par la démonstration ce
6 matin que l'on ne pouvait pas couper vraiment
7 d'avoir un compresseur moindre ou que ça ne
8 changerait rien dans les coûts en bout de ligne.
9 Alors, à prix égal, c'est sûr qu'on va pour celui
10 qui offre le plus et on souhaite juste que ça va
11 permettre ultimement de faire baisser les tarifs.

12 Alors, pour conclure et que ce soit clair,
13 l'ACIG va endosser la proposition de l'ajout de
14 compresseurs à La Tuque. Et ça termine ma
15 présentation.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Merci, Madame Gervais.

18 Me GUY SARAULT :

19 Alors, ça complète. Je pense qu'on a respecté notre
20 vingt (20) minutes.

21 LA PRÉSIDENTE :

22 Maître Neuman, est-ce que... Vous n'avez pas de
23 question? Maître Sigouin-Plasse?

24 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

25 Constatant la position affichée par l'ACIG,

1 évidemment, nous, on s'était préparé en fonction de
2 la preuve qui était au dossier, mais je vous
3 annonce que je n'aurai pas de question pour madame
4 Gervais. Merci.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Merci. La Régie n'a pas de question. Donc, vous
7 êtes libérée, je n'ai pas de question non plus,
8 c'était clair.

9 Mme LUCIE GERVAIS :

10 R. Merci, Madame la Présidente.

11 Q. [79] Vous êtes libérée, Madame Gervais. On va aller
12 tout de suite à la preuve de SÉ/AQLPA. On va en
13 profiter étant donné que c'est vendredi, oui, comme
14 notre sténographe nous le souligne. Maître Neuman,
15 vous aviez annoncé vingt (20) minutes.

16 Me DOMINIQUE NEUMAN :

17 Oui, vingt (20) minutes.

18 LA PRÉSIDENTE :

19 Et c'est toujours... Oui.

20 Me DOMINIQUE NEUMAN :

21 Ce sera toujours vingt (20) minutes ou moins. Ou
22 moins.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Parfait. Merci.

25

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Si ça continue comme ça, on risque de partir avant
3 trois heures trente (15 h 30).

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Comme le sténographe le soulignait, c'est vendredi.

6 Me DOMINIQUE NEUMAN :

7 Alors, rebonjour. Dominique Neuman pour Stratégies
8 énergétiques et l'AQLPA. Monsieur Fontaine et
9 madame... monsieur Jacques Fontaine et madame
10 Brigitte Blais sont prêts à être assermentés.

11

12 (11 h 35)

13

14

1 L'AN DEUX MILLE QUINZE (2015), ce dixième (10e)
2 jour du mois de juillet, ONT COMPARU :

3

4 PREUVE SÉ/AQLPA

5

6 JACQUES FONTAINE, consultant en énergie, ayant une
7 place d'affaires au 10946, avenue de Rome,
8 Montréal-Nord, (Québec);

9

10 BRIGITTE BLAIS, analyste, ayant une place
11 d'affaires au 484, route 277, Saint-Léon-de-
12 Standon, (Québec);

13

14 LESQUELS, après avoir fait une affirmation
15 solennelle, déposent et disent :

16

17 LA PRÉSIDENTE :

18 Alors, Maître Neuman.

19 INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

20 Q. **[80]** Alors, Madame Blais, Monsieur Fontaine, je
21 vais vous demander à tous les deux d'identifier
22 comme ayant été préparés par vous et sous votre
23 supervision le rapport qui était initialement
24 C-SÉ/AQLPA-005 et dont une version amendée a été
25 déposée ce matin sous la cote 008. Et dans les deux

1 cas c'est SÉ/AQLPA-1, Document 1.

2 Et j'ajoute même une remarque, comme la
3 Régie a pu voir, nous avons indiqué par des traits
4 soulignés ou des traits en marge droite tout
5 amendement par rapport à la version initiale pour
6 que ça soit facile de suivre. Mais il y a un trait
7 vertical droit que nous avons oublié qui se trouve
8 à la page 27 au centre de la page. Je l'ai
9 mentionné à mon confrère, en fait à mes deux
10 confrères plus tôt ce matin. À la page 27 du
11 rapport amendé, à peu près au centre de la page il
12 y a une phrase qui commence : « Que Gaz Métro a
13 ajusté comme suit dans sa preuve révisée du 27 mai
14 2015. » Alors à partir de ces mots-là et incluant
15 le tableau qui suit, il aurait fallu mettre une
16 ligne droite, une ligne dans la marge droite pour
17 dire...

18 LA PRÉSIDENTE :

19 C'est votre correction.

20 Me DOMINIQUE NEUMAN :

21 ... que c'était un amendement.

22 LA PRÉSIDENTE :

23 Parfait.

24 Me DOMINIQUE NEUMAN :

25 Q. [81] Donc, Monsieur Fontaine, Madame Blais, est-ce

1 que vous reconnaissez cette pièce comme ayant été
2 préparée par vous et sous votre supervision?

3 M. JACQUES FONTAINE :

4 R. Oui, je la reconnais.

5 Mme BRIGITTE BLAIS :

6 R. Oui, moi aussi.

7 Q. **[82]** Monsieur Fontaine, est-ce qu'il y avait un
8 correctif que vous vouliez apporter à la page 20 de
9 ce rapport?

10 M. JACQUES FONTAINE :

11 R. Oui, tout à fait. Au tableau 3.7 de la page 20, il
12 y a des fautes de frappe ou de reproduction, là. À
13 la ligne 1, on est dans un tableau qui parle du
14 marché commercial et puis on parle marché
15 résidentiel. Alors il faut lire dans l'encadré 1 du
16 tableau 3.7 « marché commercial ».

17 Et la même chose s'est répétée à la ligne
18 3, là, à la section, bien pas à la section, mais la
19 rubrique 3, là aussi, c'est les conversions du
20 marché commercial, puis à la 4 c'est bon, là on est
21 revenu comme il faut au marché commercial.

22 Q. **[83]** Alors, Monsieur Fontaine, vous considérez que
23 la prévision de la demande du tronçon Saguenay-
24 Mauricie comporte un taux de croissance modeste.
25 Est-ce que vous pouvez élaborer là-dessus?

1 R. Oui. Bien, nous sommes en accord avec Gaz Métro,
2 essentiellement, parce que le taux de croissance
3 associé au secteur industriel sur le tronçon n'est
4 que de zéro virgule sept pour cent (0,7 %) par
5 année, entre deux mille quatorze (2014) et deux
6 mille vingt-quatre (2024), et cela nous apparaît
7 raisonnable.

8 Et un examen subséquent de l'état
9 d'avancement du trois (3) novembre deux mille
10 quatorze (2014) du Plan d'approvisionnement 2014-
11 2023 d'Hydro-Québec Distribution nous montre, nous
12 amènerait même à avancer que cette prévision serait
13 même peut-être sous-évaluée.

14 Hydro-Québec a révisé son horizon deux
15 mille vingt-quatre (2024) de la prévision
16 industrielle, à l'horizon deux mille vingt-quatre
17 (2024) de deux virgule huit pour cent (2,8 %) à la
18 hausse. Alors si c'est bon Hydro-Québec, ça devrait
19 aussi être bon pour Gaz Métro au Saguenay.

20 Q. **[84]** Je comprends que cet élément se trouve
21 maintenant dans le rapport, dans la version révisée
22 du rapport qui a été déposée aujourd'hui?

23 R. Oui.

24 Q. **[85]** Monsieur Fontaine, pour quelle raison appuyez-
25 vous la solution préconisée par Gaz Métro pour

1 l'alimentation du tronçon du Saguenay?

2 R. Essentiellement, nous sommes d'accord parce que la
3 solution qu'amène Gaz Métro permet de mieux gérer
4 la croissance de la demande au-delà de deux mille
5 vingt-quatre (2024) et répond en même temps au
6 risque d'une demande plus élevée que prévue,
7 notamment au secteur industriel.

8 Nous sommes aussi sensibles au fait que le
9 coût unitaire par mètre cube/heure de la solution
10 avancée par Gaz Métro est de mille trois cent
11 soixante-quinze dollars (1375 \$) par mètre
12 cube/heure, ce qui est substantiellement moindre
13 que la solution Saguenay plus compression à Saint-
14 Maurice seulement et GNL qui présente un coût
15 unitaire de trente-cinq pour cent (35 %) supérieur
16 à savoir à mille huit cent cinquante-six dollars
17 (1856 \$) par mètre cube/heure.

18 (11 h 41)

19 De plus, il faut se rappeler qu'il n'y a
20 pas, pour le gaz naturel, de la notion de réserve
21 de transport et de production, tel que nous les
22 connaissons chez Hydro-Québec Distribution. De
23 mémoire, quatre mille mégawatts (4000 MW) pour le
24 transport et pour cet hiver, tel que c'était prévu
25 dans l'état d'avancement du plan de novembre deux

1 mille quatorze (2014), de trois mille sept cent
2 soixante-quinze mégawatts (3775 MW). Et de telles
3 notions de réserve ne sont pas présentes sur le
4 réseau de gaz naturel... de Gaz Métro.

5 Q. **[86]** Ces chiffres que vous venez de mentionner pour
6 Hydro-Québec, ça correspond à peu près à quel
7 pourcentage de...

8 R. Dix pour cent (10 %), de l'ordre de dix pour cent
9 (10 %).

10 Q. **[87]** Et Gaz Métro n'a aucune telle réserve?

11 R. Il n'y a pas l'équivalent chez Gaz Métro.

12 Q. **[88]** Merci, Monsieur Fontaine. Ma question suivante
13 est à madame Brigitte Blais. Vous appuyez également
14 le projet d'extens... enfin, de croissance dans le
15 réseau Saguenay pour des motifs environnementaux.
16 Est-ce que vous pouvez élaborer là-dessus?

17 Mme BRIGITTE BLAIS :

18 R. Oui. L'amélioration du tronçon du projet du
19 Saguenay amènera une offre de gaz naturel qui aura
20 un impact positif sur le climat, en réduisant la
21 production de gaz à effet de serre qui,
22 normalement, aurait été émis par le mazout, le
23 propane et le diesel, dans la mesure où il y
24 aurait... il y aurait des conversions.

25 Ainsi, cinquante-quatre mille tonnes

1 (54 000 t) de gaz... de CO2 potentiellement évité
2 grâce à la conversion au gaz naturel, c'est un
3 aspect très positif à prendre en compte par la
4 Régie, selon nous.

5 (11 h 42)

6 Q. **[89]** O.K. Par ailleurs, est-ce qu'il y a un motif
7 additionnel à caractère environnemental que vous
8 souhaitez mentionner quant au choix du scénario
9 proposé par Gaz Métro, à savoir le choix de deux
10 améliorations à la compression plutôt que
11 l'alternative qui comporterait de la vaporisation
12 de GNL?

13 Mme BRIGITTE BLAIS :

14 R. Bien, en fait, avec la solution alternative, comme
15 le mentionnait la personne qui était ici tout à
16 l'heure, cinquante-cinq (55) camions de plus qui
17 font des allers-retours, c'est des gaz à effet de
18 serre supplémentaires. Donc, il y aurait un moins
19 bon bilan GES avec la solution alternative qu'avec
20 la compression.

21 Q. **[90]** Je vous remercie. Madame Blais également en
22 page 30 de votre rapport tel que révisé, vous
23 exprimez une inquiétude face aux coûts élevés des
24 équipements de compression. Est-ce que vous pouvez
25 élaborer?

1 R. Oui. En fait, tout comme la Régie, nous trouvons
2 que les solutions proposées en compression coûtent
3 très cher. Une installation donc de cinquante
4 millions (50 M\$) à La Tuque et une mise à niveau de
5 trente et un millions (31 M\$) à Saint-Maurice, ça
6 nous semble très élevé. On n'est pas nécessairement
7 des spécialistes là-dedans et on n'a pas demandé à
8 avoir accès aux documents sous pli confidentiel,
9 mais on suggère à la Régie, là, donc de porter une
10 attention particulière aux coûts des équipements.

11 Et on se pose la question : Est-ce qu'il y
12 aurait moyen, par exemple, que la Régie demande à
13 Gaz Métro de chercher à se procurer des
14 compresseurs standards plutôt que des compresseurs
15 faits sur mesure? Lorsqu'il y a eu la rencontre
16 d'informations, la séance de travail, on avait posé
17 la question sur le coût des compresseurs et on nous
18 avait dit que c'était du fait sur mesure,
19 finalement. Mais comme on voyait sur une autre
20 acétate, il y en a plusieurs compresseurs et on se
21 demande s'il n'y en a pas une grandeur standard qui
22 pourrait faire l'affaire et qui coûterait moins
23 cher que du sur mesure.

24 Donc, plutôt que d'annuler un des deux
25 équipements comme... la Régie, comme la solution

1 que vous y voyez, nous, on souhaiterait que les
2 deux équipements restent là, mais qu'on prenne des
3 équipements moins chers si c'est possible, donc
4 standards plutôt que faits sur mesure, si c'est
5 possible.

6 Q. [91] Monsieur Fontaine, sur la question des
7 équipements standards, vous avez un exemple peut-
8 être que vous pourriez fournir sur le nucléaire?

9 M. JACQUES FONTAINE :

10 R. J'avais, mais, ça, c'est une autre expérience,
11 c'était l'attitude d'Électricité de France de faire
12 son nucléaire sur des tranches données et de ne pas
13 passer d'une tranche à l'autre, ce qui permettait à
14 son industrie de manufacturiers, de fournisseurs de
15 pouvoir améliorer toujours la même grandeur, la
16 même grosseur de moteurs ou d'autres compresseurs
17 ou d'autres éléments, de façon à ce que toute
18 l'industrie sache bien ce qui s'en venait, puis ils
19 attendaient beaucoup, très longtemps avant de
20 passer à une tranche et une autre trancher pour
21 rechanger tout ça. Alors, ça facilitait
22 l'élaboration d'équipements standards.

23 Q. [92] Je vous remercie beaucoup. Et monsieur
24 Fontaine et madame Blais sont tous les deux
25 disponibles pour répondre à d'autres questions.

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Vous avez été dans les temps. Merci. Alors, pour
3 l'ACIG, est-ce qu'il y a contre-interrogatoire? Pas
4 de questions?

5 Me GUY SARAULT :

6 Pas de questions.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Maître Sigouin-Plasse, est-ce que vous avez des
9 questions?

10 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

11 Je n'ai pas de contre-interrogatoire. Par contre,
12 je ne veux pas en faire grand cas, mais on suppose,
13 on soumet des hypothèses concernant la nature
14 standard des compresseurs qu'on pourrait utiliser
15 versus du sur mesure qu'on vous suggère. Je trouve
16 ça juste dommage, il y avait un ingénieur dans la
17 boîte des témoins il y a quelques instants. On
18 aurait peut-être pu répondre à ces questions-là, le
19 cas échéant, si, effectivement, un tel scénario
20 était applicable chez Gaz Métro. Alors, ce que je
21 vous dis, c'est ce que j'annonce, de toute façon,
22 je vous ai dit tout à l'heure, on les a sur le
23 « back burner », peut-être qu'on pourrait demander,
24 le cas échéant, à nos témoins spécialistes en la
25 matière de répondre à cette possibilité-là. C'est

1 tout.

2 LA PRÉSIDENTE :

3 D'accord.

4 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

5 C'est un commentaire que je voulais formuler à
6 cette étape-ci.

7 LA PRÉSIDENTE :

8 Oui, je vous suis très bien.

9 Me DOMINIQUE NEUMAN :

10 Puis j'indique, ce n'était pas par mauvaise volonté
11 que c'est arrivé comme ça. J'apprécie justement
12 qu'il y ait justement quelqu'un de la part de Gaz
13 Métro qui pourra peut-être commenter cet aspect-là.
14 Incidemment, l'aspect était déjà énoncé dans notre
15 preuve écrite.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 Parfait. Alors, la Régie... Est-ce que vous avez
18 des questions? Pas de questions. Je n'aurai pas de
19 questions non plus. Alors vous êtes libérés. Merci
20 beaucoup pour votre témoignage.

21 Me DOMINIQUE NEUMAN :

22 Merci beaucoup, Madame la Présidente.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Donc, nous allons prendre une pause dîner. C'est
25 bien. On est même en avance sur notre horaire.

1 Alors de retour à une heure (13 h 00) pour les
2 argumentations.

3 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

4 Et un complément de preuve.

5 LA PRÉSIDENTE :

6 Oui, bien entendu. Effectivement. Oui, des fois, la
7 mémoire est une faculté qui oublie, hein.

8 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

9 Merci.

10 LA PRÉSIDENTE :

11 Effectivement, Maître Sigouin-Plasse. Alors à
12 treize heures (13 h 00).

13 SUSPENSION DE L'AUDIENCE

14 REPRISE DE L'AUDIENCE

15

16 _____
(13 h 02)

17

18 COMPLÉMENT DE PREUVE GAZ MÉTRO

19

20 LA PRÉSIDENTE :

21 Alors, Maître Sigouin-Plasse, on écoute vos
22 témoins.

23 _____

1 L'AN DEUX MILLE QUINZE (2015), ce dixième (10e)
2 jour du mois de juillet, ONT COMPARU :
3
4 SIMON GARNEAU,
5 DAVE RHÉAUME,
6
7 LESQUELS témoignent sous la même affirmation
8 solennelle, déposent et disent :
9
10 INTERROGÉS PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :
11 Q. **[93]** Oui. Parfait. Alors sous le même serment,
12 Madame le Régisseur. Donc bon retour de lunch. Tel
13 qu'annoncé, il y a des compléments de réponses qui
14 pourront être... un complément de réponses qui peut
15 être donné par monsieur Rhéaume essentiellement
16 concernant les données qui apparaissent... Et, là,
17 j'amène votre attention à la page 21 du document
18 produit par SECOR. Donc le rapport de SECOR,
19 essentiellement, KPMG-SECOR, c'est le B-13. Donc à
20 la page 21, en milieu de page, maître Neuman a
21 porté à notre attention le montant, ou plutôt
22 devrais-je dire le chiffre de quinze virgule trois
23 millions de mètres cubes (15,3 Mm3) qui était
24 pointé à cette page-là, et mettait ce chiffre-là en
25 lumière avec ce qu'on avait reproduit comme

1 information à la demande de renseignements numéro 2
2 de la Régie, donc Gaz Métro-2, Document 3, de
3 mémoire c'est la B-40, à la page 27. Donc, maître
4 Neuman portait à l'attention des témoins le chiffre
5 de dix-sept millions sept cent quatre-vingt-treize
6 mille cent trente-quatre mètres cubes
7 (17 793 134 m³). Donc, il demandait de vérifier
8 comment s'expliquait cette différence-là entre les
9 deux chiffres. Alors, Monsieur Rhéaume, le lunch
10 aura été porteur de bonne nouvelle pour nous. Est-
11 ce que vous avez une réponse à nous offrir?

12 M. DAVE RHÉAUME :

13 R. Oui, il y a une réponse. La mauvaise nouvelle,
14 c'est que nos procureurs nous disent toujours :
15 « Quand tu ne sais pas vraiment de quoi tu parles,
16 dis donc rien. » Alors, l'hypothèse que j'ai émise
17 était fausse. Ce n'était pas du tout une question
18 de GNL GNC. On a eu une confirmation durant le
19 lunch que le chiffre de quinze virgule trois (15,3)
20 est une erreur qui, je présume, doit dater d'une
21 prévision de demande précédente qu'a faite SECOR.
22 Mais le chiffre qui aurait dû en fait se retrouver
23 dans le rapport, c'est le chiffre de dix-sept
24 virgule huit (17,8) qu'on retrouve par la suite.
25 Est-ce que je répons tout de suite à la deuxième?

1 Q. **[94]** Vous pouvez donc enchaîner. Donc, il y a un
2 engagement qui a été souscrit, donc l'engagement
3 numéro 1, qui visait à donner les sources et les
4 volumes. Je ne reprendrai pas l'engagement en tant
5 que tel. Mais c'est l'engagement numéro 1. C'est en
6 lien avec l'annexe 2, la pièce Gaz Métro-1,
7 Document 3, la pièce B-46. Alors, vous avez des
8 informations à nous offrir à ce sujet?

9 R. Oui, bien, essentiellement, il reste une petite
10 confirmation de la part de KPMG-SECOR que les
11 données ne sont pas confidentielles, mais il ne
12 devrait pas y avoir d'enjeu. Donc on va déposer cet
13 après-midi normalement le fichier Excel qui
14 présente pour chacun des marchés le chiffre exact
15 et la source, l'analyse qui... Donc, le document
16 finalement qui avait été utilisé par Gaz Métro pour
17 faire le tableau en réponse aux demandes de
18 renseignements, et l'annexe.

19 Q. **[95]** Parfait. Je vous remercie. Maintenant, je me
20 tourne vers monsieur Garneau. Monsieur Garneau,
21 vous avez entendu l'interrogatoire en chef mené par
22 maître Neuman avec les témoins de SÉ-AQLPA. Et vous
23 avez entendu, vous m'avez même entendu me lever
24 annonçant la preuve complémentaire, donc d'où votre
25 présence au retour du lunch. Concernant la

1 possibilité de pouvoir utiliser ce qu'on a appelé
2 des compresseurs de type standard versus des
3 compresseurs faits sur mesure pour les solutions
4 que nous proposons sur le Saguenay. Est-ce que vous
5 avez des commentaires à formuler à cet égard-là,
6 Monsieur Garneau?

7 M. SIMON GARNEAU :

8 R. Oui. Alors, les compresseurs dont on parle, c'est
9 quand même des équipements assez imposants. On
10 parle de près de six mille cinq cents (6500) HP de
11 puissance. Et chaque compresseur dépend des
12 conditions de design qui sont spécifiques à chaque
13 projet. Donc, quelle est la pression à l'entrée et
14 quelle est la pression à la sortie, le ratio de
15 compression qui va être ajusté en fonction de ça,
16 et aussi le débit, le débit minimum ou le débit
17 horaire minimum, le débit horaire maximum. De sorte
18 qu'il y a une multitude de configurations
19 possibles.

20 (10 h 07)

21 Et puis un compresseur à gaz, c'est comme
22 une turbine d'avion. Ça doit être construit sur
23 mesure pour ces besoins-là. Il n'y a pas en stock
24 toute cette gamme possible là de différentes
25 puissances, débit, pression. Lorsqu'il y a un

1 projet, les conditions font que la construction est
2 faite sur mesure, dans le sens que ce n'est pas
3 fait d'avance. Et l'autre point, par contre, Gaz
4 Métro est soucieux de minimiser les coûts et dans
5 le processus pour la sélection du compresseur, il y
6 a d'abord un appel d'offres pour choisir le
7 consultant qui va être retenu; une fois que le
8 consultant est retenu, lui fait un appel d'offres
9 auprès des manufacturiers reconnus pour
10 sélectionner celui qui va offrir le prix le
11 meilleur compte tenu des critères de conception qui
12 vont lui être fournis.

13 Et on essaie aussi de choisir des
14 équipements semblables, comme la turbine à gaz à
15 Saint-Maurice et celle qu'il y aurait à La Tuque,
16 ça va être la même, la même puissance, pour essayer
17 d'avoir des pièces interchangeables et ainsi, là,
18 une forme de standardisation.

19 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

20 Parfait. Alors ça complète, Madame la Régisseuse, à
21 moins qu'il y ait des questions complémentaires,
22 là, mais les témoins sont prêts à être libérés
23 maintenant.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Merci. Vous êtes libérés, merci beaucoup pour votre

1 témoignage, c'était très intéressant. Ah! excusez,
2 non, vous n'êtes pas libérés tout de suite, on
3 verra ce que maître Neuman veut. Alors on vous
4 écoute.

5 CONTRE-INTERROGÉS PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

6 Je vous remercie. Incidemment, vous avez référé
7 tout à l'heure, maître Sigouin-Plasse a référé tout
8 à l'heure à une réponse à une DDR, c'était une
9 réponse à une DDR de SÉ-AQLPA que nous avons
10 mentionnée tout à l'heure. J'ai quelques, j'ai une
11 petite question aux témoins.

12 Q. [96] Vous dites que ce n'est pas possible d'avoir
13 des compresseurs adaptés à vos besoins, mais
14 j'essaie de me situer un peu dans le marché plus
15 global, il y a plein de compresseurs, par exemple
16 le long du réseau de TCPL, d'autres réseaux, bien,
17 dans toute l'Amérique du Nord et ailleurs dans le
18 monde. Et est-ce que vous êtes en train de me dire
19 que partout dans le monde, c'est toujours du « sur
20 mesure », il n'y a pas une ligne, une ligne
21 standard qui aurait été faite pour des compresseurs
22 pour, justement, pour arriver à l'objectif que nous
23 visons ici, c'est de réduire les coûts, on est,
24 avoir un certain nombre de compresseurs standards
25 qui peuvent s'adapter aux besoins de différents

1 clients qui auraient besoin de ces compresseurs-là?

2 M. SIMON GARNEAU :

3 R. Écoutez, on a déjà fait des démarches parce que le
4 projet de Earlton, on essayait de devancer pour
5 avoir des équipements disponibles avant que la
6 fabrication soit terminée; on avait vérifié partout
7 en Amérique du Nord et on n'avait pas rien trouvé.
8 Pour ce qui est de TCPL, bien, ce n'est pas les
9 mêmes conduites, ce n'est pas les mêmes débits, ce
10 n'est pas les mêmes ratios de pression, et de toute
11 façon, le choix du manufacturier, s'il y a quelque
12 chose qui existe qui est disponible puis qui est
13 moins cher, il va le trouver.

14 Mais ce qu'on observe actuellement dans le
15 marché, c'est que d'habitude, il n'y a pas un
16 compresseur exactement pour le besoin spécifique
17 qui existe puis qui est standard, puis qui attend
18 d'être sélectionné dans un catalogue, là.

19 Q. **[97]** Quand je dis « un compresseur », c'est peut-
20 être plusieurs, je ne sais pas, supposons qu'il y
21 en ait dix, ou même vingt, là, c'est-à-dire...

22 R. Oui, mais là, on ne met pas, on ne met pas vingt
23 compresseurs, on en met un par...

24 Q. **[98]** Je parle de vingt types de compresseurs, un
25 nombre X de compresseurs, mais parce que faire ça

1 sur mesure, je ne sais pas, l'industrie n'a jamais
2 trouvé autre chose à faire que de faire du « sur
3 mesure »?

4 R. Oui, mais quand vous regardez des courbes, des
5 courbes de sélection de compresseurs, il y a
6 plusieurs courbes différentes, selon le débit, les
7 ratios de pression, quelle va être la plage
8 d'opérations, c'est très très spécifique.

9 Q. [99] O.K. Je vous remercie.

10 M. DAVE RHÉAUME :

11 R. Peut-être une opportunité d'affaires pour l'AQLPA.

12 LA PRÉSIDENTE :

13 Alors, messieurs, vous êtes vraiment libérés. Merci
14 beaucoup pour votre témoignage.

15 R. Merci beaucoup.

16 LA PRÉSIDENTE :

17 On va poursuivre maintenant avec les plaidoiries.

18 Maître Sigouin-Plasse?

19 (13 h 11)

20 PLAIDOIRIE PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

21 Oui. Alors, Madame la Régisseuse, j'ai distribué un
22 plan d'argumentation. Malheureusement pour tous, je
23 dois vous dire que je vais m'en tenir au temps
24 annoncé qui est de quarante-cinq (45) minutes. Je
25 pense que c'est important qu'on puisse faire le

1 tour de la question. Évidemment, il y a eu des
2 nouveautés qu'aujourd'hui... en fait, des
3 nouveautés... des ajustements qui découlent même
4 des ajustements qu'on a faits dans notre preuve,
5 nous en sommes bien conscients, alors... Mais,
6 néanmoins, je vais passer à travers ce plan
7 d'argumentation au cours des prochaines minutes.

8 Alors, le plan d'argumentation,
9 essentiellement, il est confectionné de la... il
10 est structuré de la façon suivante, donc une mise
11 en contexte, je croyais intéressant de faire
12 quelques pas de recul pour voir d'où provient ce
13 plan... ce projet d'investissements-là. Ce n'est
14 pas la première fois qu'on en entend parler. Il y a
15 eu des dossiers dans le passé où on en a fait état.

16 On a annoncé la venue éventuelle d'un
17 projet d'investissements, donc on va voir
18 exactement qu'est-ce qu'il en est. Pour ensuite
19 s'attarder à l'autorisation en tant que telle
20 d'investissements pour le Saguenay.

21 Je ventile ou je vais diviser mon
22 argumentation en quatre points. D'abord, je pense,
23 c'est important de revenir sur la notion de
24 saturation du réseau et les problèmes que ça
25 comporte. Il faut être bien conscient qu'on répond

1 à un besoin parce qu'il y a une problématique de
2 saturation sur le réseau du Saguenay.

3 Ensuite de ça, on va voir les mesures
4 spécifiques à être implantées sur l'horizon de
5 l'automne deux mille seize (2016) ou l'hiver deux
6 mille dix-sept (2017), c'est selon là, mais dans
7 cette eau-là... dans ces eaux-là. Ensuite, des
8 mesures qui doivent être implantées d'ici l'automne
9 deux mille dix-sept (2017).

10 Et finalement, discuter de ce que je
11 qualifie être l'approche GNL puisque ce qu'il
12 appert de la preuve, Madame la Régisseuse, c'est
13 que ce n'est pas une solution GNL. Selon nous, on
14 ne peut pas considérer ça comme étant une solution.
15 Alors pour moi, pour les fins de l'argumentation,
16 je vais parler d'approche GNL.

17 Alors, sans plus tarder au niveau du plan
18 d'argumentation, ce qu'on vous dit d'entrée de jeu,
19 c'est lors de la cause tarifaire deux mille treize
20 (2013), on a déposé à la Régie des propositions
21 visant à raffermir ou à renforcer les mesures nous
22 permettant d'éviter des retraits interdits qui
23 pourraient être exécutés par des clients
24 interruptibles. Puis ce raffermissement-là des
25 mesures à l'égard des retraits interdits visait à

1 sécuriser le réseau de la région du Saguenay.

2 Et la Régie, dans la décision D-2012-158,
3 vous en avez des extraits au plan d'argumentation,
4 a bien énoncé la problématique à laquelle vous
5 étiez confrontés et qu'on a fait état dans le cadre
6 du dossier tarifaire deux mille treize (2013).

7 Je ne vais pas, Madame la Régisseuse, faire
8 une relecture de l'ensemble de ces paragraphes-là,
9 mais essentiellement le premier paragraphe que je
10 cite. Le paragraphe 86 décrit bien la problématique
11 et je cite, la Régie indique :

12 Au cours des dernières années, la
13 demande de gaz naturel dans la région
14 du Saguenay-Lac-Saint-Jean s'est
15 accrue de manière à mettre à risque le
16 maintien de la desserte en gaz naturel
17 de la région durant les journées les
18 plus froides de l'hiver. En effet,
19 dans la mesure où, à la suite de la
20 réception d'un avis d'interruption,
21 des clientes en service interruptible
22 décidaient tout de même de continuer à
23 consommer du gaz naturel, la capacité
24 du réseau du Saguenay-Lac-Saint-Jean
25 pourrait ne plus suffire à la demande

1 des clients en service continu. Ceci
2 aurait comme conséquence la perte du
3 réseau d'une partie de cette région.
4 Par la suite, la Régie fait état des propositions
5 de Gaz Métro pour, au paragraphe 89, noter que Gaz
6 Métro annonce un projet d'investissements à venir
7 en vue de régler éventuellement ses problèmes de
8 saturation de réseau. Et donc le paragraphe 89,
9 c'est essentiellement ce que ça dit.

10 Et la Régie va accueillir partiellement les
11 mesures visant à régler les problèmes de retraits
12 interdits exécutés par les clients interruptibles
13 dans la région du Saguenay, donc elle va
14 l'accueillir partiellement, mais ce qui est
15 intéressant de noter, c'est comment la Régie va
16 énoncer les principes aux paragraphes 108 et 109.
17 Au paragraphe 108, la Régie nous :

18 La Régie comprend que la situation de
19 saturation du réseau pour les régions
20 du Saguenay-Lac-Saint-Jean ou de
21 l'Abitibi-Témiscamingue pourrait
22 dépendre d'un seul grand client qui
23 ferait défaut de respecter l'avis
24 d'interruption et compromettrait ainsi
25 la sécurité d'approvisionnement de sa

1 région. Cette situation préoccupe la
2 Régie.

3 Et là, elle enchaîne en écrivant :

4 La Régie juge que le distributeur est
5 le premier responsable de la sécurité
6 de son réseau et, qu'en ce sens, il
7 doit prendre toutes les mesures
8 nécessaires pour assurer
9 l'approvisionnement des clients de son
10 réseau.

11 (13 h 16)

12 Alors, j'interromps ici la lecture du jugement en
13 question ou plutôt de la décision en question.

14 Au paragraphe 110, la Régie note que Gaz
15 Métro fait une révision des critères de conception
16 et d'opération de son réseau et demande en ce sens
17 à ce que Gaz Métro fasse un suivi dans le dossier
18 tarifaire qui suivra.

19 Et c'est pourquoi au dossier tarifaire deux
20 mille quatorze (2014), on donne à la Régie un état
21 de saturation du réseau au terme de l'hiver deux
22 mille douze-deux mille treize (2012-2013) et donne,
23 décrit des mesures opérationnelles et physiques qui
24 vont permettre d'assurer l'approvisionnement des
25 clients en Estrie et au Saguenay au cours de cet

1 hiver deux mille treize-deux mille quatorze (2013-
2 2014).

3 Dans la décision qui porte donc sur le
4 dossier tarifaire deux mille quatorze (2014), la
5 Régie va prendre acte donc de l'analyse en cours
6 des critères de conception et d'opération du réseau
7 et demande à Gaz Métro de déposer dans un forum
8 approprié, mais au plus tard au dossier tarifaire
9 deux mille quinze (2015), une nouvelle analyse des
10 critères de conception et d'opération du réseau.

11 Elle note également à nouveau, parce
12 qu'elle l'avait déjà fait dans le cadre de la cause
13 tarifaire deux mille treize (2013), qu'il y a un
14 dossier qui était à venir concernant des mesures à
15 prendre pour régler le taux de saturation élevé des
16 tronçons du réseau de distribution de Gaz Métro.

17 On se retrouve donc, Madame la Régisseuse,
18 le vingt (20) janvier dernier où on dépose la
19 demande dont vous êtes saisie et qui est formulée
20 en vertu des articles 73 de la Loi et du règlement
21 concernant les autorisations, les cas requérant une
22 autorisation de la part de la Régie de l'énergie.

23 C'est une disposition, ce sont des
24 dispositions qui sont assez classiques,
25 essentiellement, et que je résume très brièvement

1 en disant lorsqu'on veut acquérir ou construire des
2 actifs pour fins de distribution au Québec et qui
3 sont supérieurs d'un point cinq million (1,5 M\$),
4 on doit acquérir de votre part et de la part de la
5 Régie une autorisation en ce sens.

6 Alors vous avez une demande en bonne et due
7 forme qui est déposée le vingt (20) janvier
8 dernier, et qui vise des investissements, bon, à
9 l'époque, tant au niveau de l'Estrie que du
10 Saguenay. Et par cette demande-là, on va faire
11 suite au suivi requis par la décision D-2013-192
12 relativement à l'analyse des critères de conception
13 et d'opération du réseau.

14 Je note au plan d'argumentation, vous
15 l'avez noté également à la lecture de la
16 documentation abondante au dossier, que Gaz Métro a
17 été accompagnée pour la définition des critères de
18 conception et d'opération du réseau par la firme
19 hautement spécialisée DNV GL que nous avons déposée
20 au dossier sous la cote B-15, Gaz Métro-1, Document
21 8.

22 Alors, on se retrouve dans un dossier
23 d'investissement et comme il est d'usage de le
24 faire dans un dossier d'investissement, vous rendez
25 une décision procédurale le dix-neuf (19) février

1 dernier, par laquelle vous annoncez que le
2 processus d'analyse et d'examen du dossier
3 d'investissement allait se faire par écrit.

4 Et, par contre, ce qui est peut-être un peu
5 moins régulier pour un dossier d'investissement, on
6 tient une séance de travail puisqu'on jugeait qu'il
7 était intéressant de présenter notre preuve, de
8 donner la chance aux gens de Gaz Métro, mais aussi
9 aux gens qui les accompagnaient dans tout le
10 processus.

11 Vous avez plusieurs rapports d'analyse.
12 Bon, je viens de faire mention de DNV GL, mais vous
13 avez Artelys qui a travaillé sur le débit horaire
14 de référence, vous avez KPMG et Secor qui a
15 travaillé sur la projet de la demande, vous avez la
16 firme NERA sur les questions tarifaires. Alors on
17 est venu présenter tout ça le vingt-six (26)
18 février dernier. Malheureusement, vous n'y étiez
19 pas. Mais, pour vous, vous avez la chance de lire
20 le résultat PowerPoint de ça qui a été déposé au
21 dossier sous les cotes B-23 à B-25. Vous avez une
22 présentation Gaz Métro, mais vous avez également
23 une présentation de Daniel Denis de KPMG et Secor,
24 et de monsieur Guillaume Tarel, notamment,
25 d'Artelys.

1 Alors, je fais un petit saut de puce dans
2 le temps. Donc, on est au vingt-six (26) février.
3 Le dix-neuf (19) mai dernier, vous avez rendu, ou
4 la Régie a émis la lettre procédurale, B-15 où,
5 suite à deux rondes de demandes de renseignements
6 et la séance de travail, la Régie fait certains
7 constats.

8 Vous les avez énoncés en ouverture
9 d'audience et vous les avez également au plan
10 d'argumentation. Je ne vais pas les relire, Madame
11 la Régisseure, mais, essentiellement, une chose à
12 retenir, c'est qu'on constate que la Régie ne remet
13 pas en question le débit horaire de référence, donc
14 qui a été défini par Artelys, ce qu'on voit ici,
15 là, la ligne qu'il y a là. Et je ne suis pas très
16 bon avec mon pointeur. Je vous avouerai que c'est
17 la première fois en argumentation que j'utilise ça
18 et je trouve ça très amusant.

19 LA PRÉSIDENTE :

20 Donc c'est une première.

21 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

22 C'est une première. C'est une première.

23 Donc, on ne remet pas cette ligne-là en
24 question. Puis je vous avouerai que je vous annonce
25 d'emblée que, durant mon argumentation, on

1 reviendra sur cet acétate-là de la présentation de
2 monsieur Garneau, ce matin, et je pointais, pour
3 les fins des notes sténographiques, la page 6.

4 Alors le dix-neuf (19), vous faites état du
5 fait qu'on ne remet pas en question le débit
6 horaire de référence et la Régie énonce des
7 préoccupations que vous avez bien résumées ce
8 matin. Alors, je saute ces préoccupations-là
9 puisqu'on les comprend tous, on les a bien énoncées
10 ce matin, mais la Régie énonce la possibilité pour
11 le Distributeur, en audience, de venir répondre à
12 ces préoccupations-là et d'apporter des preuves
13 complémentaires, le cas échéant, pour justifier son
14 investissement.

15 (13 h 21)

16 Ce qui nous place au vingt-sept (27) mai.
17 Le vingt-sept (27) mai, quelques jours plus tard,
18 on amende notre requête, on retire les conclusions
19 concernant l'Estrie pour les motifs qui sont
20 énoncés dans la preuve, je n'y reviendrai pas, vous
21 n'êtes plus saisi de conclusions sur l'Estrie, mais
22 on amende de façon importante, la preuve au
23 dossier. Vous avez, à partir du vingt-sept (27) mai
24 deux mille quinze (2015), la pièce B-46 qui
25 concerne les investissements spécifiques au

1 Saguenay et qui comporte des informations
2 importantes additionnelles pour discuter notamment
3 de ce que la Régie a qualifié dans sa lettre du
4 dix-neuf (19) mai, de « solution alternative GNL ».

5 Le vingt-cinq (25) mai, donc je suis au
6 paragraphe 18 du plan d'argumentation, on dépose
7 nos réponses à la demande de renseignements numéro
8 3 de la Régie, qui comprend également et à nouveau
9 des informations complémentaires importantes sur...
10 qui sont de nature à répondre à vos préoccupations
11 ou répondre aux préoccupations de la Régie.

12 Alors au vingt-cinq (25) mai... vingt-cinq
13 (25) juin, pardon, vingt-cinq (25) juin, donc avant
14 qu'on rentre ici en audience, vous avez beaucoup
15 d'informations nouvelles, mais qui sont ici
16 complétées aujourd'hui par des informations que je
17 juge aussi très importantes et très pertinentes,
18 qui ont été données par monsieur... messieurs
19 Garneau et Rhéaume, dans le cadre de la présente
20 audience.

21 À notre humble avis, ces informations-là,
22 colligées à la fois dans la pièce B-46, mais des
23 réponses aux demandes de renseignements B-29, B-40,
24 B-49, les informations complémentaires des témoins
25 aujourd'hui devraient, à notre avis, justifier

1 pleinement et entièrement l'investissement qu'on
2 demande à la Régie d'autoriser et de, et on
3 l'espère et bien honnêtement, bien humblement on
4 pense l'avoir fait, de répondre aux préoccupations
5 de la Régie.

6 Maintenant, une fois que j'ai énoncé ce
7 contexte-là, quel est les... quels sont les...
8 comment se qualifie l'autorisation requise aux fins
9 des investissements du Saguenay? Je débute en
10 discutant brièvement de la notion de saturation de
11 réseau. Parce qu'en préparant l'argumentation, je
12 me suis dit s'il y a une chose qu'il faut bien
13 saisir, c'est, puis peut-être qu'on prend pour
14 acquis, c'est... bien on parle de saturation sur un
15 réseau depuis deux mille treize (2013) dans les
16 dossiers dont je viens de faire état, mais c'est
17 quoi exactement la saturation? Monsieur... monsieur
18 Garneau en a parlé ce matin. Mais il y a une chose
19 qui est certaine, et c'est une preuve qui est non
20 contredite, là, il y a une saturation sur les
21 réseaux du Saguenay. Il n'y a personne qui vient...
22 qui est venu, ne serait-ce que par une
23 argumentation... pas une argumentation, ça, ça
24 viendra, mais une preuve écrite, contester cet...
25 cet état de fait-là. Il y a une saturation.

1 Et c'est quoi une saturation? Monsieur
2 Garneau en a fait état dans sa présentation ce
3 matin, on le retrouve, je le reprends
4 essentiellement au paragraphe 21 du plan
5 d'argumentation. Mais on va dire qu'un réseau est
6 saturé lorsqu'un client ou « l'ajout d'un client »,
7 mais aussi, puis c'est important de le prendre en
8 considération, l'augmentation d'une consommation
9 horaire d'un client existant ne permet pas de
10 maintenir la pression qui est en bout de réseau.
11 Donc en l'occurrence ici, la pression minimale, en
12 l'occurrence ici c'est Alma-Jonquière en bout de
13 réseau. Vous avez vu le réseau de distribution ou
14 de transmission du Saguenay, bien le bout de réseau
15 névralgique, c'est là, où il y a des industries et
16 des clients importants de Gaz Métro qui s'y
17 retrouvent.

18 Et la saturation s'exprime de la façon
19 suivante, c'est au paragraphe 22. Ce sont des
20 données, je pense évidemment pour les fins d'une
21 argumentation, ça peut paraître un peu lourd, mais
22 il faut faire, il faut souligner ce que la preuve
23 dit, c'est qu'à l'heure actuelle, la demande en
24 deux mille quatorze (2014), je dis à l'heure
25 actuelle, là, mais la preuve au dossier est

1 confectionnée aux fins... à partir de deux mille
2 quatorze (2014). En deux mille quatorze (2014), le
3 débit horaire de référence, donc la... autrement
4 traduit, la capacité, le besoin plutôt, devrais-je
5 dire, le besoin est de vingt-neuf mille cinq cents
6 mètres cubes/heure (29 500 m³/h). Et la capacité
7 du réseau, donc ce que le réseau est capable
8 d'offrir avec les mesures en place est de cent
9 quinze mille mètres cubes/heure (115 000 m³/h),
10 donc il est... il y a évidemment une saturation.

11 Et cette saturation-là, Madame la
12 Régisseuse, menace la sécurité du réseau. Et il est
13 de notre devoir, comme le soulignait la Régie dans
14 sa décision D-2012-158, de réagir pour assurer la
15 sécurité de ce réseau-là, mais aussi pour lever un
16 obstacle important à l'acquisition de nouveaux
17 clients au Saguenay-Lac-Saint-Jean.

18 Je me permets de faire un lien avec la Loi
19 sur la Régie de l'énergie dans les paragraphes qui
20 suivent, l'article 5. L'article 5, vous le
21 connaissez. On vous... on vous le plaide à chaque
22 dossier, tout le temps. L'article 5, c'est ce qui
23 vous guide dans l'exercice de vos fonctions, mais
24 quand même, le texte de l'article 5 est intéressant
25 pour les fins du dossier dont vous êtes saisi,

1 parce que ce que ça dit, c'est que dans le cadre de
2 l'exercice que sont les vôtres, vous devez assurer
3 « la conciliation entre l'intérêt public, la
4 protection des consommateurs et un traitement
5 équitable du transporteur d'électricité et des
6 distributeurs. » Et surtout, il favorise, vous
7 devez favoriser, dans l'exercice de vos fonctions,
8 « la satisfaction des besoins énergétiques dans une
9 perspective de développement durable et d'équité au
10 plan individuel comme au plan collectif. »

11 Je vous sou mets qu'une situation de
12 saturation de réseau, bien ça entre en conflit avec
13 cet esprit-là, avec les intentions du législateur,
14 telles qu'énoncées à l'article 5 de la Loi sur la
15 Régie de l'énergie, puisqu'un réseau saturé ne
16 permet pas de satisfaire les besoins énergétiques
17 au plan individuel comme au plan collectif. Alors,
18 Gaz Métro, en tant que Distributeur, avec la
19 responsabilité qu'est la nôtre, comme l'a souligné
20 la Régie dans sa décision D-2012-158. Mais, vous,
21 dans l'exercice de vos fonctions, je vous sou mets,
22 on doit tenter de trouver une solution pour régler
23 cette situation de saturation-là et de répondre au
24 choix du législateur.

25 (13 h 27)

1 Et vous avez, à l'article 77 de la loi, une
2 obligation bien et clairement définie à la charge
3 du distributeur gazier qui est celle de fournir et
4 de livrer du gaz naturel à toutes personnes qui le
5 demandent dans le territoire desservi par son
6 réseau de distribution. Et je fais le pont ici avec
7 la lettre que le... la conférence régionale des
8 élus, Saguenay - Lac-St-Jean, qui a été déposée au
9 dossier, par monsieur Paradis, de mémoire. Je
10 reviens en fin d'argumentation, je vous cite un
11 extrait de cette lettre-là. En fait, cette lettre-
12 là, ce qu'elle dit c'est : « On a besoin, on veut
13 du gaz naturel dans notre région, on en a de
14 besoin. On en a déjà », comme le disait monsieur
15 Rhéaume en... ce n'est pas que ce n'est pas une
16 région qui est desservie. C'est une région qui est
17 desservie, mais on se doit, compte tenu de la
18 saturation du réseau, de porter des actions pour
19 augmenter cette capacité-là et répondre aux
20 nouveaux besoins.

21 Donc, en s'attaquant à la saturation du
22 réseau, Madame la Régisseuse, on joue notre rôle
23 comme Distributeur gazier. On joue le rôle que le
24 législateur demande qu'on joue. On prend les
25 mesures nécessaires pour fournir le gaz et fournir

1 et livrer le gaz naturel à toute personne qui le
2 demande.

3 C'est important parce qu'on est sous le
4 chapitre de la saturation du réseau. C'est que...
5 Là, je suis au paragraphe 31 du plan
6 d'argumentation. Quand il manque de la capacité sur
7 le réseau de transmission, ne serait-ce une heure,
8 ne serait-ce une journée, une semaine, dès qu'il y
9 a un manque de capacité, il y a un risque imminent
10 de perte de réseau. On dit : « O.K., c'est quoi
11 réellement le problème auquel on est confrontés,
12 c'est-tu une heure, c'est-tu une semaine, c'est-tu
13 une journée? » Je pense qu'il faut se placer dans
14 une perspective où, dès qu'on manque de capacité,
15 on est confrontés à un risque qu'on se doit de
16 mitiger puis qu'on se doit de réduire au maximum
17 puisque les conséquences associées à un manque de
18 capacité sont importantes, tant pour Gaz Métro et
19 la clientèle. Et la Régie, dans sa décision D-2012-
20 158, l'a bien noté lorsqu'elle a dit qu'elle était
21 préoccupée par le fait que les retraits interdits
22 pouvaient mettre en péril le réseau de distribution
23 de Gaz Métro.

24 Alors, j'enchaîne avec les mesures en tant
25 que telles. Une fois qu'on constate ça, cette

1 saturation-là, qui est non contestée, qu'est-ce
2 qu'il faut faire? Gaz Métro s'est retroussé les
3 manches et on s'est attelés à la tâche et on a...
4 bon, on a un réseau saturé, c'est non contesté,
5 qu'est-ce qu'on fait? On est allés cogner à la
6 porte de TCPL, on est allés négocier une entente
7 temporaire, qui est valable jusqu'au trente et un
8 (31) mars deux mille dix-sept (2017), qui nous
9 permet d'avoir une pression à l'entrée, au poste de
10 Saint-Maurice, de quatre mille six cent cinquante
11 (4650) kPa plutôt que quatre mille (4000) kPa.
12 Qu'est-ce que ça fait, ça, concrètement? Vous
13 l'avez... je reprends mon pointeur, ce que ça fait,
14 ça nous amène ici, là. Ça monte légèrement la
15 capacité du réseau. Légèrement de cent vingt-neuf
16 mille cinq cents (129 500) à cent trente-sept mille
17 cinq cents (137 500).

18 Mais cette mesure-là, immédiate, n'est pas
19 suffisante parce que le débit horaire de référence,
20 Madame la Régisseuse, bien, ça c'est une donnée qui
21 progresse dans le temps. Vous voyez, la courbe,
22 elle est constante dans le temps. Donc, au fur et à
23 mesure qu'on avance dans le temps, il faut réagir
24 et poser des actions. Donc, à l'automne deux mille
25 seize (2016), là vous voyez sur le graphique, à

1 l'automne deux mille seize (2016), on se doit de
2 prendre de nouvelles mesures. Et ces nouvelles
3 mesures-là doivent être implantées en novembre...
4 je dis, novembre deux mille seize (2016), là, mais
5 c'est automne deux mille seize (2016), elles se
6 doivent d'être implantées et être... on ne doit pas
7 commencer à en parler en novembre deux mille seize
8 (2016), elles doivent être implantées. C'est quoi
9 ces mesures-là? Vous les avez d'écrites au
10 paragraphe 36 du plan d'argumentation, c'est de
11 maintenir la pression à l'entrée du poste de Saint-
12 Maurice à quatre mille six cent cinquante (4650
13 kPa; démarrer le deuxième compresseur du poste de
14 Saint-Maurice durant les pontes hivernales, comme
15 deuxième mesure temporaire; mettre à niveau le
16 poste de Saint-Maurice au coût de trente et un
17 millions de dollars (31 M\$) et abaisser la pression
18 minimale à l'entrée du poste de livraison d'Alma
19 et/ou La Baie comme mesure temporaire. Vous les
20 avez d'écrites à la pièce B-46, Gaz Métro 1,
21 document 3, aux pages 5 et suivantes.

22 Et ça, sauf erreur de ma part, Madame la
23 Régisseuse, ça n'a pas fait l'objet de contestation
24 écrite ce bloc-là d'investissements-là. Mais, comme
25 je l'indique, il y a une progression. La

1 progression du débit horaire de référence, il
2 progresse. Enfin, il progresse. Il suit sa course
3 et là, on ne peut pas s'asseoir sur ses quatre (4)
4 mesures temporaires là et dire : « Bien, tout va
5 bien. » On se doit de réagir pour l'automne deux
6 mille dix-sept (2017) cette fois-ci. Et là vient en
7 analyse, ou en prise en compte, la mesure qu'on
8 veut mettre en place et qui est la seule mesure
9 envisageable, qui est un poste de compression à La
10 Tuque.

11 (13 h 32)

12 Pourquoi on vous dit le poste de
13 compression à La Tuque? D'abord, c'est très clair
14 de la preuve, et c'est non contesté, vous n'avez
15 entendu aucune autre personne remettre ça en
16 question, les bonnes pratiques de l'industrie,
17 c'est quoi? Lorsque les distributeurs, les
18 opérateurs de réseaux de distribution sont
19 confrontés à un problème de saturation, il y a deux
20 solutions qui sont considérées : le doublage de
21 conduites et la compression.

22 Et ça, Madame la Régisseuse, on n'est pas
23 seuls dans notre monde à vivre ce problème de
24 saturation, je devrais dire un beau problème de
25 saturation parce que, en soi, c'est quoi la

1 saturation, c'est qu'on a une demande qui
2 progresse, qu'il faut réagir. On n'est pas les
3 seuls dans cette situation-là, tous les
4 distributeurs et transporteurs vivent ce genre de
5 problème-là. Et ils réagissent comment? Ce que la
6 preuve dit, ce que monsieur Garneau est venu dire
7 tant par écrit, il a réitéré aujourd'hui comme
8 témoin, c'est : il y a deux solutions, c'est le
9 doublage et la compression.

10 Il y a eu des discussions, vous avez un
11 témoin qui est non seulement compétent, tel qu'il
12 appert de son expérience de chez Gaz Métro, mais
13 qui siège sur des comités importants de la American
14 Gas Association, qui tient des discussions
15 justement précisément sur ces questions-là de
16 comment on conçoit, comment on entretient des
17 réseaux de transmission de la nature de celui dont
18 vous êtes saisi pour fins d'analyse aujourd'hui, et
19 tous, de façon unanime, nous rapportent que la
20 solution à envisager dans un cas pareil, c'est la
21 compression ou le doublage de conduites.

22 Maintenant, on a mis de côté la question du
23 doublage de conduites pour les raisons que monsieur
24 Garneau est venu dire aujourd'hui : c'est beaucoup
25 trop coûteux considérant qu'on a une solution qui,

1 elle, est de moindre coût, à cinquante millions de
2 dollars (50 M\$) pour la compression. On ne
3 prétendra pas que ce n'est pas un montant
4 important, cinquante millions (50 M\$), mais c'est
5 certainement beaucoup plus au niveau du doublage de
6 conduites.

7 Alors pour les ingénieurs de Gaz Métro, ils
8 sont catégoriques, Madame la Régisseuse : il n'y a
9 qu'une solution viable, c'est celle de la
10 compression, une seule solution unique qui s'impose
11 au Saguenay, c'est celle de la compression; il n'y
12 a aucune autre preuve contraire à cet effet-là
13 aujourd'hui. Donc on identifie cette solution de
14 compression-là à La Tuque et il y a deux éléments à
15 prendre en considération : l'emplacement du nouveau
16 poste de compression et son dimensionnement.

17 L'emplacement, bien, il faut
18 essentiellement choisir le bon endroit pour nous
19 permettre de, entre guillemets, « rebâtir la
20 pression », pour s'assurer qu'en bout de réseau, on
21 ait la pression minimale requise pour desservir la
22 clientèle. Et le dimensionnement du poste de
23 compression, la puissance de ce poste de
24 compression-là, bien, les bonnes pratiques de
25 l'industrie nous disent qu'on va dimensionner, on

1 va déterminer la puissance du poste de compression
2 en fonction de la conduite que le poste de
3 compression devra desservir.

4 Alors sur la base de ces bonnes pratiques
5 de l'industrie-là, notre équipe d'ingénierie,
6 études d'hydraulique à l'appui, a identifié La
7 Tuque comme endroit, comme positionnement optimal
8 sur le réseau de transmission du Saguenay pour un
9 nouveau poste de compression. Et quant à la
10 dimension du poste de compression, ou sa puissance,
11 elle est fonction de la classe de pression du
12 réseau de transmission, qui, comme l'indiquait
13 monsieur Garneau, est de sept mille (7 000) kPa,
14 donc de sept mille (7 000) kPa.

15 Ça nous amène avec un poste qui est capable
16 de dégager de la capacité pour trente-quatre mille
17 mètres cubes/heure (34 000 m³/h). Donc est-ce que,
18 donc on comprendra, à la lumière des données que
19 vous avez affichées au dossier, pas au dossier mais
20 à l'acétate 6 qui est exposé ici en ce moment, que
21 ça nous dégage une bonne capacité excédentaire.
22 Mais il faut comprendre, puis ne focussons pas sur
23 la quantité de capacité excédentaire mais une chose
24 qui est certaine à la lumière de la preuve, il nous
25 faut une capacité excédentaire.

1 Il n'y a personne au dossier qui est venu
2 vous dire que de la capacité excédentaire, c'était
3 inutile. Non seulement ce n'est pas inutile, Madame
4 la Régisseuse, mais c'est essentiel, de la capacité
5 excédentaire, parce qu'il faut, le monde n'arrêtera
6 pas de tourner en deux mille vingt-quatre (2024),
7 le débit horaire de référence va continuer de
8 progresser; vous n'avez pas la donnée, vous n'avez
9 pas la preuve qu'est-ce qu'il arrive en deux mille
10 vingt-cinq (2025) mais il n'y aura pas, assurément
11 pas, une cassure en deux mille vingt-quatre (2024),
12 cette ligne-là, cette courbe-là va progresser.

13 Et donc il faut, quand vient le temps de
14 choisir un bon investissement, ou plutôt un bon
15 actif, nous permettre d'avoir une marge de
16 manoeuvre pour voir venir à plus long terme, et
17 aussi de voir arriver peut-être un joueur, un gros
18 joueur, qui n'était pas prévu dans les analyses
19 qu'on a soumises au dossier. Vous savez, dans les
20 dernières années, il y a des gros clients, vous
21 avez des dossiers qui ont été ouverts à la Régie de
22 l'énergie qui sont venus frapper à la porte de Gaz
23 Métro récemment pour avoir de grands volumes. Je ne
24 parle pas du réseau de... ce n'est pas pour le
25 réseau du site du Saguenay, mais il y a des

1 nouveaux clients, de gros clients qui se
2 manifestent.

3 (13 h 37)

4 Est-ce que ces clients-là étaient...
5 étaient prévus il y a dix (10) ans? Ce que je vous
6 dis, c'est qu'on ne doit pas se fermer la porte
7 avec des actifs qui sont tellement « designés », en
8 fait, permettez-moi l'expression, le mauvais
9 anglicisme, mais qui ne sont pas... sont définis de
10 façon telle où on se colle trop au débit horaire de
11 référence. Il nous faut cette capacité excédentaire
12 qui est essentielle.

13 Ce qui m'amène à dire, bon, alors il nous
14 faut de la capacité excédentaire. Est-ce qu'on
15 aurait pu en avoir moins de capacité excédentaire?
16 On aurait peut-être pu en avoir moins de capacité
17 excédentaire. Ce que monsieur Garneau vous dit,
18 c'est : c'est quoi concrètement les conséquences de
19 ça? Est-ce qu'on aurait pu choisir un poste de
20 compression de moindre puissance? C'est-à-dire
21 qu'il ne vient pas s'ajuster parfaitement à la
22 classe quatre mille kPa (4000 kPa) que nous avons
23 au Saguenay? On aurait pu, mais d'abord on laisse
24 aller des capacités additionnelles qui sont
25 précieuses pour l'avenir. Et ensuite de ça, c'est

1 compression à tout prix, il nous faut ce... Quand
2 il y a d'autres solutions qui sont possibles, la
3 preuve de l'Estrie en est une, la démonstration en
4 Estrie, lorsqu'il y a une solution à moindre coût
5 qui se présente, bien on la saisit au bénéfice de
6 l'ensemble de la clientèle.

7 Maintenant, les autres approches en
8 question se doivent d'être efficaces, durables. Et
9 je vous soumets bien franchement, à la lumière de
10 la preuve, que l'approche GNL est tout sauf
11 adéquate compte tenu de cette preuve-là au dossier.

12 Mais, ceci dit, les questionnements et les
13 préoccupations de la Régie sont légitimes puisque
14 les coûts... Quand on reçoit la lettre du dix-neuf
15 (19) mai, ce sont des questions qui sont légitimes
16 et qui nous amènent à retourner à la table de
17 travail puis dire, bon, écoutez, oui on a pris...
18 on a pris position en faveur de la compression.
19 Nous-mêmes on a évoqué la possibilité d'une
20 solution alternative, qu'on a qualifiée de solution
21 alternative, mais pour que, moi, je qualifie comme
22 étant une approche puisque ce n'est pas une
23 solution, mais on a fait état de ça dans notre
24 preuve. On va revoir c'est quoi ces données-là puis
25 essayer d'apporter davantage d'eau au moulin dans

1 notre réflexion.

2 Donc, non seulement ces nouvelles analyses-
3 là qui ont été déposées ou données-là qui ont été
4 déposées le vingt-sept (27) mai nous amènent à
5 confirmer notre constat de départ, mais ça l'a
6 raffermie que cette approche GNL-là n'est pas
7 adéquate pour différentes raisons que j'énonce au
8 plan d'argumentation.

9 D'abord, c'est une approche qui dépend
10 entièrement et grandement sur la fiabilité de la
11 chaîne d'approvisionnement des stations de
12 vaporisation de GNL. Et là je commence cette
13 section-là du plan d'argumentation en parlant de la
14 redondance d'actifs névralgiques en matière de
15 sécurité d'approvisionnements et je fais le lien
16 suivant.

17 C'est, enfin, c'est quoi de la redondance
18 d'actifs? Vous avez vu ou lu dans la preuve, par
19 exemple, à Saint-Maurice, on a deux compresseurs.
20 Essentiellement, pourquoi? Parce que s'il y a une
21 défaillance d'un compresseur, on est capable de
22 faire fonctionner un autre compresseur. Puis cette
23 sécurité-là, bien, ça nous permet de mitiger les
24 risques, pardon, et de parer à toutes éventualités
25 qui sont raisonnables.

1 Et ça nous a même amené à se poser la
2 question : est-ce que cette redondance-là, elle est
3 fiable à Saint-Maurice? Bien, peut-être pas. Il
4 serait peut-être bon d'avoir un compresseur au gaz
5 naturel pour vraiment s'assurer que la mesure, donc
6 la redondance des actifs soit vraiment efficace et
7 nous assure une sécurité d'approvisionnements.

8 Bien, ce souci de sécurité-là, de
9 redondance, si je pouvais me permettre, d'actifs-
10 là, on va aussi se poser la question au niveau de
11 l'approche GNL. Si on étudie une approche GNL, on
12 dit, bon, c'est quoi la... est-ce qu'on est
13 vraiment... on est vraiment entre de bonnes mains
14 avec une approche comme celle-là? Est-ce que
15 vraiment les approvisionnements du Saguenay vont
16 être sécurisés?

17 (13 h 42)

18 Bien, ce qu'il appert de la preuve, c'est
19 que la fiabilité de la chaîne d'approvisionnements
20 des stations de vaporisation de GNL a un impact
21 important sur la capacité d'entreposage des
22 réservoirs à mettre en place. Puis ça, ce que la
23 preuve dit c'est que cette capacité d'entreposage-
24 là du GNL aux stations de Jonquière et d'Alma, si
25 elles sont inférieures aux besoins du réseau durant

1 l'hiver, bien le GNL devra être transporté par
2 camions-citernes afin de réapprovisionner les
3 stations de vaporisation, et ce, avec tous les
4 aléas que comporte le transport routier en hiver.

5 Vous avez entendu madame Gervais
6 aujourd'hui vous le dire et reconnaître que, dans
7 la perspective de l'ACIG, mais, évidemment, ce
8 n'est pas optimal comme solution. Puis c'est un
9 dossier où on veut sécuriser tout le monde, on veut
10 sécuriser nos clients, on veut sécuriser les
11 approvisionnements.

12 Et là, on se retrouve à examiner une
13 solution où, bien, pour s'assurer qu'il y a du gaz
14 naturel en bout de ligne, bien on va avoir des
15 stations de vaporisation qu'on devrait, si on ne
16 met pas cent pour cent (100 %) d'entreposage,
17 approvisionner et réapprovisionner avec des
18 camions-citernes dans une période, ça il faut le
19 noter, c'est assez évident que les périodes de
20 pointe, bien c'est quand les périodes de pointe?

21 C'est vrai qu'il peut y avoir une
22 consommation imprévisible au Saguenay comme l'a dit
23 monsieur, un profil de consommation imprévisible
24 comme le disait monsieur Garneau, mais c'est
25 l'hiver la plupart du temps, la pointe.

1 Bien, l'hiver au Saguenay c'est rude. Il
2 faut se rendre là. Je ne vous dis pas que c'est
3 impossible de s'y rendre, mais c'est un risque à
4 mitiger d'optimiser ces camions-là, ces
5 déplacements-là, de prévoir les besoins spécifiques
6 à chaque station de vaporisation, mais c'est autant
7 de risques à mitiger.

8 Ça, monsieur Rhéaume a bien expliqué ça
9 tout à l'heure. Quand on a parlé des heures
10 d'utilisation, il vous a expliqué : « Vous savez,
11 il faut prendre en considération qu'à une station
12 de vaporisation, on peut avoir des besoins X. Puis
13 à une autre station de vaporisation, on peut avoir
14 un besoin Y. »

15 Alors ça, demain matin, si on met en
16 application une telle approche, c'est autant
17 d'analyse fine propre à chacune des stations de
18 vaporisation et on augmente le risque qu'il y ait
19 peut-être des défaillances au niveau de la sécurité
20 des approvisionnements. Et ça, on ne retrouve pas
21 ce problème-là avec les stations de compression.

22 Alors pour parer à cette éventualité-là,
23 comme on le fait au niveau de la redondance de
24 certains actifs dans un poste de compression, il
25 nous faut cent pour cent (100 %) de la capacité.

1 Donc, ce que je dis c'est cent pour cent
2 (100 %) des besoins fermes annuels en hiver
3 devraient être prévus au niveau de l'entreposage
4 associé à chaque station de vaporisation. Et ça, ça
5 augmente significativement les coûts de l'approche
6 GNL.

7 Donc, pour chaque station de vaporisation,
8 c'est vingt point un millions de dollars (20,1 M\$).
9 Il nous faut deux stations, Madame la Régisseuse,
10 pour amener le débit horaire de référence en deux
11 mille vingt-quatre (2024) à cent cinquante-trois
12 mille (153 000), pardon, oui cent cinquante-trois
13 mille cinq cents mètres cubes/heure
14 (153 500 m⁽³⁾/h), donc, le pointillé. Bon, j'y vais
15 encore avec le pointeur, mais je pointe ici, là.

16 Alors, pour l'amener à cent cinquante-trois
17 mille cinq cents (153 500), il nous faut deux
18 stations à Alma et à Jonquière. Donc, pour un coût
19 total de quarante millions de dollars (40 M\$).

20 Le coût par mètre cube ajouté de cette
21 approche GNL-là serait donc de mille huit cent
22 cinquante-six dollars (1856 \$) comparativement à
23 mille trois cent soixante-quinze (1375 \$) pour la
24 mesure impliquant le poste de compression à La
25 Tuque.

1 monsieur Garneau a tiré aujourd'hui, qui repose sur
2 les données de la preuve non contredite. Pourquoi?
3 Parce qu'une station, les deux stations de
4 vaporisation, ce que ça permet d'augmenter, ça
5 permet d'augmenter la capacité du réseau de
6 seulement treize mille cinq cents mètres
7 cubes/heure (13 500 m⁽³⁾/h).

8 Et donc, avec la solution ou plutôt
9 l'approche GNL, la capacité du réseau serait à cent
10 cinquante-deux mille quatre cents quatre-vingt-sept
11 mètres cubes/heure (152 487 m⁽³⁾/h) alors que le
12 débit horaire de référence en deux mille vingt-
13 quatre (2024) est de cent cinquante-trois mille
14 cinq cents mètres cubes/heure (153 500 m⁽³⁾/h).
15 (13 h 47)

16 Donc, dans moins de dix (10) ans, on se
17 retrouve à la case départ, Madame la Régisseuse,
18 avec un réseau qui est saturé. Donc, on retourne à
19 la case départ dans moins de dix (10) ans. Qu'est-
20 ce que ça veut dire, c'est qu'avec... après avoir
21 investi quarante millions de dollars (40 M\$) dans
22 deux stations de vaporisation, il faut revenir. Pas
23 qu'on n'aime pas ça revenir devant vous, mais on va
24 devoir revenir devant vous pour vous présenter un
25 nouveau dossier d'investissement. Puisque ce débit

1 horaire de référence-là, il est constant, comme je
2 l'ai dit. Et il progresse dans le temps. Il ne
3 s'arrêtera pas au trente et un (31) décembre deux
4 mille vingt-quatre (2024). Et j'ai entendu dire
5 madame... madame Gervais ce matin dire qu'on ne
6 remettait pas en question cette progression-là dans
7 le temps, du débit horaire de référence et de la
8 demande sur l'horizon deux mille vingt-cinq (2025)
9 à deux mille trente (2030).

10 Vous avez les données qui ont été déposées
11 au dossier R-3900, Madame la Régisseuse, qui est le
12 dossier sur l'avis. Vous connaissez bien ce
13 dossier-là, vous étiez sur la Formation qui a
14 entendu la preuve qui a été administrée par Gaz
15 Métro, par Gazifère, par d'autres intervenants,
16 mais surtout Gaz Métro et Gazifère, vous nous aviez
17 donné un devoir à faire, c'est de produire une
18 expertise au dossier qui a été préparé par KPMG-
19 SECOR, qui a été versée au dossier et je... je vous
20 dirais que ce qu'il appert de cette preuve-là qui a
21 été déposée, c'est que la demande va progresser de
22 cinq pour cent (5 %) entre deux mille vingt-cinq
23 (2025) et deux mille trente (2030).

24 Et je fais une correction au plan
25 d'argumentation, Madame la Régisseuse, quand

1 j'indique la référence au paragraphe 72, c'est...
2 c'est pas la bonne pièce que je vous pointe. Alors,
3 c'est la R-3900-2014, c'est la pièce C-GM-GI-003 et
4 non pas le CGM-21 que vous avez là. Alors, c'est
5 une mauvaise pièce. Enfin, ce que je vous avais
6 pointé comme pièce dans le plan d'argumentation,
7 c'était la présentation qui avait été...
8 PowerPoint, qui avait été faite par Daniel Denis,
9 si je me souviens bien, lors de cette... de ce
10 dossier-là dont vous êtes saisi.

11 Alors cette progression-là, post deux mille
12 vingt-quatre (2024), quand vient le temps de
13 choisir un bon investissement pour des actifs aussi
14 importants que la transmission, lorsqu'on a au
15 dossier des informations ou en fait lorsqu'on a
16 porté à l'attention de la Régie des informations
17 qui nous permettent de croire que cette
18 progression-là va augmenter dans le temps, on ne
19 peut pas ignorer ça. Gaz Métro, en tant que
20 responsable de la sécurité des approvisionnements,
21 on ne peut pas ignorer cette tendance-là, tendance
22 lourde à la hausse et des données qui apparaissent
23 dans le cadre d'un dossier où on a discuté des...
24 des besoins en gaz naturel au Québec sur l'horizon
25 deux mille trente (2030). On ne peut pas l'ignorer,

1 on doit les prendre en considération lorsque vient
2 le temps de choisir un investissement pour résoudre
3 un taux de saturation qui soit... donc, un
4 investissement qui soit adéquat à court, moyen et
5 long terme.

6 Ce qui fait en sorte qu'en deux mille vingt
7 (2020), dans moins de cinq ans ou en fait dans cinq
8 ans, on va revenir devant vous, on va avoir deux...
9 deux stations de vaporisation en place, si on
10 s'engage dans cette avenue-là, deux stations de
11 vaporisation, il va nous en falloir une troisième
12 station de vaporisation, au coût de vingt millions
13 de dollars (20 M\$) « l'unité ». Ce qui fait en
14 sorte qu'à l'horizon deux mille vingt-quatre
15 (2024), la solution, devrais-je dire l'approche
16 GNL, va avoir coûté à Gaz Métro et à sa clientèle
17 soixante millions de dollars (60 M\$). Puis quand je
18 parle de prix, là, ou de coûts, là, je fais
19 abstraction des coûts des... de la mise à niveau
20 du... du... voyons, du compresseur au poste de
21 Saint-Maurice, là. Moi, j'isole la composante,
22 qu'est-ce qu'il nous faut comme solution en
23 novembre deux mille dix-sept (2017), là. Est-ce que
24 c'est de la compression ou de l'approche GNL?

25 Alors, lorsque vient le temps de comparer

1 des coûts, comparons des pommes avec des pommes,
2 puis des oranges avec des oranges, donc. Soit on
3 opte pour la compression à cinquante millions de
4 dollars (50 M\$) ou, à la lumière de progression du
5 débit horaire de référence et de la capacité que
6 génère une station de vaporisation, c'est pas
7 quarante millions de dollars (40 M\$), c'est
8 soixante millions de dollars (60 M\$) qu'il faut
9 considérer parce qu'on va devoir réagir avant deux
10 mille vingt-quatre (2024) et revenir devant vous
11 avec une nouvelle demande d'investissement.

12 Et finalement, et c'est pas le moindre
13 argument, je vous avouerai bien franchement, que ce
14 soixante millions de dollars (60 M\$)-là et peut-
15 être même plus, je dirai pourquoi, bien ça ne nous
16 prémunit pas d'importants risques de coûts... de
17 risques importants de coûts échoués. Et je
18 m'explique, Madame la Régisseuse. C'est que si on
19 prend pour avéré, Madame la Régisseuse, que cette
20 courbe-là de débit horaire de référence-là va
21 progresser dans le temps, vous n'avez pas de preuve
22 au dossier, j'en conviens, après deux mille vingt-
23 quatre (2024). Mais elle progresse. Moi, je vous
24 sou mets, puis je ne pense pas qu'on ait à en faire
25 la preuve, là, il est d'une évidence même qu'il va

1 y avoir une progression dans le temps après ça.

2 O.K.

3 Alors là, on est engagé dans la logique
4 GNL. J'ai... en deux mille vingt-quatre (2024),
5 j'ai trois stations de vaporisation GNL. La
6 preuve... la consom... plutôt la demande, elle
7 augmente au fil des ans, je suis en deux mille
8 vingt-six (2026), je me dois de réagir à nouveau,
9 j'attends un niveau de saturation. Comme je suis
10 dans la logique GNL, je me dois d'avoir une
11 quatrième station de vaporisation. Encore là, au
12 coût de vingt millions de dollars (20 M\$).

13 Sauf que cette approche-là, GNL, le gros
14 défaut qu'elle a, c'est d'abord que chaque station
15 de vaporisation ne génère que très peu de capacité
16 additionnelle. Et non seulement ça, elle génère
17 très peu de capacité additionnelle, mais il y a une
18 limite à ce que je puisse mettre des stations de
19 vaporisation sur les réseaux du Saguenay. Monsieur
20 Garneau en a fait état ce matin, mais vous avez
21 également, en réponse à la demande de
22 renseignements numéro 3 de la Régie, la pièce B-49,
23 les questions-réponses 2.1, on vous dit bien,
24 Madame le Régisseur, qu'il y a un maximum de sept
25 stations de compression qui permettent de générer

1 une capacité supplémentaire de mille mètres
2 cubes/heure (1000 m³/h). Ce qu'on vous dit, là,
3 c'est qu'on a juste sept options qui nous
4 permettent de générer chacune de mille mètres
5 cubes/heure (1000 m³/h). On parle de mille mètres
6 cubes/heure (1000 m³/h) supplémentaires,
7 comparativement à trente-quatre mille mètres
8 cubes/heure (34 000 m³/h) pour une station de
9 compression. C'est trente-quatre (34) fois moins
10 une station de vaporisation.

11 (13 h 52)

12 Mais on est dans une logique de
13 vaporisation de GNL. On s'est engagé là-dedans si
14 on retient ce scénario-là. Et, là, il faut que
15 j'ajoute jusqu'à sept stations de compression...
16 pardon, stations de vaporisation. Mais comme chaque
17 station de vaporisation a une limite en termes de
18 capacité que ça peut procurer, il n'est pas
19 impossible, Madame le Régisseur, que, à un moment
20 donné dans le temps, dans le futur, après deux
21 mille vingt-quatre (2024), on se retrouve avec plus
22 de possibilité d'installer des stations de
23 vaporisation au Saguenay, mais que je dois quand
24 même répondre à une augmentation de la demande.

25 Dans une telle éventualité qu'est-ce que

1 Gaz Métro devra faire? Il n'y a pas cinquante-six
2 solutions. On va devoir venir devant vous, puis
3 vous proposer une station de compression. Et le
4 jour où je devrai faire une demande pour une
5 station de compression qui va me générer trente-
6 quatre mille mètres cubes/heure (34 000 m³/h), les
7 dizaines de millions de dollars, voire centaines de
8 millions de dollars. Parce que si on a sept
9 stations de vaporisation au Saguenay au coût de
10 vingt millions de dollars (20 M\$), ça augmente
11 sensiblement la note, bien, elles vont devenir
12 inutiles, parce que je vais avoir une belle station
13 de compression sur le réseau.

14 Ça, je vous soumetts bien franchement, ce
15 sont des coûts échoués importants. Un tel scénario,
16 Madame le Régisseur, qui est plausible, on ne peut
17 pas dire que ce n'est pas envisageable, qui est
18 plausible, bien, ... le caractère qui est
19 inapproprié de l'approche GNL et voir caractère
20 imprudent d'un tel investissement. Et c'est pour ça
21 notamment que nous ne préconisons pas l'approche
22 GNL.

23 Vous nous avez demandé dans la lettre du
24 dix-neuf (19) mai, bien enfin vous avez noté qu'on
25 n'avait pas pris en considération l'impact de

1 l'approche GNL sur les coûts de transport ferme.
2 Alors, vous avez les réponses de Gaz Métro au
3 dossier. C'est la pièce B-46 (Gaz Métro-1, Document
4 3) à la page 26. Donc, ce que ça fait, c'est que ça
5 réduit les coûts de transport ferme de zéro virgule
6 sept millions de dollars (0,7 M\$) annuellement.

7 Je vous soumets bien respectueusement que
8 c'est un impact positif à la baisse qui est
9 marginal compte tenu des coûts totaux de l'approche
10 GNL. Mais aussi il faut prendre en considération
11 les autres coûts qui sont à la hausse, eux, quand,
12 par exemple, au niveau des coûts d'opération des
13 stations de vaporisation. Vous avez un effet de
14 neutralisation. Oui, on a recherché peut-être des
15 économies au niveau du coût de transport ferme,
16 mais on va faire augmenter, par exemple, les OPEX,
17 les dépenses d'opération associées à de nouvelles
18 stations de vaporisation. Donc, en bout de ligne,
19 est-ce que c'est un argument qui milite en faveur
20 de la solution GNL? On vous soumet bien
21 respectueusement que ce n'est pas le cas.

22 Alors, en conclusion, Madame le Régisseur,
23 le réseau du Saguenay est saturé. C'est un fait qui
24 est avéré et non contredit. Et on se doit d'y
25 remédier sans reporter à plus tard les

1 investissements, nous vous le soumettons. Donc, non
2 seulement c'est souhaité par Gaz Métro, qui est
3 responsable de la sécurité et de
4 l'approvisionnement, mais également de la part des
5 clients actuels de Gaz Métro qui s'expriment
6 notamment par l'intermédiaire de la présence de
7 l'ACIG et la position qu'ils affichent aujourd'hui,
8 devant vous aujourd'hui, mais également du, comme
9 je l'ai indiqué en entrée de jeu, d'entrée de jeu
10 dans l'argumentation, dans la Conférence régionale
11 des élus.

12 Vous avez donc monsieur Paradis, vous avez
13 au dossier une observation qui a été produite par
14 la Conférence régionale des élus. Et j'ai reproduit
15 un extrait de cette lettre-là au plan
16 d'argumentation. Maintenant, ce que je trouvais
17 intéressant de souligner, c'est la dernière phrase
18 que vous avez à la citation au plan d'argumentation
19 où monsieur Paradis nous dit :

20 Nul doute qu'une plus grande
21 disponibilité de cette source
22 d'énergie assurera à la région un
23 pouvoir attractif renforcé,
24 stratégiquement favorable à la
25 consolidation et à l'établissement

1 d'entreprises, ici, au Saguenay-Lac-
2 Saint-Jean.

3 Un pouvoir attractif renforcé. Si on s'engage, si
4 on devait s'engager dans le dossier avec l'approche
5 GNL, est-ce que ça serait réellement un projet qui
6 aurait un pouvoir attractif pour les entreprises du
7 Saguenay-Lac-Saint-Jean sachant qu'on va investir
8 des dizaines de millions de dollars pour un réseau
9 qui sera saturé dans moins de dix ans à quatre-
10 vingt-dix-neuf virgule trois pour cent (99,3 %).
11 Pour attirer des entreprises, pour les amener à
12 s'établir dans des régions, il faut démontrer qu'on
13 a les besoins de nos ambitions. Et je vous soumets
14 bien franchement qu'avec un réseau saturé, dans
15 moins de dix ans, à quatre-vingt-dix-neuf virgule
16 trois pour cent (99,3 %), j'ai des doutes quant au
17 pouvoir attractif de la mesure qu'on se proposerait
18 de mettre en place.

19 (13 h 58)

20 Alors, les demandes formulées par Gaz Métro
21 auprès de la Régie sont grandement étayées. On vous
22 soumet, on avait un travail à faire, vous avez levé
23 la main le dix-neuf (19) mai, je vous soumets bien
24 franchement qu'on a fait le travail, qu'on a étayé
25 davantage nos conclusions et nos recommandations,

1 nos constats, ce qui a amené nos collègues de
2 l'ACIG à constater ce qu'on a constaté nous-mêmes,
3 c'est-à-dire que le GNL n'est pas une option
4 viable, et tout ça a été mené par des spécialistes
5 hautement qualifiés.

6 Vous avez un ingénieur, vous avez un
7 économiste devant vous aujourd'hui. Mais c'est une
8 batterie d'ingénieurs. Vous avez des spécialistes,
9 quatre rapports d'experts, bien en fait d'analystes
10 spécialisés au dossier, puis je ne vous les
11 nommerai pas, je vous les ai nommés tout à l'heure,
12 mais ce n'est pas un dossier qu'on a fait sur le
13 coin d'une table. C'est hautement étayé. On a fait
14 tout le tour du jardin. On nous a rappelés à
15 l'ordre, entre guillemets. On a fait nos devoirs.
16 On est revenu devant vous.

17 Aujourd'hui, je suis confiant, je peux me
18 présenter devant vous et vous dire, on a toutes les
19 informations, j'espère, pour vous convaincre que
20 c'est le bon dossier, plutôt le bon investissement
21 à faire. C'est la compression à La Tuque. S'il y
22 avait un doute dans tout ce dossier-là, parce que
23 je comprends, c'est... le doute était là, est-ce
24 qu'on doit faire de la compression à La Tuque. À
25 mon humble avis, il ne devrait plus y en avoir dans

1 votre esprit, Madame le Régisseur.

2 Donc, on vous invite respectueusement à
3 nous permettre de résoudre de manière durable un
4 problème de saturation qui a duré trop longtemps au
5 niveau du tronçon de Saguenay. Alors ceci complète
6 mes représentations. Je vous remercie pour votre
7 attention. Évidemment, je suis disponible si vous
8 avez des questions.

9 LA PRÉSIDENTE :

10 Merci beaucoup. Vous avez été très clair. Alors, je
11 n'aurai pas de questions.

12 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

13 Merci, Madame le Régisseur.

14 LA PRÉSIDENTE :

15 Maître Sarault pour l'ACIG.

16 PLAIDOIRIE PAR Me GUY SARAULT :

17 Rebonjour, Madame le Régisseur. Alors, il n'y aura
18 pas beaucoup de surprise dans ma plaidoirie suite
19 au témoignage de madame Gervais ce matin. Je pense
20 qu'il est clair que l'ACIG appuie les mesures qui
21 sont préconisées par Gaz Métro dans sa preuve
22 amendée, la pièce B-0046 (Gaz Métro-1, Document 3)
23 datée du vingt-sept (27) mai deux mille quinze
24 (2015).

25 Comme madame Gervais l'a bien précisé,

1 l'ACIG ne remet pas en cause et ne renie pas les
2 principes qui ont été énoncés dans notre preuve
3 principale, la pièce C-ACIG-007 déposée le treize
4 (13) avril, non plus que dans les réponses aux
5 demandes de renseignements de Gaz Métro et aux
6 demandes de renseignements de la Régie que nous
7 avons déposées en date du vingt-deux (22) avril
8 comme pièce C-ACIG-009 et 0010 respectivement.

9 Mais force est maintenant de constater,
10 suite au dépôt de la preuve amendée, laquelle est
11 d'ailleurs non contredite, c'est très important de
12 le souligner d'un point de vue juridique, elle est
13 convaincante cette preuve tant au point de vue
14 technique, qu'opérationnel et financier. C'est sûr,
15 nous étions et nous sommes toujours préoccupés par
16 l'ampleur des dollars qui vont devoir être investis
17 pour régler le problème de saturation du réseau de
18 Saguenay. On parle quand même de quatre-vingt-un
19 millions de dollars (81 M\$). Et il y aura un impact
20 évidemment tarifaire qui va en découler.

21 Mais l'ACIG n'est pas ici seulement pour
22 faire valoir des préoccupations d'ordre financier.
23 Nous avons d'autres préoccupations qui sont tout
24 aussi importantes à commencer par la nécessité de
25 maintenir la sécurité d'approvisionnement des

1 clients, dont plusieurs sont des membres de l'ACIG
2 dans la région de Saguenay. Les témoins de Gaz
3 Métro l'ont précisé ce matin. Il y a une forte
4 proportion de clientèles industrielles dans la
5 région de Saguenay.

6 (14 h 03)

7 Or, la preuve au dossier de la saturation,
8 pardonnez-moi, actuelle et future du réseau est non
9 seulement non contredite, elle est presque
10 incontestable. Le problème est là, il faut faire
11 quelque chose, il faut le régler sur un horizon à
12 court terme, moyen terme et long terme.

13 Je pense que la première portion des
14 mesures qui sont proposées, soit la mise à niveau
15 au coût de trente et un millions de dollars (31 M\$)
16 de la station Saint-Maurice, que cette preuve est
17 incontournable et elle se doit être entreprise à
18 court terme, à notre avis. Nous partageons
19 entièrement la position de Gaz Métro à ce chapitre.

20 Viennent ensuite les alternatives qui
21 s'offrent à nous quant aux autres mesures
22 correctives qui sont requises sur un horizon à plus
23 long terme. On a le choix entre l'approche GNL qui,
24 sur l'horizon deux mille vingt-quatre (2024),
25 consiste en deux stations de vaporisation dont le

1 coût total est de quarante millions de dollars
2 (40 M\$) ou encore l'installation d'une nouvelle
3 station de compression à La Tuque au coût de
4 cinquante millions de dollars (50 M\$).

5 Si on considère un horizon à long terme de
6 dix (10) ans et plus, c'est vrai que dix millions
7 (10 M\$), au premier regard, c'est beaucoup
8 d'argent, mais la différence financière n'est quand
9 même pas énorme. Elle est surtout pas énorme
10 lorsque l'on considère les inconvénients ou les
11 incertitudes associés à l'approche GNL.

12 D'abord, il y a des... des incertitudes
13 quant aux résultats que ça va procurer sur
14 l'horizon post-deux mille vingt-quatre (2024). Si
15 vous me dites, il faut qu'on se repointe ici dans
16 dix (10) ans pour recommencer l'exercice à la case
17 de départ, bien non seulement on ne sera pas plus
18 avancé, on va avoir dépensé quarante millions
19 (40 M\$) puis on va être en train de discuter un
20 autre vingt millions (20 M\$) puis peut-être un
21 autre vingt millions (20 M\$) plus tard. Ça fait que
22 finalement non seulement ça va être inférieur au
23 point de vue technique et opérationnel, ça va
24 devenir plus cher. Alors, ça, c'est... on ne voit
25 pas de grande logique ou de grande sagesse sur un

1 horizon à long terme dans cette incertitude-là.

2 Et aussi, comme madame Gervais l'a
3 souligné, je pense que le gros bon sens est à
4 l'effet qu'il y a des contraintes opérationnelles
5 évidentes d'associées à l'approche GNL, contraintes
6 qui n'existent absolument pas avec une nouvelle
7 station de compression à La Tuque.

8 Alors, ce dont on a besoin, et je pense que
9 la plaidoirie de maître Sigouin-Plasse est très
10 éloquente là au niveau des détails, on a besoin
11 d'une solution sûre, garantie et simple à long
12 terme et dont les coûts vont être stables et
13 prévisibles pour la clientèle. Et vu sous cet
14 angle-là, il nous apparaît que la solution d'une
15 nouvelle station de compression à La Tuque est
16 incontournable.

17 Pour conclure sur ma plaidoirie, je vous
18 dirais que nous n'avons tout simplement pas un
19 choix véritable dans les circonstances qu'à peu
20 près tous les arguments de gros bon sens techniques
21 ou financiers militent en faveur de la deuxième
22 solution. Alors, ce sont mes courtes
23 représentations. Si vous avez des questions.

24 LA PRÉSIDENTE :

25 Merci beaucoup, Maître Sarault. C'était très clair

1 vous aussi.

2 Me GUY SARAULT :

3 Merci.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Merci. Maître Neuman.

6 PLAIDOIRIE PAR Me DOMINIQUE NEUMAN :

7 Bonjour, Madame la Présidente. Dominique Neuman
8 pour SÉ/AQLPA. Alors, nous vous recommandons
9 d'autoriser l'investissement selon le scénario tel
10 qu'il a été demandé par Gaz Métro.

11 J'ai plusieurs arguments, mais avant de
12 vous énumérer ces arguments, je tiens à vous
13 souligner que nous appuyons entièrement les
14 arguments à la fois de Gaz Métro et de l'ACIG que
15 vous ont été présentés il y a quelques minutes.

16 (14 h 07)

17 Nous attirons votre attention, tout comme Gaz
18 Métro, sur l'article 5 de la Loi sur la Régie de
19 l'énergie, qui indique que la Régie doit
20 promouvoir :

21 4. [...] la satisfaction des besoins
22 énergétiques...

23 c'est de ça dont il est question ici,

24 ... dans une perspective de

25 développement durable et d'équité...

1 l'équité étant entendue à la fois du point de vue
2 individuel et collectif.

3 Le développement durable comporte plusieurs
4 aspects, et de même que l'intérêt public, qui est
5 également mentionné à l'article 5. D'abord l'aspect
6 économique; d'une part, on note que, indépendamment
7 du risque, dont je vais vous parler dans quelques
8 instants, la différence de coût entre le scénario
9 principal et le scénario alternatif est minime
10 selon ce qui ressort de la preuve maintenant
11 amendée de Gaz Métro.

12 Le rendement de l'investissement, c'est-à-
13 dire le coût par mètre cube, par contre, serait de
14 trente-cinq pour cent (35 %) plus élevé dans le cas
15 du scénario alternatif. Mais en plus, le scénario
16 alternatif est sujet à un risque économique, d'une
17 part en cas de demande plus élevée que prévue, et
18 là-dessus, sur ce, d'une part, j'attire votre
19 attention, bien d'abord qu'il y a eu un légèrement
20 réajustement à la hausse de la demande
21 industrielle, ce qui a fait l'objet d'une remarque
22 que nous avons faite et de la contre-preuve, le
23 chiffre indiqué par Gaz Métro était légèrement plus
24 élevé que la prévision de la demande industrielle
25 énoncée dans le texte du rapport de SECOR.

1 Mais en plus, il y a le témoignage de
2 monsieur Fontaine, qui indique que, juste en
3 quelques mois, donc juste depuis que la demande a
4 été déposée, on s'est aperçu que la prévision de la
5 demande industrielle, que l'on retrouve à titre
6 comparatif dans le Plan d'approvisionnement
7 d'Hydro-Québec Distribution, déjà doit être révisée
8 à la hausse. On est juste à quelques mois, on n'est
9 pas en deux mille vingt-quatre (2024), là, donc
10 juste en quelques mois, il peut y avoir une
11 révision à la hausse.

12 Et en plus, de toute évidence, le scénario
13 alternatif ne suffit pas à couvrir les besoins qui
14 seraient déjà prévus, indépendamment de ces
15 questions de variations, qui seraient déjà prévus
16 après deux mille vingt-quatre (2024).

17 Donc le risque économique, indépendamment
18 de la sécurité d'approvisionnement dont je vais
19 vous parler tout à l'heure, mais le risque
20 économique serait que, comme cela a été souligné à
21 la fois par Gaz Métro et l'ACIG, qu'une nouvelle
22 demande doit être logée d'ici quelques années pour
23 ajouter des investissements supplémentaires, ce qui
24 alors porterait le coût total de cette demande, la
25 demande suivante, à un niveau supérieur à ce qu'il

1 aurait été si le scénario principal avait été
2 accepté.

3 Je vous invite, Madame la Présidente, à
4 comparer la présente situation avec la série de
5 décisions, je n'ai malheureusement pas les
6 références, mais la série de décisions que la Régie
7 a rendues à de fréquentes reprises lorsqu'elle a eu
8 à décider de demandes de suspension par Hydro-
9 Québec Distribution de son contrat avec TransCanada
10 Énergie.

11 Il était souvent, c'est-à-dire,
12 systématiquement, la Régie et Hydro-Québec
13 Distribution dans sa preuve comparaient les coûts
14 du scénario de suspension aux coûts nets qui
15 résulteraient d'un scénario où elle acquerrait
16 l'énergie dont elle n'a pas besoin de TCE, pour la
17 revendre sur les marchés. Et dans cette
18 comparaison, à chaque fois, la Régie est arrivée à
19 la conclusion que le coût de la suspension était
20 inférieur au coût de l'achat-revente, mais la Régie
21 ajoutait systématiquement, dans sa décision, que,
22 en plus, l'autre scénario est plus risqué.

23 Donc on est dans une situation un peu
24 comparable où, au-delà de la simple comparaison du
25 coût prévu selon nos meilleures estimations, il y a

1 le risque nettement plus élevé d'un scénario par
2 rapport à l'autre. Et ça a joué dans la décision de
3 la Régie de préférer le scénario risqué, en plus du
4 fait qu'il était moins coûteux que le scénario, que
5 l'autre scénario qui, lui, était plus risqué.

6 (14 h 12)

7 Je vais aborder maintenant la question des
8 alternatives de réduction de la demande. En tant
9 qu'organismes environnementaux, nous nous sommes
10 interrogés en demandes de renseignements sur le
11 potentiel qui existait en efficacité énergétique, y
12 compris en efficacité énergétique qui serait
13 spécifique à la région du Saguenay, du potentiel
14 d'interruption qui serait spécifique à la région du
15 Saguenay.

16 Ou même de la réduction de la demande par
17 alimentation directe en biogaz, on s'est demandé
18 s'il y avait des producteurs de biogaz qui auraient
19 pu alimenter, donc sans passer par le réseau de Gaz
20 Métro, qui auraient pu alimenter certaines
21 industries directement à partir de leur biogaz non
22 purifié. Et l'ensemble des alternatives auraient pu
23 contribuer à la demande.

24 Et la preuve que nous avons, à la fois dans
25 la preuve, la preuve de base de Gaz Métro qui est

1 la pièce Gaz Métro-1, Document 4, maintenant
2 renumérotée B-0047, et aux réponses à S.É./AQLPA
3 qui est la pièce Gaz Métro-2, Document 3, B-0031,
4 montre que les outils pour de telles alternatives
5 sont insuffisants dans un avenir prévisible.

6 Donc, on ne peut pas simplement dire que le
7 besoin d'alimentation du Saguenay ou même que la
8 différence entre le besoin que couvriraient le
9 scénario principal et le scénario alternatif
10 pourrait être aisément comblée par ces options
11 alternatives. La preuve, et nous avons cherché,
12 nous étions intéressés à voir s'il y avait de
13 telles alternatives, et la preuve est à l'effet
14 qu'elles seraient insuffisantes pour combler cette
15 demande ou combler cet écart.

16 Nous avons également traité dans notre
17 preuve, et également Gaz Métro en a traité, des
18 émissions de gaz à effet de serre qui seraient
19 évitées. Donc, il résulte de notre preuve deux
20 choses.

21 D'une part, des économies de cinquante-
22 quatre (54) kilos tonnes de CO2 équivalant
23 résultant du projet lui-même, du fait que l'on
24 fournirait une alimentation additionnelle au
25 Saguenay. Et, en plus, un évitement de transport de

1 cinquante-cinq (55) camions par année qui avantage
2 le scénario principal par rapport au scénario GNL.

3 À cela s'ajoute, et on a un peu abordé ça,
4 en fait nos organisations ont un peu abordé ça dans
5 d'autres dossiers, que le transport de produits
6 dangereux, puis on a à l'esprit le pétrole, mais ça
7 peut s'appliquer au gaz naturel liquéfié, par
8 camion et comme par train, par exemple, est plus
9 risqué. Donc, il présente un risque d'accident
10 supérieur à un approvisionnement, par exemple par
11 d'autres voies comme par un gazoduc en
12 l'occurrence.

13 Puisque cinquante-cinq (55) camions ça veut
14 dire cinquante-cinq (55) chauffeurs sur une longue
15 distance à chaque fois qui ont à prendre des
16 milliers de micro décisions tout le long de leur
17 route, et une erreur peut causer un accident.

18 À cela s'ajoute aussi le fait qu'il
19 contribue au calcul des émissions de gaz à effet de
20 serre évitées que la conversion elle-même vers le
21 gaz naturel amène une efficacité accrue du
22 processus employé.

23 (14 h 17)

24 Je vous amène à un aspect suivant, où je vous
25 plaide que la notion de développement durable, la

1 notion d'équité, la notion d'intérêt public, qui se
2 trouvent toutes les trois à l'article 5, incluent
3 la sécurité d'approvisionnement et incluent le fait
4 qu'une région doit pouvoir disposer de gaz naturel
5 pour son développement.

6 Comme ça a été mentionné notamment par
7 monsieur Fontaine dans son témoignage aujourd'hui,
8 Hydro-Québec Distribution a déjà une réserve de
9 puissance de dix pour cent (10 %) de sa demande.
10 Donc, elle acquiert une réserve, au-delà du strict
11 calcul de ses besoins il y a un certain niveau de
12 réserve qu'elle est tenue, par diverses décisions
13 de la Régie qui se sont succédé, qu'elle est tenue
14 d'acquérir. Également, il y a une... il y a une
15 redondance qui est requise des équipements de
16 transport d'électricité.

17 Des règles imposées par la Régie n'existent
18 pas de façon équivalente pour le gaz naturel. Peut-
19 être que c'est dommage, peut-être qu'un jour il en
20 faudrait, mais le type de demande qui vous est
21 présentée aujourd'hui répond, d'une certaine
22 manière, à ce souci de ne pas se limiter
23 strictement à la demande exacte qui a été prévue,
24 mais d'aller un peu au-delà. Je vous soumetts que
25 cela, ça fait... ce souci, de se garder une marge

1 de manoeuvre, de se garder une réserve, fait partie
2 de la notion de développement durable et fait
3 partie des notions d'équité et d'intérêt public.

4 Je vais vous lire un certain nombre de
5 décisions, dont certaines sont assez anciennes, de
6 la Régie de l'énergie et de la Régie du gaz
7 naturel, qui appuient certains des propos que je
8 vous soumetts. Dans la... je vais vous les lire,
9 comme ça elles seront... elles seront dans les
10 transcriptions. Je m'excuse que je n'ai pas imprimé
11 l'ensemble de ce que... ces références. Donc, en
12 premier lieu il s'agit du dossier R-3303-94, à la
13 décision D-94-18 rendue le dix (10) juin mil neuf
14 cent quatre-vingt-quatorze (1994). La Régie du gaz
15 naturel indique... donc il s'agissait d'un dossier
16 de Gaz Métro visant des investissements dans la
17 région de Mont-Rolland, Mont-Tremblant justement,
18 pour permettre à la région de bénéficier de l'accès
19 au gaz naturel. La Régie indique :

20 La Régie est d'avis que le taux de
21 rentabilité du projet n'est pas le
22 seul critère qu'elle doit analyser
23 avant d'autoriser un investissement de
24 SCGM, mais tous les critères énumérés
25 dans sa loi et particulièrement celui

1 de l'intérêt public. À cet égard, la
2 Régie retient la preuve présentée par
3 SCGM, que la desserte de la région
4 Mont-Rolland, Mont-Tremblay, dès
5 l'automne 1994, répond à un besoin
6 immédiat des commerces et industries
7 de cette région. De plus,
8 l'intervention de la presque totalité
9 des intervenants économiques et
10 politiques de la région démontre de
11 façon très claire que non seulement
12 ils appuient la requête, mais qu'ils
13 s'impliquent activement à promouvoir
14 l'utilisation du gaz naturel auprès
15 des entreprises et commerces de la
16 région. Par ailleurs, la preuve a
17 démontré que la venue du gaz naturel
18 dans cette région permettra à des
19 commerçants et industries d'épargner
20 des sommes considérables au niveau de
21 leurs coûts de consommation d'énergie,
22 tout en améliorant de façon
23 substantielle l'efficacité énergétique
24 de leurs équipements et ce, en
25 utilisant, pour certains d'entre eux,

1 une source d'énergie moins polluante
2 que le mazout.

3 Ça ressemble beaucoup au dossier que nous avons
4 aujourd'hui, puis ici aussi nous avons les
5 intervenants politiques locaux qui appuient la
6 demande, qui ont soumis des observations.

7 (14 h 00)

8 Dans un autre dossier qui portait sur des
9 investissements de Gaz Métro, à Saint-Hyacinthe,
10 qui est le dossier R-3400-98, décision D-98-33,
11 page 5, je vous cite un paragraphe de la décision :

12 La Régie est d'opinion que la demande
13 de SCGM est justifiée et que le projet
14 d'extension du réseau permettra, entre
15 autres, à la demanderesse de réaliser
16 de nouvelles ventes en offrant
17 principalement aux clients agricoles
18 qui utilisent presque tous
19 actuellement le gaz propane comme
20 source d'énergie, une source
21 énergétique alternative plus
22 avantageuse.

23 Dans un autre dossier, la Régie a été saisie d'une
24 demande visant à ce qu'elle exprime un avis, un
25 avis de recommandation au gouvernement, sur

1 l'octroi d'un droit exclusif à Gaz Métro de
2 distribution de gaz au Bas-Saint-Laurent, en
3 Gaspésie et sur la Côte-Nord. C'était le dossier
4 R-3408-98, l'avis A-9901, page 17, où la Régie
5 dit... donc, maintenant c'est la Régie de
6 l'énergie :

7 L'absence d'alimentation en gaz
8 naturel d'une région peut représenter
9 un handicap et un frein à son
10 développement industriel. Certains
11 projets d'investissements demeurent
12 irréalisables sans un
13 approvisionnement en gaz naturel et
14 ce, malgré la disponibilité d'autres
15 sources d'énergie. La venue du gaz
16 naturel constitue donc une avenue
17 intéressante pour toute la population
18 québécoise pourvu qu'il soit possible
19 de le fournir à un coût raisonnable.
20 L'octroi du droit exclusif de
21 distribution offre dès à présent à
22 SCGM un outil essentiel pour se lancer
23 dans cette voie.

24 Et, dans le même avis, en page 22, la Régie
25 introduit la notion d'équité. Elle dit ce qui

1 suit :

2 Les intervenants régionaux font
3 ressortir que l'équité entre les
4 régions du Québec exige
5 l'accessibilité au gaz naturel. La
6 Régie retient cet argument d'autant
7 plus qu'il est vraisemblable que des
8 opportunités d'implantations
9 industrielles sur la Côte-Nord ne se
10 soient pas matérialisées en raison de
11 l'absence de la disponibilité du gaz
12 naturel.

13 J'ai deux autres citations dont je veux vous faire
14 part. Une qui se trouve dans deux (2) décisions
15 portant toutes les deux sur des investissements de
16 Gaz Métro dans la région de Beauce Amiante. Donc,
17 la citation se retrouve une première fois au
18 dossier R-3316-94, décision D-94-68, section 4,
19 page 8 et il y est référé de nouveau dans le
20 dossier R-3327-95, à la décision D-95-36, page 7.
21 Dans les deux cas c'était la Régie du gaz naturel
22 qui indique ce qui suit :

23 La preuve a aussi démontré que la
24 venue du gaz naturel, dans la région
25 Beauce Amiante, permettra à des

1 commerçants et industries d'épargner
2 des sommes importantes quant à leur
3 coût de consommation d'énergie tout en
4 améliorant, de façon substantielle,
5 l'efficacité énergétique de leurs
6 équipements par l'utilisation, pour
7 certains d'entre eux, d'une source
8 d'énergie moins polluante que le
9 mazout. La Régie est d'avis qu'il est
10 d'intérêt public de permettre à la
11 population de cette région d'avoir
12 accès le plus rapidement possible au
13 gaz naturel.

14 Et, finalement, je vous parlais tout à l'heure de
15 la réserve de la marge de manoeuvre qui serait
16 mieux assurée par le scénario principal que par le
17 scénario alternatif. Et il y a déjà une décision
18 là-dessus, de la Régie, du gaz naturel, qui est le
19 dossier R-3366-96, la décision D-97-43, à la page
20 25, où la Régie dit :

21 Même si la Régie reconnaît que le
22 niveau d'interruption soumis à ses
23 clients par le distributeur soit basé
24 strictement sur des projections de
25 différents facteurs et que toute

1 variation de ces facteurs doit
2 difficile à prévoir, la Régie est
3 d'avis que le distributeur devrait
4 être plus prudent dans ses actions, et
5 se garder une marge de manoeuvre, afin
6 de mieux répondre au besoin de sa
7 clientèle interruptible.

8 Le dossier, incidemment, était une plainte logée
9 par l'ACIG, qui se plaignait que les interruptions
10 avaient été trop fréquentes de la part de Gaz
11 Métro. Il s'agissait d'une demande d'enquête sur
12 les interruptions de Gaz Métro.

13 (14 h 26)

14 Et la Régie poursuit, je termine la citation là-
15 dessus :

16 La Régie est d'avis qu'il est de la
17 responsabilité de l'intimée...

18 L'intimée c'était Gaz Métro.

19 ... de déployer tous les efforts
20 nécessaires pour répondre
21 prioritairement aux besoins de la
22 clientèle de sa franchise et trouver
23 un juste équilibre entre
24 l'optimisation de ses outils de
25 transport et d'entreposage et les

1 besoins de ses clients interruptibles.
2 Donc, pour l'ensemble de ces raisons, je vous ai
3 donné un certain nombre de sources que vous
4 pourriez... vous aurez la transcription et vous
5 pourrez les citer, si vous le souhaitez et si vous
6 le jugez approprié. Donc, je vous demande
7 d'approuver la demande selon le scénario principal
8 qui a été proposé.

9 Mais j'ajoute une certaine réserve
10 concernant les coûts de compression. Nous n'avons
11 pas, dans le dossier tel qu'il est constitué, de
12 preuve suffisante qui vous permettrait de dire :
13 « Il faudrait un autre type de compresseur, un
14 compresseur standard. » Nous n'avons pas, selon la
15 preuve qui a été faite, les témoignages que nous
16 avons faits, la contre-preuve, nous ne pouvons pas
17 vous dire : Décidez que ça devrait être un autre
18 type de compresseur. Mais, par contre, ce que nous
19 vous demandons ce serait, dans le cadre d'un suivi,
20 de demander à Gaz Métro de soumettre, pour un
21 dossier ultérieur, ça pourrait être une prochaine
22 cause tarifaire, de soumettre à la Régie un rapport
23 sur la possibilité de standardiser ces achats de
24 compresseurs. Actuellement, nous avons le
25 témoignage, assez bref, d'un témoin de Gaz Métro

1 qui nous a dit : « Bon, on a examiné, on a vu ce
2 qui était possible et ça ne l'était pas. » Peut-
3 être que ce serait souhaitable pour... bien, pour
4 d'autres dossiers futurs, éventuellement, je dis,
5 même peut-être pour le présent, si jamais les
6 compresseurs n'étaient pas encore achetés, mais
7 c'est plus pour... de façon générique pour l'avenir
8 que nous formulons cette demande. Qu'on fasse un
9 rapport sur ce qui a vraiment été examiné et sur
10 les contraintes qui empêchent, selon les propos de
11 Gaz Métro, d'avoir autre chose que du sur mesure.
12 Et ça nous semble difficile à concevoir que, dans
13 un marché où il y a plein d'entreprises gazières,
14 en Amérique du Nord, dans le monde, qu'on n'ait pas
15 trouvé mieux. Peut-être c'est le cas, peut-être que
16 c'est la réalité à laquelle... qui existe. Il nous
17 semble que s'il y avait juste quelques petits
18 réseaux isolés dans le monde qui utilisaient le gaz
19 naturel, je comprendrais, mais il y en a tellement.
20 Et si chacun doit toujours faire appel à du sur
21 mesure, ça doit coûter un prix exorbitant. Il me
22 semble qu'il y aurait... un rapport de Gaz Métro
23 sur la question peut-être nous éclairerait
24 davantage. Et on pourrait voir, à l'avenir, s'il y
25 a peut-être d'autre chose. Je ne veux pas rentrer

1 là-dedans parce qu'il n'y avait pas de preuve mais
2 on peut penser la même chose, une comparaison a été
3 faite par un témoin de Gaz Métro aux turbines
4 d'avions et aussi les turbines hydroélectriques, je
5 présume qu'il y a une certaine standardisation dans
6 ce domaine. Je ne le sais pas mais il me semble
7 que, vu le volume et le marché d'équipements comme
8 des compresseurs gaziers, il me semble qu'il y a
9 peut-être... quelqu'un a sûrement dû réfléchir à la
10 question quelque part dans le monde et peut-être
11 que ça pourrait... que l'état de la réflexion
12 pourrait se refléter dans un rapport de suivi de
13 Gaz Métro. Sur ce, je vous remercie beaucoup,
14 Madame la Présidente.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Merci. Juste par rapport à votre dernière remarque.
17 Donc, vous n'étiez peut-être pas satisfait des
18 réponses du témoin de Gaz Métro, mais il a vraiment
19 bien expliqué que c'était... il y avait beaucoup de
20 paramètres qui rentraient en ligne de compte, le
21 débit, ils n'en ont pas en stock. Alors, ça doit
22 être assez compliqué. Ils font quand même affaire
23 avec des fournisseurs, je pense qu'ils font leur
24 effort pour essayer de diminuer, là. Ce n'est pas
25 nécessairement facile d'avoir un standard là-

1 dedans, là.

2 (14 h 30)

3 Me DOMINIQUE NEUMAN :

4 Je comprends. Mais peut-être que, à tête reposée,
5 si on avait peut-être un rapport écrit plus
6 détaillé qui exposerait cette situation-là, ça
7 permettrait de mieux voir la situation. Mais je
8 comprends que, dans l'état actuel du dossier, et la
9 preuve étant close, au dossier actuel, la preuve
10 est à l'effet qu'il n'y a pas mieux à faire, mais
11 peut-être pour l'avenir, parce qu'il y aura
12 d'autres compresseurs. Et c'est peut-être quelque
13 chose qui pourrait faire l'objet d'une demande de
14 suivi à Gaz Métro.

15 LA PRÉSIDENTE :

16 Et aussi ces gens-là sont dans cette business-là,
17 donc ils connaissent le marché, ils connaissent
18 donc... Moi, j'étais satisfaite de la réponse du
19 témoin là-dessus. Mais c'est une suggestion. Je
20 vais le noter dans mes notes. Merci, Maître Neuman.

21 Me DOMINIQUE NEUMAN :

22 Je vous remercie beaucoup.

23 LA PRÉSIDENTE :

24 Je n'ai pas d'autres questions pour vous.

25

1 Me DOMINIQUE NEUMAN :

2 Merci.

3 LA PRÉSIDENTE :

4 Maître Sigouin-Plasse, est-ce que vous avez une
5 réplique ou pas?

6 RÉPLIQUE PAR Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

7 Jusqu'à il y a deux minutes et demie, je pensais ne
8 pas avoir rien à dire. Alors, écoutez, on entend,
9 on entend le signal ou l'appel de maître Neuman sur
10 la question d'un suivi à faire. Écoutez, je ne
11 pense pas que ce soit nécessaire. Ce qu'on vous
12 dit, c'est qu'on n'est pas fermé à l'idée à ce
13 qu'on vous produise éventuellement un rapport qui
14 explique comment on fait. C'est l'écho qu'on vient
15 de me donner à l'oreille il y a quelques instants,
16 Madame le Régisseur.

17 Maintenant, vous n'avez pas besoin de ce
18 rapport-là, je vous sou mets bien franchement, pour
19 rendre la décision qu'est la vôtre. Puis je ne
20 pense pas que, de toute façon, maître Neuman
21 requérait que ce document-là éventuellement fasse
22 partie de la preuve au présent dossier. On pourra
23 si la Régie, dans un cadre plus général, si elle
24 désire avoir une information à cet effet-là, on
25 pourra le fournir. Ça nous fera plaisir.

1 Ceci dit, la preuve ce qu'elle disait, ce
2 que monsieur Garneau est venu dire en réponse à
3 cette question-là, c'est très clair qu'on recherche
4 le meilleur coût possible. Il y a des appels
5 d'offres à deux niveaux. Un appel d'offres au
6 niveau d'un consultant. Et ce consultant-là va
7 faire un appel d'offres auprès de fournisseurs. Il
8 y a la ceinture et les bretelles pour aller
9 chercher le moindre coût possible pour la
10 clientèle. Écoutez, on pourra donner des
11 explications écrites, le cas échéant.

12 C'est tout ce que j'ai à ajouter en termes
13 de réplique. Peut-être pour clore vous indiquer que
14 la réponse à l'engagement numéro 1, si ce n'est
15 déjà fait, devrait... sera déposé sous peu sur le
16 SDÉ. Alors, je comprends que, sur la base de ce
17 dépôt-là, Madame le Régisseur, vous aurez
18 l'occasion d'entreprendre votre délibéré. Pour ma
19 part, ça complète les représentations que nous
20 avons à faire. Ça me permet de vous remercier, de
21 vous remercier de votre attention et de remercier
22 la participation du personnel technique, monsieur
23 le sténographe, madame la greffière. Je vous
24 remercie.

25

1 LA PRÉSIDENTE :

2 Pour la question des standardisations, là, peut-
3 être aussi que ça pourrait se faire dans une séance
4 de travail, peut-être bien expliquer aux
5 intervenants, et si c'est bien compris, bien, peut-
6 être qu'on n'aura pas besoin de faire de suivi, de
7 rapport de suivi là-dessus. C'est une suggestion.

8 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

9 Ça peut effectivement être un forum approprié, je
10 le concède, Madame le Régisseur.

11 LA PRÉSIDENTE :

12 Parfait. Merci beaucoup, Maître. Alors l'audience
13 est terminée. Je vous remercie de votre présence,
14 votre patience puis votre travail tout au cours de
15 cette audience. Je remercie également aussi
16 l'équipe de la Régie pour son excellent travail
17 dans ce dossier, notre greffière et bien sûr notre
18 sténographe, parce que si c'est comme moi, la
19 mémoire étant une faculté qui oublie, comme j'ai
20 dit tantôt, les notes sténo sont souvent très
21 appréciées.

22 Donc, je vais prendre le dossier en
23 délibéré à partir d'aujourd'hui, dès que
24 l'engagement va être déposé. On espère qu'il va
25 être déposé avant seize heures trente (16 h 30).

1 Me HUGO SIGOUIN-PLASSE :

2 Ça me surprendrait que ça ne soit pas le cas,

3 Madame le Régisseur.

4 LA PRÉSIDENTE :

5 Parfait. Donc, si c'est le cas, le dossier est pris
6 en délibéré et je rendrai une décision dans les
7 plus brefs délais, parce que je sais que Gaz Métro
8 attend après cette décision. Avant de terminer,
9 j'aimerais souligner que monsieur Renaud vient de
10 terminer son dernier dossier à la Régie. Un beau
11 sourire, hein. Il est maintenant à la retraite. Or,
12 nous lui souhaitons une très belle et longue
13 retraite bien méritée.

14 (Applaudissements)

15 Vous êtes chanceux d'avoir des
16 applaudissements. Et je souhaite également de
17 bonnes vacances à tous ceux qui les prendront
18 prochainement. Et si ce n'est pas votre cas, eh
19 bien, comme moi, dans mon cas, bien, bon week-end.

20

21 AJOURNEMENT DE L'AUDIENCE

22

23

1 SERMENT D'OFFICE

2

3 Je, soussigné, **JEAN LAROSE**, sténographe officiel,
4 certifie sous mon serment d'office que les pages
5 qui précèdent sont et contiennent la transcription
6 fidèle et exacte des témoignages et plaidoiries en
7 l'instance, le tout pris au moyen de la sténotypie
8 et ce, conformément à la Loi.

9 Et j'ai signé,

10

11

12

13

14 _____
JEAN LAROSE

15